



RAPPORT ANNUEL **2020**

RAPPORT DE GESTION ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE ET L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le texte qui suit constitue le rapport de gestion de TFI International Inc. Dans ce rapport de gestion, les termes « Société », « TFI International » et « TFI » désignent TFI International Inc. et ses filiales indépendantes. Le présent rapport de gestion établit une comparaison entre la performance de la Société pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2020 et sa performance du trimestre et de l'exercice correspondants clos le 31 décembre 2019 et passe en revue la situation financière de la Société au 31 décembre 2020. Il présente également une analyse des affaires de la Société jusqu'au 18 février 2021, date du présent rapport de gestion. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires qui s'y rattachent au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date.

Dans le présent document, sauf indication contraire, toutes les données financières sont préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La monnaie de présentation de la Société a changé de dollars canadiens à dollars américains (dollars US) en date du 31 décembre 2020 ; ainsi tous les montants sont libellés en dollars US, et le mot « dollar », de même que le symbole « \$ », désignent des dollars US, sauf indication contraire. Certains écarts peuvent exister du fait de l'arrondissement des montants. Des mesures financières non conformes aux IFRS sont également utilisées dans le présent rapport de gestion. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » du présent rapport pour obtenir une description complète de ces mesures.

Les états financiers consolidés audités de la Société ont été approuvés par son conseil d'administration (le « conseil ») sous la recommandation de son comité d'audit le 18 février 2021. Des données prospectives, des commentaires et des analyses sont également fournis, le cas échéant, pour aider les investisseurs, nouveaux et de longue date, à se représenter l'entreprise du point de vue de la direction. Ces informations sont soumises à des contraintes raisonnables afin de préserver le caractère confidentiel de certains renseignements qui, s'ils étaient rendus publics, seraient susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la position concurrentielle de la Société.

Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels au sujet de la Société sur son site Web à l'adresse www.tfiintl.com. Les documents que la Société produit dans le cadre de ses obligations d'information continue, notamment ses rapports de gestion et ses états financiers consolidés annuels et trimestriels, son rapport annuel, sa notice annuelle, la circulaire de la direction et les divers communiqués diffusés par la Société, sont également disponibles sur son site Web ou directement par l'entremise du système SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou par l'entremise du système EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Dans le présent rapport de gestion, la Société peut formuler des énoncés qui révèlent ses attentes actuelles concernant les résultats opérationnels, la performance et les réalisations futurs. Ces « énoncés prospectifs » font état des opinions actuelles exprimées par la direction en fonction des renseignements actuellement à sa disposition. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots comme « peut », « pourrait », « s'attendre à », « avoir l'intention », « estimer », « anticiper », « planifier », « prévoir », « croire », « à sa connaissance », « prétendre », « concevoir », « prévision », « objectif », « espérer », « compter faire », « probable », « projeter de », « chercher à », « devoir », « cibler », « continuer », ou des expressions semblables. Les énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents des résultats historiques ou de ceux qui sont anticipés ou prévus.

La Société souhaite mettre le lecteur en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à certains énoncés prospectifs, car ceux-ci font référence à des enjeux qui ne s'appliquent qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Les facteurs importants énoncés ci-dessus sont susceptibles d'entraîner un écart important entre le rendement financier réel de la Société et celui présenté dans l'un ou l'autre des énoncés prospectifs : la situation hautement concurrentielle qui prévaut sur le marché, la capacité de la Société de recruter et de former des chauffeurs qualifiés et de les fidéliser, les variations de prix du carburant et la capacité de la Société d'en transférer le coût à ses clients, les fluctuations des taux de change, l'incidence des normes et des règlements en matière d'environnement, les changements apportés à la réglementation gouvernementale qui s'appliquent aux activités de la Société, les conditions météorologiques défavorables, les accidents, le marché du matériel usagé, les fluctuations des taux d'intérêt, le coût de l'assurance responsabilité civile, les ralentissements de la conjoncture économique en général qui ont une incidence sur la Société et ses clients, la liquidité des marchés du crédit et la capacité de la Société à identifier, négocier, réaliser et intégrer avec succès les acquisitions d'entreprises.

La liste ci-dessus ne saurait être interprétée comme exhaustive, et la Société décline toute obligation de réviser ou de mettre à jour ultérieurement tout énoncé prospectif formulé antérieurement à moins qu'elle n'y soit obligée en vertu des lois applicables sur les valeurs mobilières. Des événements imprévus peuvent survenir. Le lecteur doit se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » à la fin du présent rapport de gestion pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des facteurs de risque et d'autres événements indépendants de la volonté de la Société. Les résultats financiers et opérationnels futurs de la Société sont susceptibles de différer en raison de ces facteurs et d'autres facteurs de risque.

DONNÉES FINANCIÈRES CHOISIES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars US, sauf les données par action)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2020	2019*	2018*	2020	2019*	2018*
Revenus avant la surcharge de carburant	1 048 147	883 717	880 947	3 484 303	3 477 576	3 480 214
Surcharge de carburant	73 859	105 315	120 711	296 831	425 969	474 543
Total des revenus	1 122 006	989 032	1 001 658	3 781 134	3 903 545	3 954 757
BAIIA ajusté ¹	193 538	163 397	137 279	699 589	649 021	529 163
Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies	117 122	92 784	78 824	416 567	382 868	332 020
Bénéfice net	86 328	56 680	58 450	275 675	233 677	224 820
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	86 328	57 955	58 450	275 675	244 225	224 820
Bénéfice net ajusté ¹	93 357	60 085	65 656	299 763	253 583	247 548
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	164 928	133 262	131 743	610 862	500 496	414 993
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies ¹	134 715	78 053	78 821	544 644	347 698	259 054
Total des actifs	3 849 364	3 508 820	2 968 744	3 849 364	3 508 820	2 968 744
Total de la dette à long terme et des obligations locatives	1 228 530	1 698 898	1 161 430	1 228 530	1 698 898	1 161 430
Données par action						
BPA – dilué	0,91	0,68	0,65	3,03	2,74	2,48
BPA lié aux activités poursuivies – dilué	0,91	0,70	0,65	3,03	2,86	2,48
BPA ajusté – dilué ¹	0,98	0,72	0,73	3,30	2,97	2,73
Dividendes	0,23	0,20	0,18	0,80	0,74	0,67
En pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant						
Marge du BAIIA ajusté ¹	18,5 %	18,5 %	15,5 %	20,1 %	18,7 %	15,2 %
Amortissement des immobilisations corporelles	4,2 %	5,1 %	4,5 %	4,9 %	4,9 %	4,4 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	2,1 %	2,2 %	—	2,3 %	2,2 %	—
Amortissement des immobilisations incorporelles	1,3 %	1,4 %	1,3 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %
Marge d'exploitation liée aux activités poursuivies ¹	11,2 %	10,5 %	8,9 %	12,0 %	11,0 %	9,5 %
Ratio d'exploitation ajusté ¹	89,1 %	90,2 %	90,3 %	88,5 %	89,8 %	90,6 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Faits saillants du quatrième trimestre

- Changement de la monnaie de présentation en dollars US en date du 31 décembre 2020.
- Le bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies du quatrième trimestre de 117,1 M\$ a augmenté de 26 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent après une bonne remontée de la demande en transport qui a suivi le recul attribuable à la COVID-19, et aussi en raison des réductions de coûts mises en œuvre en réponse à la pandémie, de la solidité de l'exécution dans l'ensemble de l'organisation, d'une approche allégée en actifs et des mesures de réduction des coûts.
- La marge d'exploitation des activités poursuivies¹, mesure non conforme aux IFRS, a augmenté à 11,2 %, soit une hausse de 70 points de base par rapport au quatrième trimestre de 2019.
- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 86,3 M\$, en hausse de 49 % comparativement à 58,0 M\$ au quatrième trimestre de 2019.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

- Le bénéfice par action dilué (« BPA dilué ») lié aux activités poursuivies a augmenté à 0,91 \$, comparativement à 0,70 \$ au quatrième trimestre de 2019.
- Le bénéfice net ajusté¹, mesure non conforme aux IFRS, s'est établi à 93,4 M\$, en hausse comparativement à 60,1 M\$ au quatrième trimestre de 2019.
- Le BPA ajusté dilué¹, mesure non conforme aux IFRS, s'est établi à 0,98 \$, en hausse par rapport à 0,72 \$, au quatrième trimestre de 2019.
- Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies de 164,9 M\$, ont augmenté par rapport à 133,3 M\$ au quatrième trimestre de 2019.
- Les flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies¹, mesure non conforme aux IFRS, ont augmenté, passant de 78,1 M\$ au quatrième trimestre de 2019 à 134,7 M\$.
- Les secteurs isolables de la Société ont affiché le rendement suivant :
 - o Le bénéfice opérationnel du secteur de la livraison de colis et courrier a augmenté de 30 % pour s'établir à 29,4 M\$;
 - o Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots brisés a augmenté de 27 % pour s'établir à 24,5 M\$;
 - o Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets a augmenté de 15 % pour s'établir à 53,6 M\$;
 - o Le bénéfice opérationnel du secteur de la logistique a augmenté de 86 % pour s'établir à 26,5 M\$.
- Le 15 décembre 2020, le conseil d'administration de TFI a déclaré un dividende trimestriel de 0,23 \$ (0,29 \$ CA), soit une hausse de 14 % par rapport au dividende trimestriel de 0,20 \$ (0,26 \$ CA) déclaré au quatrième trimestre de 2019.
- Au cours du trimestre, TFI International a acquis les opérations de transport de vrac de Grammer Logistics, certains actifs de Desrosiers Transport, FreightLine Carrier Systems, Excel Transportation et DLS Worldwide (renommée « TForce Worldwide »). Après la clôture du trimestre, TFI a convenu d'acquérir UPS Freight de United Parcel Service, Inc. (NYSE : UPS), la transaction devant être conclue au cours du deuxième trimestre de 2021, et a acquis Fleetway Transport Inc.
- Après le trimestre, TFI International a conclu l'émission et la vente annoncées antérieurement d'un montant de capital total de 500 millions de dollars de billets de premier rang.

À PROPOS DE TFI INTERNATIONAL

Services

TFI International, un chef de file nord-américain du secteur du transport et de la logistique, est présente partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique par l'intermédiaire de ses filiales. TFI International crée de la valeur pour ses actionnaires en repérant des acquisitions stratégiques et en gérant un réseau en pleine expansion de filiales en propriété exclusive. Ces filiales bénéficient des ressources financières et opérationnelles de TFI International pour faire croître leurs activités et améliorer leur efficacité. Les sociétés de TFI International exercent des activités dans les secteurs isolables suivants :

- la livraison de colis et de courrier;
- le transport de lots brisés;
- le transport de lots complets;
- la logistique.

Caractère saisonnier des activités

Les activités exercées par la Société sont tributaires de la demande générale de transport de fret. Habituellement, la demande est relativement stable tout au long de l'année, mais généralement à son plus faible au premier trimestre. De plus, au cours des mois plus rigoureux d'hiver, la consommation de carburant et les frais d'entretien tendent à augmenter.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Ressources humaines

Au 31 décembre 2020, la Société comptait 16 753 employés, répartis dans les différents secteurs d'activité de TFI International dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. En comparaison, la Société comptait 17 150 employés au 31 décembre 2019. Le nombre d'employés a diminué de 397 sur douze mois, ce qui est attribuable à une hausse de 1 329 employés liée aux acquisitions d'entreprises, neutralisée par les rationalisations ayant touché 1 726 employés, surtout dans les secteurs du transport de lots brisés et du transport de lots complets. La Société est d'avis que le taux de roulement de son personnel est relativement faible au Canada et normal aux États-Unis par rapport à celui des autres transporteurs américains et qu'elle entretient de très bonnes relations avec ses employés.

Équipement

La Société est d'avis qu'elle dispose de la plus importante flotte de camions au Canada et a une importante présence sur le marché des États-Unis. Au 31 décembre 2020, la Société comptait 7 867 tracteurs, 25 520 remorques et 9 901 entrepreneurs indépendants. En comparaison, au 31 décembre 2019, il y avait 7 772 tracteurs, 25 505 remorques et 9 826 entrepreneurs indépendants.

Installations

TFI International a son siège social à Montréal, au Québec, et son bureau administratif à Etobicoke, en Ontario. Au 31 décembre 2020, la Société comptait 366 installations, comparativement à 380 installations au 31 décembre 2019. De ce total, 235 sont situées au Canada, soit 151 dans l'Est et 84 dans l'Ouest respectivement. La Société compte également 119 installations aux États-Unis et 12 installations au Mexique. Au cours des douze derniers mois, 45 installations ont été ajoutées par suite des acquisitions d'entreprises. Le regroupement de terminaux réalisé a réduit de 59 le nombre total d'installations, principalement dans le secteur de la logistique. Au cours du quatrième trimestre de 2020, la Société a fermé 11 terminaux.

Clients

La Société a une clientèle diversifiée dans un large éventail d'industries sans qu'un seul de ces clients ne représente plus de 5 % de ses revenus consolidés. Grâce à cette clientèle diversifiée, ainsi qu'à la grande portée géographique des services offerts par la Société et au nombre élevé de secteurs dans lesquels elle exerce ses activités, un ralentissement touchant les activités d'un ou de plusieurs clients dans une industrie en particulier ne saurait entraîner de répercussions défavorables majeures sur les activités. La Société a établi des alliances stratégiques avec d'autres transporteurs en Amérique du Nord afin d'offrir à sa clientèle un réseau qui s'étend à la grandeur du continent.

Revenus par secteur d'activité des principaux clients (59 % du total des revenus)

Commerce de détail	25 %
Produits manufacturés	16 %
Matériaux de construction	8 %
Métaux et mines	8 %
Services	8 %
Secteur automobile	7 %
Aliments et boissons	7 %
Produits forestiers	5 %
Produits chimiques et explosifs	5 %
Énergie	3 %
Gestion des matières résiduelles	2 %
Conteneurs maritimes	1 %
Autres	5 %

(Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

La présente section contient des commentaires généraux sur les résultats opérationnels consolidés. Pour obtenir une analyse plus détaillée, veuillez vous reporter à la rubrique « Résultats sectoriels ».

Acquisitions d'entreprises en 2020

Conformément à sa stratégie de croissance, la Société a acquis treize entreprises au cours de 2020, soit les opérations de services de messagerie de R.R. Donnelley & Sons Company (« CSB »), Gusgo Transport (« Gusgo »), certains actifs de CT Transportation, LLC (« CT »), certains actifs de MCT Transportation, LLC (« MCT »), DSN Chemical Transportation (« DSN »), Keith Hall & Sons (« KHS »), pratiquement tous les actifs de CCC Transportation (« CCC »), certains actifs de TBM Logistics Ltd. (« TBM »), certains actifs de Desrosiers Transport (« Desrosiers »), les opérations de transport de vrac de Grammer Logistics (« Grammer »), FreightLine Carrier Systems (« FreightLine »), DLS Worldwide (« DLS ») renommée « TForce Worldwide » et Excel Transportation (« Excel »).

Le 2 mars 2020, TFI International a conclu l'acquisition de CSB. CSB dessert les secteurs des produits pharmaceutiques, des soins de santé, de la vente au détail, des finances et des transports, principalement dans le Midwest et le sud-est des États-Unis.

Le 18 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de Gusgo. Établi en Ontario, Gusgo est un transporteur cautionné des douanes d'articles non périssables et de produits à température contrôlée dans un rayon approximatif de huit cents kilomètres dans la région du Grand Toronto.

Le 26 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de CT. Établie en Géorgie, CT se spécialise dans le transport par remorque à plateau pour le compte des grands manufacturiers de produits de construction et distributeurs de produits de rénovation domiciliaire dans les régions du sud-est et de l'Atlantique-Centre des États-Unis.

Le 26 juin 2020, TFI International a conclu l'acquisition de MCT. Établie en Dakota du Sud, MCT fournit des services de transport à de grandes entreprises dans les secteurs des aliments emballés, agricole, médical et automobile, principalement dans les régions du sud-est et du Midwest des États-Unis.

Le 16 juillet 2020, TFI International a conclu l'acquisition de DSN. Établie en Ontario, DSN fournit à l'intention des grandes entreprises des services transfrontaliers de logistique de tierce partie pour le transport et l'entreposage de produits chimiques.

Le 31 juillet 2020, TFI International a conclu l'acquisition de KHS. Établie en Ontario, KHS offre des services de transport de produits alimentaires liquides et secs et de marchandises partout en Amérique du Nord.

Le 9 septembre 2020, TFI International a conclu l'acquisition de CCC. Établie en Floride, CCC opère dans le transport de lots complets, offrant des services de transport de ciment principalement dans la région du sud-est des États-Unis.

Le 18 septembre 2020, TFI International a conclu l'acquisition de TBM. Établie en Alberta, TBM fournit des services de transport en vrac dans l'ouest du Canada et dans la région du Pacifique nord-ouest des États-Unis.

Le 1^{er} octobre 2020, TFI International a conclu l'acquisition de Desrosiers. Établie en Ontario, Desrosiers fournit des services de transport en vrac dans tout le sud de l'Ontario.

Le 5 octobre 2020, TFI International a conclu l'acquisition de Grammer. Établie en Caroline du Nord, Grammer se concentre sur le transport de marchandises incluant le ciment et les matériaux cimentaires, le sable, les cendres volantes, le sel et la chaux dans tout le sud-est des États-Unis.

Le 31 octobre 2020, TFI International a conclu l'acquisition de FreightLine. Basée en Ontario, FreightLine fournit des services de logistique transfrontaliers.

Le 2 novembre 2020, TFI International a conclu l'acquisition de DLS. Basée en Illinois, DLS fournit des services de logistique par le biais d'un réseau de logistique tierce partie (« 3PL ») composé de personnel de vente interne, d'agents commerciaux mandatés et de postes agents.

Le 29 novembre 2020, TFI International a conclu l'acquisition d'Excel. Basée en Ontario, Excel offre des services de transport de lots brisés partout au Canada.

Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le total des revenus a atteint 1 122,0 M\$, soit une hausse de 13 %, ou 133,0 M\$ par rapport au quatrième trimestre de 2019. La contribution provenant des acquisitions d'entreprises de 147,8 M\$ et de la hausse des revenus avant la surcharge du carburant de 19,4 M\$ dans les activités existantes a été annulée par la diminution de 34,3 M\$ des revenus liés à la surcharge de carburant. Le taux de change moyen utilisé pour convertir les revenus de TFI International générés en dollars canadiens a augmenté au cours du trimestre (0,7667 \$ US) par rapport au trimestre correspondant de l'exercice antérieur (0,7576 \$ US), résultant en une incidence négative du taux de change de 7,0 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le total des revenus s'est élevé à 3,8 G\$, en baisse de 3 %, ou 122,4 M\$, comparativement à 3,9 G\$ en 2019. Cette baisse est le résultat principalement de la diminution de 138,6 M\$ des revenus liés à la surcharge de carburant et de 283,3 M\$ des revenus avant la surcharge de carburant, tous deux pour les activités existantes, baisse annulée par la contribution de 299,5 M\$ des acquisitions d'entreprises et l'incidence positive du taux de change de 25,1 M\$.

Charges opérationnelles liées aux activités poursuivies

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les charges opérationnelles liées aux activités poursuivies de la Société ont augmenté de 108,7 M\$, passant de 896,2 M\$ au quatrième trimestre de 2019 à 1 004,9 M\$. L'augmentation attribuable aux acquisitions d'entreprises à hauteur de 141,2 M\$ a été neutralisée par une diminution nette de 32,6 M\$, ou 4 %, des charges opérationnelles

des activités existantes. Les améliorations opérationnelles, une meilleure utilisation de la flotte, la diminution des charges liées aux matières et aux services et la baisse des charges liées au personnel ont contribué à maintenir les charges opérationnelles en pourcentage du total des revenus au sein des activités existantes de la Société sous le niveau du quatrième trimestre de 2019.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les charges liées aux matières et aux services (après déduction de la surcharge de carburant) ont augmenté de 4,0 points de pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la contribution des acquisitions d'entreprises qui a représenté 2,9 points de pourcentage des revenus.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les charges liées au personnel ont augmenté de 1 % pour atteindre 245,4 M\$ comparativement à 244,2 M\$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent. La hausse inclut une perte de 3,2 M\$ sur réévaluation des unités d'actions différées, nette de la Subvention salariale d'urgence du Canada de 6,3 M\$.

Les autres charges opérationnelles, qui sont essentiellement composées des coûts liés aux bureaux et aux terminaux : loyers, impôts fonciers, chauffage, télécommunications, entretien et sécurité, et des autres frais administratifs généraux, ont diminué de 0,2 point de pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente s'est établi à 2,2 M\$, comparativement à 6,4 M\$ au quatrième trimestre de 2019. Sept propriétés ont été vendues pour une contrepartie totale de 6,1 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges opérationnelles liées aux activités poursuivies de la Société ont diminué de 156,1 M\$, passant de 3,5 G\$ en 2019 à 3,4 G\$ en 2020. La diminution est principalement attribuable à une baisse de 291,9 M\$ des charges liées aux matières et aux services, et de 134,1 M\$ des charges liées au personnel, toutes deux dans les activités existantes, principalement en raison de la réduction des volumes aux deuxième et troisième trimestres attribuable à la COVID-19. La Subvention salariale d'urgence du Canada a également contribué à la réduction à hauteur de 52,3 M\$. Cette diminution est annulée par l'augmentation de 279,5 M\$ liée aux acquisitions d'entreprises.

Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies de TFI International a augmenté de 24,3 M\$, pour s'établir à 117,1 M\$ comparativement à 92,8 M\$ au trimestre correspondant de 2019. La marge d'exploitation des activités poursuivies en pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant a progressé, passant de 10,5 % au quatrième trimestre de 2019 à 11,2 % au quatrième trimestre de 2020. Tous les secteurs isolables ont enregistré des augmentations de leur marge. Particulièrement, le secteur du transport de lots brisés a constaté une hausse de sa marge de 4,6 points de pourcentage.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies a augmenté de 33,7 M\$, ou 9 %, pour s'établir à 416,6 M\$, comparativement à 382,9 M\$ en 2019, en raison notamment d'améliorations opérationnelles, des acquisitions d'entreprises et de la subvention salariale de 52,3 M\$, contrebalancé par la baisse de la contribution du profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente de 9,7 M\$, du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses de 4,0 M\$ et du profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement de 7,5 M\$.

Produits financiers et charges financières

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Charges financières (produits financiers)				
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	7 287	11 344	34 967	43 949
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	3 072	3 455	12 443	13 983
Revenus d'intérêts et désactualisation du billet à ordre	(277)	(620)	(1 051)	(2 285)
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles	141	55	224	199
(Gain) perte de change, montant net	373	(396)	(1 237)	220
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt	(488)	—	(488)	—
Autres	5 274	1 714	9 052	6 041
Charges financières, montant net	15 382	15 552	53 910	62 107

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain et le changement de présentation du gain (de la perte) sur réévaluation des unités d'actions différées dans les charges liées au personnel plutôt que dans les charges financières (produits financiers).

Charge d'intérêts sur la dette à long terme

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, la charge d'intérêts sur la dette à long terme était inférieure de 4,1 M\$ à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable à une dette moyenne de 0,94 G\$ inférieure pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 comparativement à 1,35 G\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, et à une diminution du taux d'intérêt moyen en 2020 par rapport à l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la charge d'intérêts a diminué de 9,0 M\$ en raison d'emprunts moyens moins élevés en 2020, soit 1,05 G\$ comparativement à 1,31 G\$ en 2019.

Gain net ou perte nette de change et couverture d'investissement net

La Société désigne une portion de sa dette libellée en dollars américains comme instrument de couverture de son investissement net dans des établissements aux États-Unis. Ce traitement comptable permet à la Société de déduire la portion désignée du gain (ou de la perte) de change de sa dette de la perte (ou du gain) de change de ses placements nets dans les établissements aux États-Unis et de présenter le net dans les autres éléments du résultat global. Les gains nets ou pertes nettes de change comptabilisés en bénéfice ou perte sont attribuables à la tranche libellée en dollars américains de la facilité de crédit de la Société non désignée comme instrument de couverture et à d'autres actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, un gain de change de 8,6 M\$ (gain de 7,5 M\$ après impôt) a été inscrit comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, un gain de change de 5,8 M\$ (gain de 5,0 M\$ après impôt) a été inscrit comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, une perte de change de 2,3 M\$ (perte de 2,0 M\$ après impôt) a été inscrit comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, un gain de change de 14,0 M\$ (gain de 12,2 M\$ après impôt) a été inscrit comme couverture d'investissement net dans les autres éléments du résultat global.

Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés et couverture des flux de trésorerie

La juste valeur des instruments financiers dérivés, que la Société utilise pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt, est soumise aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt attribuables aux prix de marché.

La Société désigne les dérivés de taux d'intérêt comme instrument de couverture des taux d'intérêt variables. Par conséquent, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, la perte de 2,6 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt a été entièrement désignée comme couverture de flux de trésorerie et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie (perte de 1,9 M\$ après impôt). Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, une perte de 0,2 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt (perte de 0,2 M\$ après impôt) a été désignée comme couverture de flux de trésorerie et inscrite dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, une perte de 0,5 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt (perte de 0,5 M\$ après impôt) a été désignée comme couverture de flux de trésorerie et inscrite dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une perte de 10,0 M\$ sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt (perte de 7,4 M\$ après impôt) a été désignée comme couverture de flux de trésorerie et inscrite dans les autres éléments du résultat global en tant que variation de la juste valeur de la couverture des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2020, la Société n'a plus de position de couverture de flux de trésorerie.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le taux d'imposition effectif de la Société était de 15,1 %. La charge d'impôt sur le résultat de 15,4 M\$ présentait un écart favorable de 11,6 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 27,0 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,5 % auquel la Société est assujettie. Cet écart favorable découle essentiellement de variations positives venant d'un ajustement de 8,3 M\$ relatif aux exercices précédents, de déductions fiscales et de revenus exonérés d'impôt pour 4,6 M\$ et d'un impact favorable des réglementations du Trésor, des interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine, à hauteur de 1,0 M\$. L'ajustement positif relatif aux exercices précédents découle essentiellement d'ajustements aux taux d'imposition future utilisés dans l'impôt différé.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le taux d'imposition effectif de la Société était de 24,0 %. La charge d'impôt sur le résultat de 87,0 M\$ présentait un écart favorable de 9,1 M\$ par rapport à une charge d'impôt de 96,1 M\$ anticipée en fonction du taux d'impôt prévu par la loi de 26,5 % auquel la Société est assujettie. Cet écart favorable découle essentiellement de variations positives venant de déductions fiscales et de revenus exonérés d'impôts pour 10,2 M\$, d'un ajustement de 8,6 M\$ relatif aux exercices précédents et de taux effectifs inférieurs dans différentes juridictions de 4,5 M\$, annulées par des variances négatives venant de charges non déductibles pour 8,7 M\$ et des réglementations du Trésor, des interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine, à hauteur de 4,5 M\$.

La réforme fiscale américaine introduit d'importants changements aux lois sur l'imposition des bénéficiaires des sociétés américaines qui pourraient avoir une incidence sur le Groupe dans les années à venir. Mentionnons notamment la création du nouvel impôt anti-abus contre l'érosion de l'assiette fiscale (Base Erosion Anti-abuse Tax ou BEAT en anglais) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements que des sociétés américaines font à des sociétés étrangères affiliées, et limite les déductions pour les dépenses nettes d'intérêts encourues par les sociétés américaines. Le 7 avril 2020, le département du Trésor des États-Unis a publié les réglementations du Trésor, des interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine. Comme prévu, un avantage fiscal relatif à 2019 et au premier trimestre de 2020 a été refusé, ce qui a entraîné une charge fiscale ponctuelle de 7,3 M\$ au deuxième trimestre de 2020. Le 23 juillet 2020, le département du Trésor des États-Unis a publié les réglementations du Trésor définitives sur les modifications apportées au projet de loi sur la réforme fiscale américaine. Il introduit une exception fiscale élevée en vertu des dispositions du *Global Intangible Low-taxed Income* (GILTI). Un avantage fiscal relatif aux années 2018 et 2019 a été comptabilisé, entraînant un recouvrement d'impôt non récurrent de 2,0 M\$ en 2020. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'impact total net de ces nouvelles réglementations a été de 4,5 M\$ suite aux ajustements positifs enregistrés durant le quatrième trimestre de 2020.

En plus de ce qui précède, la baisse significative d'additions d'immobilisations corporelles en 2020 au sein des opérations américaines (69,7 M\$ en 2020 comparativement à 145,9 M\$ en 2019) a résulté en une plus grande charge d'impôt exigible en 2020 en pourcentage du bénéfice avant impôt sur le résultat puisque la Société prend un amortissement complet sur ces dépenses en capital.

Perte nette liée aux activités abandonnées

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une perte nette de 10,5 M\$, ou 12,4 M\$ avant le recouvrement d'impôt de 1,9 M\$, découlant d'une réclamation liée à un accident. L'incident s'est produit à l'origine dans une division d'exploitation faisant partie du secteur des services de déplacement d'appareils de forage, lequel a été classé comme activité abandonnée en 2015.

Bénéfice net et bénéfice net ajusté

(non audité) (en milliers de dollars US, sauf les données par action)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Bénéfice net	86 328	56 680	275 675	233 677
Amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, après impôt	10 221	9 263	35 286	35 756
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles, après impôt	104	40	165	146
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés, après impôt	(373)	—	(373)	—
(Gain) perte de change, montant net, après impôt	227	(328)	(895)	161
Profit sur la vente d'une entreprise, après impôt	(230)	—	(230)	—
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	(4 008)	(8 014)
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente, après impôt	(1 848)	(6 872)	(10 308)	(18 691)
Perte nette liée aux activités abandonnées	—	1 302	—	10 548
Réforme fiscale américaine	(1 072)	—	4 451	—
Bénéfice net ajusté¹	93 357	60 085	299 763	253 583
BPA ajusté – de base¹	1,00	0,74	3,36	3,04
BPA ajusté – dilué¹	0,98	0,72	3,30	2,97

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le bénéfice net de TFI International s'est élevé à 86,3 M\$, par rapport à 56,7 M\$ au quatrième trimestre de 2019. Le bénéfice net ajusté lié¹ de la Société, mesure non conforme aux IFRS, qui ne tient pas compte des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, s'est établi à 93,4 M\$ au trimestre à l'étude, par rapport à 60,1 M\$ au quatrième trimestre de 2019, soit une progression de 55 %, ou 33,3 M\$. Le BPA ajusté lié (dilué) a augmenté de 0,26 \$, pour s'établir à 0,98 \$, comparativement à 0,72 \$ au quatrième trimestre de 2019.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le bénéfice net de TFI International s'est élevé à 275,7 M\$, par rapport à 233,7 M\$ en 2019. L'augmentation de 42,0 M\$ est principalement attribuable à la contribution de 13,9 M\$ des acquisitions d'entreprises, à l'amélioration des résultats opérationnels des activités existantes et à la perte des activités abandonnées de 10,5 M\$ qui alourdit le montant comparatif de 2019. En 2020, le bénéfice net ajusté de la Société s'est établi à 299,8 M\$, comparativement à 253,6 M\$ en 2019, en hausse de 18 %, ou 46,2 M\$. Le BPA ajusté (dilué) a augmenté de 11 % pour s'établir à 3,30 \$.

RÉSULTATS SECTORIELS

Afin de faciliter la comparaison du niveau d'activité commerciale et des coûts opérationnels entre les périodes, la Société compare les revenus avant la surcharge de carburant (les « revenus ») et redistribue les revenus liés à la surcharge de carburant dans les charges liées aux matières et aux services qui sont incluses dans les charges opérationnelles. Veuillez prendre note que cette redistribution n'a aucune incidence sur le « total des revenus ».

Données financières sectorielles choisies

(non audité) (en milliers de dollars US)	Livraison de colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Éliminations	Total
Trimestre clos le 31 décembre 2020							
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	154 094	141 081	438 135	322 319	—	(7 482)	1 048 147
% du total des revenus ²	15 %	14 %	42 %	29 %			100 %
BAlIA ajusté ³	35 934	37 084	101 383	35 809	(16 672)	—	193 538
Marge du BAlIA ajusté ⁴	23,3 %	26,3 %	23,1 %	11,1 %			18,5 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	29 401	24 464	53 604	26 462	(16 809)	—	117 122
Marge d'exploitation ⁴	19,1 %	17,3 %	12,2 %	8,2 %			11,2 %
Dépenses en immobilisations, montant net ⁵	2 550	6 194	21 155	70	244	—	30 213
Trimestre clos le 31 décembre 2019*							
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	127 301	151 303	412 760	198 961	—	(6 608)	883 717
% du total des revenus ²	15 %	18 %	47 %	20 %			100 %
BAlIA ajusté ³	29 295	31 269	90 447	21 933	(9 547)	—	163 397
Marge du BAlIA ajusté ⁴	23,0 %	20,7 %	21,9 %	11,0 %			18,5 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	22 680	19 311	46 417	14 216	(9 840)	—	92 784
Marge d'exploitation ⁴	17,8 %	12,8 %	11,2 %	7,1 %			10,5 %
Dépenses en immobilisations, montant net ⁵	3 321	27 945	17 783	1 002	5 158	—	55 209
Cumul annuel au 31 décembre 2020							
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	481 490	522 851	1 584 837	923 456	—	(28 331)	3 484 303
% du total des revenus ²	14 %	15 %	46 %	25 %			100 %
BAlIA ajusté ³	104 019	138 361	383 155	113 885	(39 831)	—	699 589
Marge du BAlIA ajusté ⁴	21,6 %	26,5 %	24,2 %	12,3 %			20,1 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	78 753	87 950	206 346	84 459	(40 941)	—	416 567
Marge d'exploitation ⁴	16,4 %	16,8 %	13,0 %	9,1 %			12,0 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles	194 631	404 074	1 193 730	272 592	34 564	—	2 099 591
Dépenses en immobilisations, montant net ⁵	16 798	19 230	29 179	567	444	—	66 218
Cumul annuel au 31 décembre 2019*							
Revenus avant la surcharge de carburant ¹	473 666	627 219	1 657 797	745 322	—	(26 428)	3 477 576
% du total des revenus ²	14 %	18 %	48 %	20 %			100 %
BAlIA ajusté ³	106 278	126 641	362 641	83 030	(29 569)	—	649 021
Marge du BAlIA ajusté ⁴	22,4 %	20,2 %	21,9 %	11,1 %			18,7 %
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	82 228	82 230	192 172	57 447	(31 209)	—	382 868
Marge d'exploitation ⁴	17,4 %	13,1 %	11,6 %	7,7 %			11,0 %
Total des actifs, moins les immobilisations incorporelles	180 811	407 358	1 206 568	159 152	49 771	—	2 003 660
Dépenses en immobilisations, montant net ⁵	10 967	27 536	108 039	1 995	4 261	—	152 798

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain et le changement de présentation du gain (de la perte) sur réévaluation des unités d'actions différées dans les charges liées au personnel plutôt que dans les charges financières (produits financiers).

¹ Inclut les revenus intersectoriels.

² Les revenus sectoriels incluant la surcharge de carburant et les revenus intersectoriels, en pourcentage des revenus consolidés incluant la surcharge de carburant et les revenus intersectoriels.

³ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

⁴ En pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

⁵ Additions de matériel roulant et d'équipement, déduction faite des produits tirés de la vente de matériel roulant et d'équipement et d'actifs détenus en vue de la vente excluant propriété.

Livraison de colis et courrier

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2020	%	2019*	%	2020	%	2019*	%
Total des revenus	167 555		145 018		529 155		539 610	
Surcharge de carburant	(13 461)		(17 717)		(47 665)		(65 944)	
Revenus	154 094	100,0 %	127 301	100,0 %	481 490	100,0 %	473 666	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	72 115	46,8 %	55 737	43,8 %	220 741	45,8 %	203 441	43,0 %
Charges liées au personnel	39 821	25,8 %	35 222	27,7 %	133 552	27,7 %	138 125	29,2 %
Autres charges opérationnelles	6 234	4,0 %	7 015	5,5 %	23 145	4,8 %	25 973	5,5 %
Amortissement des immobilisations corporelles	3 168	2,1 %	2 606	2,0 %	11 539	2,4 %	10 046	2,1 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	3 210	2,1 %	3 713	2,9 %	12 871	2,7 %	13 956	2,9 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	248	0,2 %	234	0,2 %	947	0,2 %	891	0,2 %
(Profit) perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(10)	-0,0 %	47	0,0 %	43	0,0 %	(135)	-0,0 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	(15)	-0,0 %	(10)	-0,0 %	(16)	-0,0 %
(Profit) perte sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	(93)	-0,1 %	62	0,0 %	(91)	-0,0 %	(843)	-0,2 %
Bénéfice opérationnel	29 401	19,1 %	22 680	17,8 %	78 753	16,4 %	82 228	17,4 %
BAIIA ajusté	35 934	23,3 %	29 295	23,0 %	104 019	21,6 %	106 278	22,4 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Données opérationnelles

(non audité) (Revenus en dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2020	2019*	Variation	%	2020	2019*	Variation	%
Revenus par livre (incluant le carburant)	0,40 \$	0,36 \$	0,04 \$	11,1 %	0,36 \$	0,35 \$	0,01 \$	2,9 %
Revenus par livre (excluant le carburant)	0,36 \$	0,31 \$	0,05 \$	16,1 %	0,33 \$	0,31 \$	0,02 \$	6,5 %
Revenus par expédition (incluant le carburant)	6,40 \$	6,52 \$	(0,12 \$)	-1,8 %	6,24 \$	6,29 \$	(0,05 \$)	-0,8 %
Tonnage (en milliers de tonnes métriques)	192	185	7	3,8 %	658	695	(37)	-5,3 %
Expéditions (en milliers)	26 185	22 244	3 941	17,7 %	84 854	85 743	(889)	-1,0 %
Poids moyen par expédition (en lb)	16,16	18,33	(2,17)	-11,8 %	17,09	17,86	(0,77)	-4,3 %
Nombre moyen de véhicules	1 008	972	36	3,7 %	1 023	981	42	4,3 %
Revenus hebdomadaires, par véhicule (incluant le carburant, en milliers de dollars US)	12,79 \$	11,48 \$	1,31 \$	11,4 %	9,95 \$	10,58 \$	(0,63 \$)	-6,0 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les revenus ont augmenté de 26,8 M\$ ou 21 %, par rapport à 127,3 M\$ en 2019 et se sont établis à 154,1 M\$ en 2020. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de 16,1 % des revenus par livre (excluant la surcharge de carburant) combinée à l'augmentation de 3,8 % du tonnage. L'augmentation du tonnage est attribuable à une hausse de 17,7 % du nombre d'expéditions, neutralisée par une baisse de 11,8 % du poids moyen par expédition. Cette combinaison est le résultat de l'augmentation des livraisons dans le commerce de détail (B2C).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les revenus ont augmenté de 7,8 M\$, ou 2 %, passant de 473,7 M\$ en 2019 à 481,5 M\$ en 2020. L'augmentation est liée aux volumes de livraisons B2C, partiellement annulée par des perturbations au cours des premiers mois de la pandémie. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le secteur de la livraison de colis et courrier a été visé par une atteinte à la sécurité informatique qui a eu une incidence négative sur les revenus du secteur, estimée à 6 M\$.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge de carburant, ont augmenté de 16,4 M\$, ou 29 %, en raison partiellement d'une augmentation de 9,4 M\$ des coûts liés aux sous-traitants, ainsi que d'une hausse de 1,5 M\$ des coûts de la main-d'œuvre externe pour gérer l'augmentation des volumes dans les installations de tri. Les charges liées au personnel, exprimées en pourcentage des revenus, ont diminué, passant de 27,7 % en 2019 à 25,8 % en 2020, en raison de la baisse des salaires administratifs en pourcentage des revenus.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge du carburant, ont augmenté de 17,3 M\$ ou 9 %. Les charges liées au personnel, exclusion faite des crédits de 5,7 M\$ reçus au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada, exprimées en pourcentage des revenus, ont légèrement diminué, passant de 29,2 % en 2019 à 28,9 % en 2020, en raison principalement de la baisse des salaires administratifs, baisse annulée en partie par l'augmentation des salaires directs découlant de la hausse des livraisons B2C. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 2,8 M\$, ou 11 % en 2020, baisse principalement attribuable à la réduction des frais de TI, de ceux liés aux déplacements et aux frais de bureau et des charges liées au personnel externe. L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 1,5 M\$, ou 15 %, par rapport à 2019, en raison principalement d'un investissement dans des convoyeurs mis en service.

Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel a augmenté de 30 % ou 6,7 M\$, comparativement au quatrième trimestre de 2019, et la marge d'exploitation s'est établie à 19,1 % au quatrième trimestre de 2020 comparativement à 17,8 % pour la période correspondante de 2019. Cette augmentation sur douze mois est principalement le résultat de la croissance organique solide des revenus, combinée à un accroissement des marges.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel a diminué de 3,5 M\$, pour s'établir à 78,8 M\$. Cette diminution est le résultat la baisse du bénéfice opérationnel pendant le premier semestre de l'exercice en raison de la pandémie de COVID-19 et de la hausse des volumes de livraisons B2C générant des marges moins élevées.

Transport de lots brisés

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2020	%	2019*	%	2020	%	2019*	%
Total des revenus	157 628		175 319		589 235		727 249	
Surcharge de carburant	(16 547)		(24 016)		(66 384)		(100 030)	
Revenus	141 081	100,0 %	151 303	100,0 %	522 851	100,0 %	627 219	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	67 140	47,6 %	75 026	49,6 %	252 334	48,3 %	315 648	50,3 %
Charges liées au personnel	33 338	23,6 %	38 202	25,2 %	116 257	22,2 %	159 820	25,5 %
Autres charges opérationnelles	3 587	2,5 %	7 788	5,1 %	16 593	3,2 %	26 720	4,3 %
Amortissement des immobilisations corporelles	4 886	3,5 %	5 148	3,4 %	19 407	3,7 %	19 736	3,1 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	5 546	3,9 %	6 159	4,1 %	22 555	4,3 %	24 825	4,0 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 179	1,5 %	2 129	1,4 %	8 392	1,6 %	8 359	1,3 %
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(62)	-0,0 %	(147)	-0,1 %	(519)	-0,1 %	(510)	-0,1 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(6)	-0,0 %	(835)	-0,6 %	(175)	-0,0 %	(1 100)	-0,2 %
(Profit) perte sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	9	0,0 %	(1 478)	-1,0 %	57	0,0 %	(8 509)	-1,4 %
Bénéfice opérationnel	24 464	17,3 %	19 311	12,8 %	87 950	16,8 %	82 230	13,1 %
BAIIA ajusté	37 084	26,3 %	31 269	20,7 %	138 361	26,5 %	126 641	20,2 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Données opérationnelles

(non audité) (Revenus en dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2020	2019*	Variation	%	2020	2019*	Variation	%
Ratio d'exploitation ajusté	82,7 %	88,2 %			83,2 %	88,2 %		
Revenus par cent livres (excluant le carburant)	10,15 \$	9,99 \$	0,16 \$	1,6 %	9,77 \$	10,01 \$	(0,24 \$)	-2,4 %
Revenus par expédition (incluant le carburant)	241,02 \$	253,35 \$	(12,33 \$)	-4,9 %	240,11 \$	242,98 \$	(2,87 \$)	-1,2 %
Tonnage (en milliers de tonnes)	695	757	(62)	-8,2 %	2 675	3 132	(457)	-14,6 %
Expéditions (en milliers)	654	692	(38)	-5,5 %	2 454	2 993	(539)	-18,0 %
Poids moyen par expédition (en lb)	2 125	2 188	(63)	-2,9 %	2 180	2 093	87	4,2 %
Distance moyenne par trajet (en miles)	811	839	(28)	-3,3 %	818	830	(12)	-1,4 %
Nombre moyen de véhicules	902	1 016	(114)	-11,2 %	918	1 024	(106)	-10,4 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Au cours de 2020 et durant le quatrième trimestre, une entreprise a été acquise au sein du secteur du transport de lots brisés.

Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les revenus du secteur du transport de lots brisés se sont établis à 141,1 M\$, une baisse de 10,2 M\$, ou 7 %, comparativement à la période correspondante de 2019. La baisse des revenus est attribuable à une diminution de 8,2 % du tonnage, partiellement annulée par une augmentation de 1,6 % des revenus par cent livres (excluant le carburant). La diminution du tonnage est attribuable à une baisse de 5,5 % du nombre d'expéditions, combinée à une baisse de 2,9 % du poids moyen par expédition. Malgré la baisse de 7 % des revenus pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les revenus se sont améliorés par rapport aux deuxième et troisième trimestres, fortement touchés par la pandémie de la COVID-19, et qui ont affiché des baisses de revenus respectives de 30 % et de 14 % par rapport aux périodes correspondantes de 2019. Exception faite de l'acquisition d'entreprise, les revenus ont diminué de 11,0 M\$, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les revenus ont diminué de 104,4 M\$ ou 16,6 % pour s'établir à 522,9 M\$.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les charges liées aux matières et aux services, après déduction des revenus liés à la surcharge de carburant, ont diminué de 7,9 M\$, ou 10,5 %, en raison principalement d'une baisse de 10,8 M\$ des coûts liés aux sous-traitants, attribuable à la baisse du tonnage, partiellement annulée par la réduction des revenus provenant de la surcharge de carburant. Suivant la même tendance, les charges liées au personnel ont diminué de 12,7 % sur douze mois, en raison de la diminution du tonnage, d'une baisse des salaires administratifs et des crédits au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada de 2,2 M\$. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 4,2 M\$ au quatrième trimestre de 2020, en raison essentiellement d'une réduction de 1,8 M\$ des frais immobiliers combinée à une baisse de 0,4 M\$ de la main-d'œuvre externe et une baisse de 0,6 M\$ des frais de déplacement et de créances douteuses. Les réductions de coûts, plus spécifiquement la réduction des salaires administratifs et des coûts immobiliers, sont le résultat d'efficacité accrue suite à la fusion de deux divisions opérationnelles en une entreprise opérante.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges liées aux matières et aux services, après déduction de la surcharge du carburant, ont diminué de 63,3 M\$ ou 20,1 % en raison principalement d'une baisse de 71,4 M\$ des coûts des sous-traitants. Les charges liées au personnel, exprimées en pourcentage des revenus avant la surcharge du carburant, ont diminué, passant de 25,5 % en 2019 à 22,2 % en 2020, en raison principalement des crédits de 20,3 M\$ reçus au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada, partiellement annulés par une augmentation de 2,4 M\$ du coût des indemnités de licenciement. Les autres charges opérationnelles ont diminué de 10,1 M\$ par rapport à la période correspondante de 2019, en raison principalement d'une diminution de 4,1 M\$ des frais immobiliers combinée à une baisse de 1,5 M\$ des coûts de la main-d'œuvre externe et de 2,2 M\$ des frais de déplacement, de créances douteuses et des coûts de la TI.

Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel a augmenté de 5,2 M\$, ou 27 %, comparativement au trimestre correspondant de 2019. En pourcentage des revenus, le bénéfice opérationnel était de 17,3 % au cours du quatrième trimestre de 2020, par rapport à 12,8 % pour la période correspondante de 2019.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel a augmenté de 5,7 M\$, pour s'établir à 88,0 M\$. Cette augmentation est due au profit de 7,0 M\$ sur la vente d'actifs détenus pour la vente au premier trimestre de 2019 et de 1,5 M\$ au quatrième trimestre de 2019. À l'exclusion de ce profit de 8,5 M\$ sur la vente d'actifs détenus pour la vente, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel du secteur du transport des lots brisés a augmenté de 14,3 M\$, ou 19 %, par rapport à la période correspondante de 2019.

Transport de lots complets

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2020	%	2019*	%	2020	%	2019*	%
Total des revenus	477 262		469 798		1 748 359		1 891 554	
Surcharge de carburant	(39 127)		(57 038)		(163 522)		(233 757)	
Revenus	438 135	100,0 %	412 760	100,0 %	1 584 837	100,0 %	1 657 797	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	188 660	43,1 %	178 936	43,4 %	654 220	41,3 %	707 028	42,6 %
Charges liées au personnel	135 911	31,0 %	134 572	32,6 %	503 242	31,8 %	549 723	33,2 %
Autres charges opérationnelles	14 323	3,3 %	12 534	3,0 %	52 337	3,3 %	53 472	3,2 %
Amortissement des immobilisations corporelles	34 986	8,0 %	36 218	8,8 %	136 859	8,6 %	136 139	8,2 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10 055	2,3 %	7 091	1,7 %	32 229	2,0 %	24 263	1,5 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	5 171	1,2 %	5 678	1,4 %	19 891	1,3 %	22 415	1,4 %
Profit sur la vente d'une entreprise	(306)	-0,1 %	—	—	(306)	-0,0 %	—	—
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement	(2 129)	-0,5 %	(3 603)	-0,9 %	(7 785)	-0,5 %	(14 698)	-0,9 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(13)	-0,0 %	(126)	-0,0 %	(332)	-0,0 %	(369)	-0,0 %
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	(2 127)	-0,5 %	(4 957)	-1,2 %	(11 864)	-0,7 %	(12 348)	-0,7 %
Bénéfice opérationnel	53 604	12,2 %	46 417	11,2 %	206 346	13,0 %	192 172	11,6 %
BAIIA ajusté	101 383	23,1 %	90 447	21,9 %	383 155	24,2 %	362 641	21,9 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Données opérationnelles

(non audité)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2020	2019*	Variation	%	2020	2019*	Variation	%
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.								
Revenus (en milliers de dollars US)	161 476	156 678	4 798	3,1 %	632 590	646 782	(14 192)	-2,2 %
Ratio d'exploitation ajusté	91,5 %	92,4 %			92,0 %	91,5 %		
Millage total (en milliers)	86 427	84 291	2 136	2,5 %	349 349	351 490	(2 141)	-0,6 %
Nombre moyen de tracteurs	2 932	2 929	3	0,1 %	2 949	2 960	(11)	-0,4 %
Nombre moyen de remorques	11 005	11 007	(2)	-0,0 %	10 938	11 008	(70)	-0,6 %
Âge des tracteurs	2,2	1,8	0,4	22,2 %	2,2	1,8	0,4	22,2 %
Âge des remorques	6,6	6,5	0,1	1,5 %	6,6	6,5	0,1	1,5 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	560	424	136	32,1 %	509	400	109	27,3 %
Transport conventionnel de lots complets - Canada								
Revenus (en milliers de dollars US)	58 497	56 668	1 829	3,2 %	206 418	226 816	(20 398)	-9,0 %
Ratio d'exploitation ajusté	85,2 %	85,9 %			86,3 %	85,6 %		
Millage total (en milliers)	23 095	24 236	(1 141)	-4,7 %	89 212	98 943	(9 731)	-9,8 %
Nombre moyen de tracteurs	623	641	(18)	-2,8 %	606	684	(78)	-11,4 %
Nombre moyen de remorques	2 809	2 826	(17)	-0,6 %	2 796	2 884	(88)	-3,1 %
Âge des tracteurs	2,5	2,3	0,2	8,7 %	2,5	2,3	0,2	8,7 %
Âge des remorques	5,9	5,4	0,5	9,3 %	5,9	5,4	0,5	9,3 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	314	317	(3)	-0,9 %	302	333	(31)	-9,3 %
Transport spécialisé de lots complets								
Revenus (en milliers de dollars US)	219 093	200 452	18 641	9,3 %	749 655	791 087	(41 432)	-5,2 %
Ratio d'exploitation ajusté	86,9 %	89,3 %			84,6 %	88,3 %		
Nombre moyen de tracteurs	2 314	2 189	125	5,7 %	2 096	2 099	(3)	-0,1 %
Nombre moyen de remorques	6 619	6 142	477	7,8 %	6 251	6 121	130	2,1 %
Âge des tracteurs	4,0	4,0	0,0	0,0 %	4,0	4,0	0,0	0,0 %
Âge des remorques	12,9	11,7	1,2	10,3 %	12,9	11,7	1,2	10,3 %
Nombre moyen d'entrepreneurs indépendants	1 132	1 224	(92)	-7,5 %	1 115	1 191	(76)	-6,4 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Au cours de 2020, huit entreprises ont été acquises au sein du secteur du transport de lots complets, dont deux au quatrième trimestre.

Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les revenus du secteur du transport de lots complets, exclusion faite de la surcharge de carburant, ont augmenté de 25,4 M\$, soit 6 %, passant de 412,8 M\$ en 2019 à 438,1 M\$ en 2020. Cette augmentation est principalement attribuable à la contribution de 34,5 M\$ des acquisitions d'entreprises, annulée par la baisse de 9,1 M\$ des revenus des activités existantes. Les revenus du transport conventionnel de lots complets aux États-Unis ont augmenté de 5,6 M\$, soit 3,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les revenus par mille ont progressé de 2,2 %, en raison des prix au comptant favorables sur le marché américain, et le nombre de milles par tracteur a diminué de 1,5 %, attribuable aux tracteurs inutilisés en raison de disponibilité limitée des chauffeurs. Les revenus du transport conventionnel de lots complets au Canada ont augmenté de 1,8 M\$, ou 3,2 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation fait état d'une amélioration de 2,5 % des revenus par tracteur, alors que les revenus par mille ont progressé de 5,2 %, hausse neutralisée par une diminution de 2,6 % du nombre de milles par tracteur. Les revenus du transport spécialisé de lots complets ont augmenté de 18,6 M\$, ou 9,3 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les revenus tirés des services de courtage dans le secteur du transport de lots complets ont diminué de 5,8 M\$ ou 10 %, pour s'établir à 51,2 M\$. Les marges brutes des services de courtage ont diminué à 18,7 % pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, comparativement à 19,5 % au même trimestre de l'exercice précédent.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les revenus du secteur du transport de lots complets ont diminué de 73,0 M\$, ou 4 %, passant de 1 657,8 M\$ en 2019 à 1 584,8 M\$ en 2020. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des revenus des activités existantes de 161,0 M\$, annulée par la contribution de 88,0 M\$ liée aux récentes acquisitions d'entreprises. Les revenus tirés des services de courtage ont diminué de 50,3 M\$ ou 22 %, tandis que les marges ont augmenté, passant de 19,0 % en 2019 à 19,3 % en 2020.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les charges opérationnelles, incluant l'incidence des acquisitions d'entreprises et après déduction de la surcharge de carburant, ont augmenté de 18,5 M\$, ou 5 %, passant de 366,3 M\$ en 2019 à 384,8 M\$ en 2020. Les charges liées aux matières et aux services (après déduction de la surcharge de carburant) ont augmenté de 5 % par rapport au quatrième trimestre de 2019. Au cours du quatrième trimestre, les charges liées au personnel et les autres charges opérationnelles ont augmenté de 1 % et de 14 % respectivement sur douze mois. Les charges liées au personnel comprennent un apport de 4,1 M\$ provenant de la Subvention salariale d'urgence du Canada, dont 2,6 M\$ sont comptabilisés pour le secteur de transport spécialisé de lots complets.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges opérationnelles du secteur du transport de lots complets, après déduction de la surcharge de carburant, ont diminué de 86,8 M\$, ou 6 %, passant de 1 465,6 M\$ en 2019 à 1 378,8 M\$ en 2020. La Société continue d'améliorer la structure de ses coûts ainsi que l'efficacité et la rentabilité de sa flotte actuelle et de son réseau d'entrepreneurs indépendants. Les charges liées au personnel, qui se sont élevées à 549,7 M\$ en 2019, ont diminué de 46,5 M\$, ou 8 %, principalement en raison de la Subvention salariale d'urgence du Canada de 24,0 M\$.

Profit sur la vente de propriété

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, un profit de 2,0 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente a été comptabilisé dans le secteur du transport de lots complets, suivant la vente de cinq propriétés pour une contrepartie totale de 6,0 M\$ (un profit de 5,0 M\$ et des produits de 7,0 M\$ en 2019). Ces dispositions sont le résultat des efforts continus de la direction pour améliorer l'efficacité et profiter des économies d'échelle grâce à la consolidation des emplacements d'exploitation.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un profit de 11,8 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente a été comptabilisé dans le secteur du transport de lots complets, suivant la vente de propriétés pour une contrepartie totale de 23,7 M\$ (un profit de 12,3 M\$ et des produits de 16,0 M\$ en 2019).

Bénéfice opérationnel

Le ratio d'exploitation du secteur du transport de lots complets était de 87,8 % pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 comparativement à 88,8 % en 2019, ce qui s'est traduit par une augmentation de 6,9 M\$ du bénéfice opérationnel, ou 15 %. Le bénéfice opérationnel du secteur du transport de lots complets a atteint 53,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, en hausse par rapport à 46,4 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice opérationnel pour le quatrième trimestre de 2019 comprend des profits cumulatifs de 8,6 M\$ sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente et sur la vente de matériel roulant et d'équipement, comparativement à un montant cumulatif de 4,3 M\$ en 2020, pour un impact net de 4,3 M\$ sur le bénéfice opérationnel. La diminution des produits tirés de la vente de matériel roulant et d'équipement est le résultat d'un marché de revente moins actif et d'une réduction dans le remplacement de la flotte.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel dans le secteur du transport de lots complets a augmenté de 13,9 M\$, ou 7 %, passant de 192,2 M\$ en 2019 à 206,0 M\$ en 2020.

Logistique

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre				Exercices clos les 31 décembre			
	2020	%	2019*	%	2020	%	2019*	%
Total des revenus	327 689		206 268		945 130		774 833	
Surcharge de carburant	(5 370)		(7 307)		(21 674)		(29 511)	
Revenus	322 319	100,0 %	198 961	100,0 %	923 456	100,0 %	745 322	100,0 %
Charges liées aux matières et aux services (déduction faite de la surcharge de carburant)	241 798	75,0 %	140 019	70,4 %	668 225	72,4 %	524 098	70,3 %
Charges liées au personnel	24 381	7,6 %	25 427	12,8 %	93 579	10,1 %	96 593	13,0 %
Autres charges opérationnelles	19 983	6,2 %	11 745	5,9 %	48 012	5,2 %	41 865	5,6 %
Amortissement des immobilisations corporelles	596	0,2 %	640	0,3 %	2 336	0,3 %	2 147	0,3 %
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	3 138	1,0 %	2 520	1,3 %	13 204	1,4 %	14 148	1,9 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	5 608	1,7 %	4 557	2,3 %	17 889	1,9 %	17 302	2,3 %
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	—	—	(4 008)	-0,4 %	(8 014)	-1,1 %
(Profit) perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement	368	0,1 %	(5)	-0,0 %	373	0,0 %	(43)	-0,0 %
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation	(20)	-0,0 %	(158)	-0,1 %	(618)	-0,1 %	(221)	-0,0 %
Perte sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	5	0,0 %	—	—	5	0,0 %	—	—
Bénéfice opérationnel	26 462	8,2 %	14 216	7,1 %	84 459	9,1 %	57 447	7,7 %
BAILA ajusté	35 809	11,1 %	21 933	11,0 %	113 885	12,3 %	83 030	11,1 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Au cours de 2020, quatre entreprises ont été acquises dans le secteur de la logistique, dont deux au quatrième trimestre.

Revenus

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, les revenus ont augmenté de 123,4 M\$, ou 62 %, par rapport à 199,0 M\$ en 2019 pour s'établir à 322,3 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les revenus ont augmenté de 14,0 M\$, ou 7 %, en raison principalement de la vigueur des activités de commerce électronique au Canada.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les revenus ont augmenté de 178,1 M\$, ou 24 %, passant de 745,3 M\$ à 923,5 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les revenus ont accusé un recul de 3,1 %, ou 23,1 M\$.

Au cours du trimestre, environ 71 % des revenus du secteur de la logistique (72 % en 2019) ont été générés par les entreprises des États-Unis et du Mexique et environ 29 % (28 % en 2018) par des entreprises au Canada.

Charges opérationnelles

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le total des charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, a augmenté de 110,9 M\$, ou 60 %, passant de 184,7 M\$ à 295,6 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprises, le total des charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, a augmenté de 4,7 M\$ ou 2,5 %, ce qui s'explique par une augmentation de 11,9 M\$ des charges liées aux matières et aux services, après déduction de la surcharge de carburant, en raison de l'augmentation des revenus, mais partiellement annulée par une diminution de 4,3 M\$ des charges liées au personnel et de 3,0 M\$ des autres charges opérationnelles, en raison essentiellement de l'optimisation de nos activités de solutions de dernier kilomètre aux États-Unis.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les charges opérationnelles, après déduction de la surcharge de carburant, ont augmenté de 150,8 M\$, ou 22 %, comparativement à 2019, passant de 687,9 M\$ à 838,7 M\$. Exception faite des acquisitions d'entreprises, les charges opérationnelles ont diminué de 39,1 M\$ ou 5,7 %.

Bénéfice opérationnel

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, le bénéfice opérationnel a augmenté de 12,6 M\$, ou 88 %, passant de 14,2 M\$ à 26,8 M\$, hausse découlant principalement d'une croissance organique solide des revenus combinée à un accroissement des marges. Exception faite des acquisitions d'entreprises, la marge d'exploitation a augmenté de 380 points de base, passant de 7,1 % en 2019 à 10,9 % en 2020, principalement en raison de la meilleure qualité des revenus et des mesures de réduction des coûts dans notre secteur des solutions du dernier kilomètre.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la marge d'exploitation a augmenté de 1,5 point de pourcentage pour s'établir à 9,1 %. Exclusion faite du profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses et des acquisitions d'entreprises en 2020, le bénéfice opérationnel a augmenté de 48 % ou 23,7 M\$ par rapport à 2019, tandis que la marge d'exploitation a augmenté, passant de 6,6 % à 10,2 %.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Entrées et sorties de fonds

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Entrées de fonds :				
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	164 928	133 262	610 862	500 496
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	23 949	20 785	52 116	71 754
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente	6 248	13 079	24 480	39 146
Variation nette de la trésorerie et du découvert bancaire	273 791	270	—	—
Produits nets tirés de la dette à long terme	—	—	—	136 569
Produits de l'émission d'actions ordinaires	—	—	425 350	—
Produits de la vente d'une entreprise	2 351	—	2 351	—
Autres	3 128	4 861	48 142	18 362
Total des entrées de fonds	474 395	172 257	1 163 301	766 327
Sorties de fonds :				
Acquisitions d'immobilisations corporelles	60 693	92 551	142 710	261 295
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	244 053	(284)	327 650	150 912
Variation nette de la trésorerie et du découvert bancaire	—	—	6 528	6 083
Remboursement de la dette à long terme, montant net	116 153	18 303	484 247	—
Remboursement des obligations locatives	22 408	19 859	82 587	75 072
Dividendes versés	18 434	14 840	67 604	60 478
Rachat d'actions propres	—	22 823	38 021	192 455
Flux de trésorerie nets liés aux activités abandonnées	—	1 275	—	12 022
Autres	12 654	2 890	13 954	8 010
Total des sorties de fonds	474 395	172 257	1 163 301	766 327

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies ont atteint 610,9 M\$, en hausse de 22 %, par rapport à 500,5 M\$ en 2019. Cette augmentation de 110,4 M\$ est attribuable à une augmentation du bénéfice net de 42,0 M\$, à une amélioration de la variation nette du fonds de roulement de 17,3 M\$, à une diminution des intérêts payés de 14,7 M\$ et à une réduction des impôts sur le résultat payés de 12,0 M\$.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies

Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente, par catégorie, les additions d'immobilisations corporelles acquises par la Société au cours des trimestres et exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Additions d'immobilisations corporelles :				
Acquisitions – comme il est indiqué dans les états des flux de trésorerie	60 693	92 551	142 710	261 295
Ajustements hors caisse	(283)	(3 478)	104	2 403
	60 410	89 073	142 814	263 698
Additions par catégorie :				
Terrains et bâtiments	5 055	36 450	19 331	39 733
Matériel roulant	52 744	49 524	112 645	211 796
Équipement	2 611	3 099	10 838	12 169
	60 410	89 073	142 814	263 698

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

La Société investit dans du nouvel équipement afin de maintenir la qualité de ses services, tout en minimisant ses coûts d'entretien. Les dépenses en immobilisations de la Société correspondent au niveau de réinvestissement requis pour garder l'équipement en bon état et maintenir une affectation stratégique des ressources en capital.

Dans le cours normal de ses activités, la Société renouvelle constamment son matériel roulant générant périodiquement des produits et des profits ou pertes sur la vente. Le tableau suivant indique, par catégorie, les produits, de même que les profits et les pertes, en lien avec la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente au cours des trimestres et des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Produits par catégorie :				
Terrains et bâtiments	6 053	13 210	23 877	39 535
Matériel roulant	24 078	20 654	52 468	70 600
Équipement	66	—	251	765
	30 197	33 864	76 596	110 900
Profits (pertes) par catégorie :				
Terrains et bâtiments	2 132	6 374	11 877	21 581
Matériel roulant	2 275	3 781	8 375	15 616
Équipement	(368)	(74)	(471)	(231)
	4 039	10 081	19 781	36 966

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Acquisitions d'entreprises

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, des flux de trésorerie totalisant 327,7 M\$ ont été utilisés pour l'acquisition de treize entreprises. Voir la rubrique du présent rapport intitulée « Acquisitions d'entreprises en 2020 » et la note 5 des états financiers consolidés audités en date du 31 décembre 2020.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Actions ordinaires

Le 13 février 2020, la Société a émis 6 900 000 actions ordinaires aux États-Unis et au Canada dans le cadre de son premier appel public à l'épargne aux États-Unis pour un produit net de 217,6 M\$.

Le 11 août 2020, la Société a émis 5 060 000 actions ordinaires aux États-Unis et au Canada, pour un produit net de 207,8 M\$.

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les flux de trésorerie utilisés dans les activités abandonnées se sont établis à 12,0 M\$.

Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies	164 928	133 262	610 862	500 496
Additions d'immobilisations corporelles	(60 410)	(89 073)	(142 814)	(263 698)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	23 949	20 785	52 116	71 754
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente	6 248	13 079	24 480	39 146
Flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies	134 715	78 053	544 644	347 698

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Les objectifs de la Société en matière de gestion des flux de trésorerie des activités opérationnelles consistent à veiller à engager un niveau de dépenses d'investissement adéquat pour assurer la stabilité et la compétitivité de ses activités, à faire en sorte de disposer de suffisamment de liquidités pour exécuter sa stratégie de croissance et à procéder à des acquisitions d'entreprises choisies dans le cadre d'une structure du capital saine et d'une situation financière solide.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, TFI International a généré des flux de trésorerie disponibles liés aux activités poursuivies de 544,6 M\$, par rapport à 347,7 M\$ en 2019, ce qui représente une augmentation de 196,9 M\$ sur douze mois. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies pour un montant de 110,4 M\$, découlant en grande partie d'une hausse du bénéfice net de 42,0 M\$, de l'amélioration de la variation nette du fonds de roulement de 17,3 M\$, d'une diminution de 14,7 M\$ des intérêts payés et d'une réduction des impôts sur le résultat payés de 12,0 M\$, et à la baisse des dépenses nettes en immobilisations de 86,6 M\$ attribuable à la mesure de gestion de la trésorerie mise en place par la Société au deuxième trimestre en réponse à la COVID-19. Au quatrième trimestre, les dépenses en immobilisations pour le matériel roulant sont revenues au niveau de l'exercice précédent, soit 52,7 M\$ en 2020 comparativement à 49,5 M\$ en 2019.

La conversion des flux de trésorerie disponibles, qui mesure le niveau de capital utilisé pour générer des bénéfices, s'est améliorée pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, passant de 80,4 % à 83,9 % en raison de l'amélioration des résultats d'exploitation comparativement à 2019. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la conversion des flux de trésorerie disponibles a progressé, passant de 76,5 % à 89,9 % en raison de l'incidence de la baisse des dépenses en immobilisations.

Selon le cours de clôture des actions au 31 décembre 2020, soit 51,58 \$, le rendement des flux de trésorerie disponibles générés par la Société au cours de 2020 (544,6 M\$) a été de 11,3 %.

Situation financière

(non audité) (en milliers de dollars US)	Au	Au	Au
	31 décembre 2020	31 décembre 2019*	31 décembre 2018**
Total des actifs	3 849 364	3 508 820	2 968 744
Dette à long terme	872 544	1 343 307	1 161 430
Obligations locatives	355 986	355 591	—
Capitaux propres	1 790 177	1 159 292	1 155 882

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

** Exclut l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 Contrats de location dont il est question à la note 3 des états financiers consolidés audités 2019. Comme le permet cette nouvelle norme, les données comparatives n'ont pas été retraitées et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables. Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Comparativement au 31 décembre 2019, la dette à long terme de la Société a diminué de 470,8 M\$, ou 35 % en 2020. Le remboursement de la dette a été effectué à même les flux de trésorerie des activités opérationnelles et grâce à l'émission d'actions ordinaires, ce qui a permis d'injecter 563,1 M\$ en espèces. Ces émissions d'actions expliquent aussi la plus grande partie de l'augmentation des capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, le fonds de roulement de la Société (créances clients, inventaire et frais payés d'avance moins les comptes fournisseurs) se chiffrait à 168,3 M\$, comparativement à 149,2 M\$ au 31 décembre 2019. La hausse est principalement attribuable aux acquisitions d'entreprises et aux différences temporelles entre les encaissements et les paiements.

Obligations contractuelles, engagements, éventualités et ententes hors bilan

Le tableau suivant indique les obligations contractuelles de la Société et leurs dates d'échéance respectives au 31 décembre 2020, sans tenir compte des paiements d'intérêts futurs.

(non audité) (en milliers de dollars US)	Total	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Facilité renouvelable non garantie – Juin 2023	125 428	—	125 428	—	—
Facilité renouvelable non garantie – Novembre 2021	7 461	7 461	—	—	—
Emprunt à terme non garanti – Juin 2022	322 200	—	322 200	—	—
Débeture non garantie – Décembre 2024	157 171	—	—	157 171	—
Billets de premier rang non garantis – Décembre 2026	150 000	—	—	—	150 000
Contrats de vente conditionnelle	113 086	35 536	59 662	17 352	536
Obligations locatives	355 986	88 522	132 525	68 038	66 901
Total des obligations contractuelles	1 231 332	131 519	639 815	242 561	217 437

Le 21 novembre 2020, la Société a renouvelé sa facilité de crédit pour un an. La facilité de crédit est non garantie et procure des crédits disponibles de 25 M\$, elle vient à échéance en novembre 2021. Le taux d'intérêt suit la même grille qui s'applique à la dette dans la facilité de crédit renouvelable de 1 200 M\$ CA.

Le 18 décembre 2020, la Société a remboursé, sans pénalité, la première tranche de 200 M\$ CA de son emprunt à terme qui devait arriver à échéance en juin 2021.

Après la fin de l'exercice, le 13 janvier 2021, la Société a reçu un produit de 500 M\$ provenant d'une nouvelle dette sous forme de billets de premier rang non garantis composés de quatre tranches qui viennent à échéance entre janvier 2029 et janvier 2036 et portant intérêt entre 3,15 % et 3,50 %.

Le tableau suivant indique les engagements financiers que la Société doit maintenir en vertu de sa facilité de crédit. Ces engagements sont mesurés sur une base consolidée pour les douze derniers mois et sont calculés en fonction des paramètres établis dans l'entente de crédit, qui exige notamment l'exclusion de l'incidence de la nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location :

<i>Engagements</i>	<i>Exigences</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>
Ratio dette consolidée/BAIIA [ratio entre la dette totale, plus les lettres de crédit et certains autres passifs à long terme, et le bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissement (« BAIIA »), en incluant le BAIIA ajusté lié aux acquisitions d'entreprises pour les douze derniers mois]	< 3,50	1,33
Ratio BAIIAL/intérêts et loyers [ratio entre le BAIIAL (BAIIA avant les loyers et incluant le BAIIAL ajusté lié aux acquisitions d'entreprises pour les douze derniers mois) et les intérêts et les charges locatives nettes]	> 1,75	4,78

Au 31 décembre 2020, la Société avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 29,5 M\$ (32,1 M\$ au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2020, la Société avait des engagements d'achat de 117,1 M\$ et des bons de commande totalisant 44,1 M\$ pour lesquels elle prévoit conclure un contrat de location qui devrait se matérialiser d'ici un an (31 décembre 2019 – 27,1 M\$ et 9,0 M\$ respectivement).

Données relatives aux dividendes et aux actions en circulation

Dividendes

La Société a déclaré des dividendes de 21,3 M\$, ou 0,23 \$ (0,29 \$ CA) par action ordinaire, pour le quatrième trimestre de 2020. Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,23 \$ par action ordinaire en circulation du capital de la Société, pour un paiement total prévu de 21,5 M\$ qui sera versé le 15 avril 2021 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 31 mars 2021.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions ordinaires

En vertu du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« l'offre ») qui a débuté le 14 octobre 2020 et qui expire le 13 octobre 2021, la Société est autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 000 000 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2020, et depuis la création de l'offre, l'entreprise n'a pas racheté ni annulé d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a racheté 1 542 155 actions ordinaires (comparativement à 6 409 446 en 2019) à un prix moyen pondéré de 24,64 \$ par action (comparativement à 30,03 \$ en 2019) ce qui représente un prix d'achat total de 38,0 M\$ (comparativement à 192,5 M\$ en 2019).

Actions, options d'achat d'actions et unités d'actions restreintes en circulation

Un total de 93 397 985 actions ordinaires étaient en circulation au 31 décembre 2020 (81 450 326 au 31 décembre 2019). Il n'y a eu aucun changement significatif au capital social en circulation de la Société entre le 31 décembre 2020 et le 18 février 2021.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'options d'achat d'actions ordinaires en circulation émises en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société était de 2 982 514 (4 421 866 au 31 décembre 2019), dont 2 111 364 (3 039 635 au 31 décembre 2019) pouvaient être exercées. Le 27 juillet 2020, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 99 485 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Chaque option d'achat d'actions donne droit à son titulaire d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice fondé sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'effet de l'octroi.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'unités d'actions restreintes (« UAR ») octroyées en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres aux hauts dirigeants de la Société était de 299 075 (239 337 au 31 décembre 2019). Le 7 février 2020, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 145 218 UAR en vertu du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres de la Société. Les droits relatifs aux UAR seront acquis en février de la troisième année suivant la date de l'octroi. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'unités d'actions de performance (« UAP ») octroyées en vertu du régime incitatif d'équité de la Société aux hauts dirigeants de la Société était de 147 121 (0 au 31 décembre 2019). Le 7 février 2020, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 145 218 UAP en vertu du régime incitatif d'équité de la Société. Les UAP seront acquises en février de la troisième année suivant la date de l'octroi. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires.

Litiges en cours

La Société est impliquée dans des litiges survenus dans le cours normal de ses activités et qui concernent surtout des réclamations pour préjudice corporel et dommages matériels. Il est impossible de prédire ou de déterminer l'issue des procédures liées à ces litiges ou de toute procédure similaire. La Société est toutefois d'avis que tout recouvrement ou toute responsabilité ultime, s'il en est, découlant de ces procédures, tant individuellement que collectivement, ne saurait avoir d'incidence favorable ou défavorable importante sur sa situation financière ou sa performance financière et, le cas échéant, le montant pertinent a été inscrit dans les états financiers.

PERSPECTIVES

En 2020, l'économie nord-américaine a été fortement touchée par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) avant que la reprise générale ne s'amorce au milieu de l'année. Bien que bon nombre des marchés finaux desservis par TFI International soient demeurés relativement solides tout au long de la période, notamment le transport de biens ménagers essentiels, de produits médicaux et le transport lié au commerce électronique, d'autres comme le commerce interentreprises (B2B) et le transport pour les industries du vêtement et de l'automobile n'ont amorcé leur remontée que récemment. Au début de février 2021, près d'un an après le début de la pandémie, la reprise économique générale se poursuit, mais une incertitude importante demeure en raison de nombreuses incertitudes au sujet des souches plus contagieuses de la COVID-19, de la distribution des vaccins et de leur efficacité globale.

TFI International est demeurée entièrement opérationnelle sans interruption de service pendant la pandémie en cours, en tirant parti de son vaste réseau intégré. Toutefois, la visibilité économique est réduite par rapport à la normale et une deuxième vague de perturbations économiques liées à la maladie à coronavirus pourrait de nouveau entraîner la mise en place de mesures liées à l'éloignement physique et de confinement, ce qui aurait une incidence négative sur les marchés finaux desservis par les sociétés d'exploitation de TFI et occasionnerait une autre série de baisses des volumes et des tarifs du fret. Parmi les autres incertitudes, mentionnons la volatilité du marché boursier et le niveau croissant d'agitation civile, ainsi que de possibles changements de politiques qui pourraient être apportés par la nouvelle administration présidentielle américaine concernant le commerce international, les mandats environnementaux, la fiscalité et autres.

La direction croit que la Société est bien préparée à faire face à toute nouvelle perturbation du paysage économique, notamment en raison de l'importance accordée à l'efficacité opérationnelle et à sa structure de coûts allégée, témoignant en partie des mesures de réduction des coûts mises en place en 2020 en réponse à la pandémie, et de l'accent qu'elle met depuis longtemps sur la rentabilité, l'efficacité et la rationalisation des actifs pour éviter une surcapacité à l'interne. TFI se trouve dans une position particulièrement favorable pour profiter de l'expansion du commerce électronique et de la croissance et des synergies de coût potentielles découlant de l'acquisition annoncée récemment d'UPS Freight, qui devrait être conclue au cours du deuxième trimestre de 2021. Par ailleurs, la Société continue de disposer de liquidités solides et conserve un bilan prudent.

À plus long terme, la direction est d'avis que les décisions qu'elle a prises au cours de la dernière année ont déjà favorisé le retour à la croissance sur douze mois, et que la position actuelle de TFI qui sera certainement renforcée davantage par l'acquisition imminente d'UPS Freight, devrait lui permettre d'en ressortir encore plus forte une fois que les conditions se seront normalisées. Quelle que soit la conjoncture économique, l'objectif de la direction demeure de créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires, en adhérant de façon constante à ses principes d'exploitation, notamment l'importance qu'accordent à la clientèle ses nombreux professionnels dévoués, son approche allégée en actifs dans l'exécution de ses activités, les efforts qu'elle déploie constamment pour améliorer son efficacité et sa stratégie efficace de regroupement de l'industrie.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES

(non audité) - (en millions de dollars US, sauf les données par action)								
	T4 20	T3 20*	T2 20*	T1 20*	T4 19*	T3 19*	T2 19*	T1 19*
Total des revenus	1 122,0	936,1	798,5	924,5	989,0	988,4	1 000,3	925,9
BAlIA ajusté ¹	193,5	189,4	167,6	149,1	163,4	167,9	176,7	141,1
Bénéfice opérationnel lié aux activités poursuivies	117,1	117,0	95,1	87,3	94,1	99,9	120,6	78,9
Bénéfice net	86,3	83,1	50,5	55,8	56,7	62,5	65,6	48,9
BPA – de base	0,92	0,91	0,58	0,66	0,70	0,75	0,78	0,57
BPA – dilué	0,91	0,90	0,57	0,65	0,68	0,74	0,76	0,56
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	86,3	83,1	50,5	55,8	58,0	62,5	74,8	48,9
BPA lié aux activités poursuivies – de base	0,92	0,91	0,58	0,66	0,71	0,76	0,89	0,57
BPA lié aux activités poursuivies – dilué	0,91	0,90	0,57	0,65	0,70	0,74	0,87	0,56
Bénéfice net ajusté ¹	93,4	87,5	67,2	52,6	60,1	66,8	76,3	50,4
BPA ajusté - dilué ¹	0,98	0,94	0,76	0,61	0,72	0,79	0,88	0,58

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Les différences entre les trimestres sont principalement attribuables au caractère saisonnier des activités (plus lentes au premier trimestre) et aux acquisitions d'entreprises. La hausse du bénéfice opérationnel en 2020 et 2019 est également attribuable à la solidité de l'exécution dans l'ensemble de l'entreprise, à une meilleure qualité des revenus et aux mesures de réduction des coûts. Le recul au deuxième trimestre de 2020 découle des interruptions des opérations dû à la COVID-19.

¹ Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS ».

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS et comprennent les mesures suivantes :

Charges opérationnelles : Les charges opérationnelles incluent : a) les charges liées aux matières et aux services, lesquelles se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules; les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, aux coûts de location de véhicules, aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles; b) les charges liées au personnel; c) les autres charges opérationnelles qui se composent principalement des coûts liés au loyer des bureaux et des terminaux, aux taxes, au chauffage, aux télécommunications, à l'entretien, à la sécurité et aux autres frais d'administration; d) l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles, et le profit ou la perte sur la vente de matériel roulant et d'équipement, sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation, sur la vente d'une entreprise et sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente; e) le profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses et f) la dépréciation des immobilisations incorporelles.

Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) lié(e) aux activités poursuivies : Bénéfice net ou perte nette lié(e) aux activités poursuivies avant produits financiers et charges financières et charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat, comme il est indiqué dans les états financiers consolidés audités.

Le présent rapport de gestion comprend des mentions à certaines mesures financières non conformes aux IFRS comme décrites ci-après. Ces mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et elles ne peuvent donc pas être comparées à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée, et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS. Elles ne peuvent pas les remplacer ni être considérées comme supérieures. Les termes et définitions des mesures conformes et non conformes aux IFRS utilisés dans le présent rapport de gestion et un rapprochement de chaque mesure non conforme aux IFRS à la mesure la plus directement comparable établie conformément aux IFRS sont fournis ci-après.

Bénéfice net ajusté : Bénéfice net ou perte nette, exclusion faite de l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, de la variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles, de la variation nette de la juste valeur des instruments dérivés, du montant net du gain ou de la perte de change, de la dépréciation des actifs incorporels, du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, du profit ou de la perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et sur la vente d'une entreprise, et de la perte liée aux activités abandonnées, après impôt, et de la réforme fiscale américaine. La Société présente un bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies et un BPA ajusté lié aux activités poursuivies pour donner une meilleure indication du bénéfice net lié aux activités poursuivies et du bénéfice par action lié aux activités poursuivies qui auraient été enregistrés dans le contexte des regroupements d'entreprises importants, sans tenir compte de l'incidence de facteurs particuliers et pour montrer le résultat d'un point de vue strictement opérationnel. L'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises comprend la charge d'amortissement au titre des relations clients, des marques de commerce et des clauses de non-concurrence qui est comptabilisée dans le cadre des regroupements d'entreprises, ainsi que l'incidence fiscale de cet amortissement. La direction est également d'avis qu'en excluant l'amortissement des immobilisations incorporelles en lien avec les acquisitions d'entreprises, elle fournit de plus amples renseignements sur l'amortissement de la portion, après impôt, des immobilisations incorporelles qui n'auront pas besoin d'être remplacées pour maintenir la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie futurs similaires. La Société ne tient pas compte de ces éléments, car ils ont une incidence sur la comparabilité de ses résultats financiers et pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de la performance de ses activités. Le fait de ne pas tenir compte de ces éléments ne laisse pas entendre qu'ils sont nécessairement non récurrents. Voir le rapprochement à la page 8.

Bénéfice ajusté par action (« BPA ajusté ») – de base : Bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires.

BPA ajusté – dilué : Bénéfice net ajusté, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées.

BAIIA ajusté : Bénéfice net ou perte nette lié(e) aux activités poursuivies avant produits financiers et charges financières, charge d'impôt sur le résultat, amortissement, dépréciation des actifs incorporels, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses, et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et sur la vente d'une entreprise. **BAIIA sectoriel ajusté** se rapporte au bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) lié(e) aux activités poursuivies avant amortissement, dépréciation des actifs incorporels, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et sur la vente d'une entreprise. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est une mesure complémentaire utile. Le BAIIA ajusté est présenté afin d'aider à déterminer la capacité de la Société à évaluer sa performance.

Rapprochement du BAIIA ajusté consolidé :

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 décembre		31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	86 328	57 955	275 675	244 225
Charges financières, montant net	15 382	15 552	53 910	62 107
Charge d'impôt sur le résultat	15 412	19 277	86 982	76 536
Amortissement des immobilisations corporelles	43 753	44 721	170 520	168 720
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	21 618	19 508	80 496	77 326
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 557	12 757	48 213	49 701
Profit sur la vente d'une entreprise	(306)	—	(306)	—
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	(4 008)	(8 014)
(Profit) perte sur la vente de terrains et bâtiments	5	(8)	6	(9)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(2 211)	(6 365)	(11 899)	(21 571)
BAIIA ajusté	193 538	163 397	699 589	649 021

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Rapprochement du BAIIA ajusté sectoriel :

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 décembre		31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Livraison de colis et courrier				
Bénéfice opérationnel	29 401	22 680	78 753	82 228
Amortissement	6 626	6 553	25 357	24 893
Profit sur la vente de terrains et bâtiments	(1)	—	—	—
(Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(92)	62	(91)	(843)
BAIIA ajusté	35 934	29 295	104 019	106 278
Transport de lots brisés				
Bénéfice opérationnel	24 464	19 311	87 950	82 230
Amortissement	12 611	13 436	50 354	52 920
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	1	—	1	—
(Profit) perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	8	(1 478)	56	(8 509)
BAIIA ajusté	37 084	31 269	138 361	126 641
Transport de lots complets				
Bénéfice opérationnel	53 604	46 417	206 346	192 172
Amortissement	50 212	48 987	188 979	182 817
Profit sur la vente d'une entreprise	(306)	—	(306)	—
Profit sur la vente de terrains et bâtiments	—	(8)	—	(9)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(2 127)	(4 949)	(11 864)	(12 339)
BAIIA ajusté	101 383	90 447	383 155	362 641
Logistique				
Bénéfice opérationnel	26 462	14 216	84 459	57 447
Amortissement	9 342	7 717	33 429	33 597
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	(4 008)	(8 014)
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	5	—	5	—
BAIIA ajusté	35 809	21 933	113 885	83 030
Siège social				
Perte opérationnelle	(16 809)	(9 840)	(40 941)	(31 209)
Amortissement	137	293	1 110	1 520
Perte sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	120
BAIIA ajusté	(16 672)	(9 547)	(39 831)	(29 569)

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

La **marge du BAIIA ajustée** est calculée en tant que pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

Flux de trésorerie disponibles : Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies, moins les acquisitions d'immobilisations corporelles, plus les produits tirés de la vente d'immobilisations corporelles et d'actifs détenus en vue de la vente. La direction estime que cette mesure fournit un point de comparaison pour évaluer la performance de la Société quant à sa capacité de satisfaire aux exigences en matière de capital. Voir le rapprochement à la page 20.

Conversion des flux de trésorerie disponibles : BAIIA ajusté moins les dépenses nettes en capital (excluant propriété), divisé par le BAIIA ajusté.

Rapprochement et conversion des flux de trésorerie disponibles:

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	86 328	57 955	275 675	244 225
Charges financières, montant net	15 382	15 552	53 910	62 107
Charge d'impôt sur le résultat	15 412	19 277	86 982	76 536
Amortissement des immobilisations corporelles	43 753	44 721	170 520	168 720
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	21 618	19 508	80 496	77 326
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 557	12 757	48 213	49 701
Profit sur la vente d'une entreprise	(306)	—	(306)	—
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	(4 008)	(8 014)
(Profit) perte sur la vente de terrains et bâtiments	5	(8)	6	(9)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	(2 211)	(6 365)	(11 899)	(21 571)
BAIIA ajusté	193 538	163 397	699 589	649 021
Additions de matériel roulant et d'équipement	(55 355)	(52 623)	(123 483)	(223 965)
Produits de la vente de matériel roulant et d'équipement	24 144	20 654	52 719	71 365
BAIIA ajusté, moins les dépenses nettes en matériel roulant et équipement	162 327	131 428	628 825	496 421
Conversion des flux de trésorerie disponibles	83,9 %	80,4 %	89,9 %	76,5 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

La **marge d'exploitation liée aux activités poursuivies** est calculée comme le bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) lié(e) aux activités poursuivies en tant que pourcentage des revenus avant la surcharge de carburant.

Ratio d'exploitation ajusté : Charges opérationnelles liées aux activités poursuivies, déduction faite de la dépréciation des actifs incorporels, du profit sur la vente d'une entreprise, du profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et du profit ou de la perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'actifs incorporels (« **charges opérationnelles ajustées** »), déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant, divisées par les revenus avant la surcharge de carburant. Bien que le ratio d'exploitation ajusté ne soit pas une mesure financière définie par les IFRS, il constitue une mesure largement répandue dans l'industrie du transport, et la Société le considère comme un indicateur valable à des fins de comparaison pour évaluer sa performance. En outre, afin de faciliter la comparaison du niveau d'activité commerciale et des coûts opérationnels entre les périodes, la Société compare les revenus avant la surcharge de carburant (les « revenus ») et redistribue les revenus liés à la surcharge de carburant dans les charges liées aux matières et aux services qui sont incluses dans les charges opérationnelles.

Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté consolidé :

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Charges opérationnelles	1 004 884	896 248	3 364 567	3 520 677
Profit sur la vente d'une entreprise	306	—	306	—
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	4 008	8 014
Profit (perte) sur la vente de terrains et bâtiments	(5)	8	(6)	9
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	2 211	6 365	11 899	21 571
Charges opérationnelles ajustées	1 007 396	902 621	3 380 774	3 550 271
Revenus liés à la surcharge de carburant	(73 859)	(105 315)	(296 831)	(425 969)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	933 537	797 306	3 083 943	3 124 302
Revenus avant la surcharge de carburant	1 048 147	883 717	3 484 303	3 477 576
Ratio d'exploitation ajusté	89,1 %	90,2 %	88,5 %	89,8 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

Rapprochement du ratio d'exploitation ajusté des secteurs isolables du transport de lots brisés et du transport de lots complets et rapprochement des secteurs opérationnels du transport de lots complets :

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Transport de lots brisés				
Total des revenus	157 628	175 319	589 235	727 249
Total des charges opérationnelles	133 164	156 008	501 285	645 019
Bénéfice opérationnel	24 464	19 311	87 950	82 230
Charges opérationnelles	133 164	156 008	501 285	645 019
Profit (perte) sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	(9)	1 478	(57)	8 509
Charges opérationnelles ajustées	133 155	157 486	501 228	653 528
Revenus liés à la surcharge de carburant	(16 547)	(24 016)	(66 384)	(100 030)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	116 608	133 470	434 844	553 498
Revenus avant la surcharge de carburant	141 081	151 303	522 851	627 219
Ratio d'exploitation ajusté	82,7 %	88,2 %	83,2 %	88,2 %
Transport de lots complets				
Total des revenus	477 262	469 798	1 748 359	1 891 554
Total des charges opérationnelles	423 658	423 381	1 542 013	1 699 382
Bénéfice opérationnel	53 604	46 417	206 346	192 172
Charges opérationnelles	423 658	423 381	1 542 013	1 699 382
Profit sur la vente d'une entreprise	306	—	306	—
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	2 127	4 957	11 864	12 348
Charges opérationnelles ajustées	426 091	428 338	1 554 183	1 711 730
Revenus liés à la surcharge de carburant	(39 127)	(57 038)	(163 522)	(233 757)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	386 964	371 300	1 390 661	1 477 973
Revenus avant la surcharge de carburant	438 135	412 760	1 584 837	1 657 797
Ratio d'exploitation ajusté	88,3 %	90,0 %	87,7 %	89,2 %
Transport de lots complets - Revenus avant la surcharge de carburant				
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.	161 476	156 678	632 590	646 782
Transport conventionnel de lots complets - Canada	58 497	56 668	206 418	226 816
Transport spécialisé de lots complets	219 093	200 452	749 655	791 087
Éliminations	(931)	(1 038)	(3 826)	(6 888)
	438 135	412 760	1 584 837	1 657 797
Transport de lots complets - Revenus liés à la surcharge de carburant				
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.	19 006	26 720	81 222	112 165
Transport conventionnel de lots complets - Canada	4 798	7 677	19 408	31 628
Transport spécialisé de lots complets	15 244	22 686	63 018	90 650
Éliminations	79	(45)	(126)	(686)
	39 127	57 038	163 522	233 757

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

(non audité) (en milliers de dollars US)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2020	2019*	2020	2019*
Transport de lots complets - Bénéfice opérationnel				
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.	13 722	11 931	51 857	55 055
Transport conventionnel de lots complets - Canada	8 673	8 001	28 337	32 610
Transport spécialisé de lots complets	31 209	26 485	126 152	104 507
	53 604	46 417	206 346	192 172
Transport conventionnel de lots complets - É.-U.				
Charges opérationnelles**	166 760	171 467	661 955	703 892
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	—	—	1 103	—
Charges opérationnelles ajustées	166 760	171 467	663 058	703 892
Revenus liés à la surcharge de carburant	(19 006)	(26 720)	(81 222)	(112 165)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	147 754	144 747	581 836	591 727
Revenus avant la surcharge de carburant	161 476	156 678	632 590	646 782
Ratio d'exploitation ajusté	91,5 %	92,4 %	92,0 %	91,5 %
Transport conventionnel de lots complets - Canada				
Charges opérationnelles**	54 622	56 344	197 489	225 834
Profit sur la vente de terrains et bâtiments et d'actifs détenus en vue de la vente	—	8	—	8
Charges opérationnelles ajustées	54 622	56 352	197 489	225 842
Revenus liés à la surcharge de carburant	(4 798)	(7 677)	(19 408)	(31 628)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	49 824	48 675	178 081	194 214
Revenus avant la surcharge de carburant	58 497	56 668	206 418	226 816
Ratio d'exploitation ajusté	85,2 %	85,9 %	86,3 %	85,6 %
Transport spécialisé de lots complets				
Charges opérationnelles**	203 128	196 653	686 521	777 230
Profit sur la vente d'une entreprise	306	—	306	—
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	2 127	4 949	10 761	12 340
Charges opérationnelles ajustées	205 561	201 602	697 588	789 570
Revenus liés à la surcharge de carburant	(15 244)	(22 686)	(63 018)	(90 650)
Charges opérationnelles ajustées, déduction faite des revenus liés à la surcharge de carburant	190 317	178 916	634 570	698 920
Revenus avant la surcharge de carburant	219 093	200 452	749 655	791 087
Ratio d'exploitation ajusté	86,9 %	89,3 %	84,6 %	88,3 %

* Retraité pour le changement de la monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain.

** Charges opérationnelles excluant les éliminations au sein du secteur du transport de lots complets.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats futurs de la Société peuvent être touchés par nombre de facteurs sur lesquels la Société n'a que peu ou aucun contrôle. Le texte suivant sur les facteurs de risque contient des déclarations prospectives. Les questions, les incertitudes et les risques suivants, entre autres choses, devraient être pris en considération au moment d'évaluer les activités, les perspectives, la situation financière, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Société.

Concurrence. La Société fait face à la concurrence grandissante livrée par d'autres transporteurs au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Ces facteurs, y compris les facteurs suivants, peuvent nuire à la capacité de la Société de maintenir ou d'améliorer sa rentabilité et peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société :

- la Société rivalise avec de nombreuses autres sociétés de transport de différentes tailles, y compris des sociétés de transport canadiennes, américaines et mexicaines;
- les concurrents de la Société peuvent réduire périodiquement leurs tarifs de transport de marchandises pour accroître leur part de marché, ce qui pourrait limiter la capacité de la Société de maintenir ou d'augmenter ses tarifs de transport des marchandises ou de maintenir la croissance de ses activités;
- certains clients de la Société sont des sociétés de transport ou des sociétés qui exploitent également leur propre flotte de camions, et ils pourraient décider de transporter une plus grande partie de leurs marchandises ou de regrouper leurs activités de transport avec d'autres services;
- certains clients de la Société pourraient réduire le nombre de transporteurs qu'ils utilisent en choisissant des transporteurs « partenaires » à titre de fournisseurs de services approuvés ou en retenant les services de fournisseurs spécialisés, et, dans certains cas, la Société pourrait ne pas être choisie;
- de nombreux clients acceptent périodiquement des offres de divers transporteurs pour leurs besoins en matière d'expédition, et cette façon de faire pourrait entraîner une baisse des tarifs de transport des marchandises ou faire en sorte que la Société perde une part de son marché au profit de la concurrence;
- le marché pour les chauffeurs qualifiés peut être très concurrentiel, plus particulièrement dans le cas des activités en expansion de la Société aux États-Unis, et l'incapacité de la Société d'attirer et de retenir des chauffeurs pourrait entraîner une diminution de l'utilisation de son équipement ou obliger cette dernière à augmenter la rémunération qu'elle offre aux chauffeurs, lesquelles situations auraient toutes deux une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société;
- les économies d'échelle dont peuvent bénéficier certains transporteurs de moindre taille grâce à des regroupements de fournisseurs pourraient permettre à ces transporteurs de faire concurrence à la Société;
- certains des concurrents de moindre importance de la Société pourraient ne pas s'être encore conformés entièrement à des règlements adoptés récemment, tels que les règlements exigeant l'utilisation de dispositifs de consignation électronique (DCE) aux États-Unis, ce qui permettrait à ces concurrents de tirer avantage de la productivité additionnelle des chauffeurs;
- les progrès technologiques, notamment les systèmes de sécurité perfectionnés, les systèmes automatisés de triage, de manutention et de livraison des colis, la circulation de véhicules en peloton, l'utilisation de véhicules à carburant de remplacement, la technologie des véhicules autonome et la numérisation des services de fret, peuvent obliger la Société à effectuer des investissements supplémentaires afin de rester concurrentielle, et les clients de la Société pourraient ne pas accepter les augmentations de tarifs requises pour couvrir le coût de ces investissements;
- les résultats de concurrents au chapitre de la sécurité pourraient être supérieurs à ceux de la Société, ou donner cette impression, ce qui pourrait nuire à la capacité de la Société de livrer concurrence;
- des expéditeurs à grand volume, comme Amazon.com, élaborent et mettent en place leurs propres services de livraison et font appel à des entrepreneurs indépendants pour la livraison, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire le chiffre d'affaires de la Société et sa part de marché;
- les marques de l'entreprise peuvent faire l'objet d'une publicité défavorable (qu'elle soit justifiée ou non), et perdre une valeur importante, ce qui pourrait entraîner une réduction de la demande pour les services de la Société;
- la concurrence de sociétés de courtage de fret pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les tarifs de la Société et ses relations avec ses clients;
- la hausse des prix du carburant et la hausse connexe des surcharges de carburant pour les clients de la Société pourraient inciter certains des clients de la Société à envisager d'autres options de transport de marchandises, notamment le transport ferroviaire.

Réglementation. Au Canada, les transporteurs doivent obtenir des permis délivrés par les commissions de transport provinciales afin de transporter des marchandises d'une province à l'autre ou à l'intérieur d'une même province. Des permis sont également exigés par les organismes de

réglementation des États-Unis et du Mexique pour le transport de marchandises au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Toute modification des règlements actuels ou futurs ou toute infraction à ces règlements pourrait avoir une incidence défavorable sur la portée des activités de la Société. Des lois et des règlements futurs plus rigoureux pourraient obliger la Société à modifier ses pratiques d'exploitation, avoir une incidence sur la demande pour les services de transport de marchandises ou obliger la Société à engager des frais additionnels importants. Les frais plus élevés engagés par la Société ou par les fournisseurs de la Société (qui les transmettent à la Société par voie d'augmentations du prix de leurs produits) pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.

En plus du régime de réglementation applicable aux activités au Canada, la Société étend ses activités aux États-Unis, et est donc davantage assujettie aux règles et règlements concernant le secteur des transports des États-Unis, y compris aux réglementations d'organismes fédéraux, étatiques et municipaux, notamment le Department of Transportation (le « DOT ») (par l'entremise, entre autres, de la Federal Motor Carrier Safety Administration (la « FMCSA »), l'Environmental Protection Agency (« EPA ») et le Department of Homeland Security. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les chauffeurs doivent se conformer aux règlements sur la sécurité et la condition physique, y compris ceux ayant trait au dépistage de drogues et d'alcool, au rendement des chauffeurs en matière de sécurité et aux heures de service. Des questions telles que le poids et les dimensions de l'équipement, les émissions de gaz d'échappement et le rendement du carburant sont également soumises à la réglementation gouvernementale. La Société pourrait également être assujettie à de nouveaux règlements plus contraignants en ce qui concerne le rendement du carburant, les émissions de gaz d'échappement, les heures de service, le dépistage de drogues et d'alcool, l'ergonomie, la consignation des activités, les conventions collectives, la sécurité portuaire, les limites de vitesse, la formation des chauffeurs et d'autres questions ayant une incidence sur la sécurité et les méthodes d'exploitation.

Aux États-Unis, il existe actuellement deux méthodes d'évaluation de la sécurité et de l'aptitude des transporteurs. D'abord, aux termes du programme Compliance, Safety, Accountability Program (le « programme CSA »), les flottes de véhicules sont comparées entre elles aux fins d'évaluation et de classement en fonction de certaines normes liées et ce, en analysant les données provenant d'événements de sécurité récents et des résultats d'enquêtes. Ensuite, la cote de sécurité du Department of Transportation, qui est fondée sur une enquête réalisée sur place et qui influe sur la capacité d'un transporteur de mener des activités commerciales entre les États. De plus, d'autres règles ont été proposées par la FMCSA qui modifieraient les méthodes utilisées pour déterminer la sécurité et l'aptitude des transporteurs.

Dans le cadre du programme de la CSA, les transporteurs sont évalués et classés par rapport à leurs pairs en fonction de sept catégories de données liées à la sécurité. Les sept

catégories de données liées à la sécurité comprennent actuellement la conduite non sécuritaire, la conformité aux heures de service, la condition physique des chauffeurs, le dépistage des substances contrôlées ou d'alcool, l'entretien des véhicules, la conformité aux règlements sur les matières dangereuses et l'indicateur d'accident (catégories appelées « BASICs »). Les transporteurs sont regroupés par catégorie avec d'autres transporteurs qui affichent un nombre équivalent d'événements de sécurité (c.-à-d. des accidents, des inspections ou des infractions); les transporteurs sont classés et se voient attribuer une cote en percentiles ou une note. Si l'entreprise faisait l'objet de telles interventions, cela pourrait avoir une incidence négative sur les activités de l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La flotte de véhicules de la Société pourrait être moins bien classée que celle d'autres transporteurs. Rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos cotes de sécurité actuelles ou que nous ne ferons pas l'objet d'interventions à l'avenir. La Société recrute des chauffeurs débutants et ceux-ci sont plus susceptibles d'être à l'origine d'événements défavorables aux termes du programme CSA. Le cas échéant, cela pourrait : compliquer le recrutement de chauffeurs aux États-Unis; inciter des chauffeurs de grande qualité à chercher un emploi auprès d'autres transporteurs; limiter le bassin de chauffeurs disponibles; ou inciter les clients de la Société à choisir d'autres transporteurs mieux classés que la Société au chapitre de la sécurité. Dans tous ces cas, cela aurait des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. De tels événements pourraient donner lieu à une augmentation des primes d'assurance de la Société. De plus, la concurrence pour des chauffeurs possédant des antécédents enviables au chapitre de la sécurité pourrait s'intensifier, ce qui pourrait donner lieu à une augmentation des charges salariales relatives aux chauffeurs. La Société pourrait également être contrainte d'engager des frais plus élevés que prévu pour améliorer son score au chapitre de la sécurité.

En décembre 2015, le Congrès des États-Unis a adopté un nouveau projet de loi sur le financement des autoroutes appelé Fixing America's Surface Transportation Act (la « loi FAST »). La Loi FAST prévoit une réforme importante du programme CSA et impose à la FMCSA d'effectuer une étude sur le système de pointage utilisé dans le cadre du programme CSA aux fins de déterminer dans quelle mesure ce système permet d'identifier les transporteurs à haut risque et de prévoir les risques d'accident. Cette étude, qui a été réalisée et remise à la FMCSA en juin 2017, comprenait plusieurs recommandations visant à rendre le programme CSA plus équitable, plus précis et plus fiable. En juin 2018, la FMCSA a soumis au Congrès des États-Unis un rapport indiquant les changements qu'elle pourrait apporter au programme CSA compte tenu des résultats de l'étude. Ces changements concernaient notamment la mise à l'essai et l'adoption éventuelle d'une nouvelle théorie de modélisation des risques, la cueillette et la divulgation éventuelles d'autres données sur les transporteurs, ainsi que des mesures révisées pour les seuils d'intervention. L'adoption de ces changements

dépend des résultats de la nouvelle théorie de modélisation et des commentaires du public. Il n'y a donc aucune certitude quant au moment où ces changements seront mis en œuvre, le cas échéant, ni quant à la mesure dans laquelle ces changements seront mis en œuvre. La Loi FAST expire en septembre 2020 et le Congrès des États-Unis a fait part de son intention d'envisager une mesure routière pluriannuelle qui permettrait de mettre à jour la Loi FAST, ce qui pourrait entraîner d'autres changements au programme CSA. Tout changement qui donne lieu à une augmentation de la probabilité que la Société obtienne une note défavorable pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la rentabilité de cette dernière.

En décembre 2016, la FMCSA a établi une règle définitive établissant un centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool, et exigeant que les médecins examinateurs présentent des rapports sur les infractions par des chauffeurs de véhicules commerciaux aux exigences de la FMCSA en ce qui concerne les tests de dépistage de consommation de drogue ou d'alcool. Les transporteurs routiers aux États-Unis devront s'informer auprès du centre d'information pour savoir si des chauffeurs ou des candidats à des postes de chauffeurs n'ont pas d'antécédents de violations de la réglementation fédérale régissant la consommation de drogues et d'alcool qui leur interdisent de conduire des véhicules automobiles commerciaux. La règle définitive est entrée en vigueur le 4 janvier 2017, la date de conformité étant fixée au 6 janvier 2020. En décembre 2019, la FMCSA a annoncé une règle définitive qui prolonge de trois ans la date à laquelle les organismes de délivrance de permis de conduire des États doivent se conformer à certaines exigences du centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool. La règle de décembre 2016 concernant le permis de conduire commercial exigeait à l'origine que les États demandent des renseignements au centre d'information national sur le dépistage de drogues et d'alcool avant de délivrer, de renouveler, de mettre à niveau ou de transférer un permis de conduire commercial. Cette nouvelle mesure permettra aux États de retarder leur conformité à l'exigence jusqu'en janvier 2023.

De plus, d'autres règles ont récemment été proposées ou finalisées par la FMCSA, y compris i) une règle qui avait été proposée en 2016 et qui exige l'installation sur les camions-tracteurs lourds de dispositifs qui limitent la vitesse maximale; et ii) une règle établissant des normes minimales en matière de formation pour les personnes qui présentent pour la première fois une demande de permis de chauffeur commercial et pour les chauffeurs expérimentés qui veulent être en mesure de conduire des véhicules plus lourds ou des véhicules de transport de matières dangereuses. Cette règle a été finalisée en décembre 2016 et sa date de conformité est en février 2020. (Toutefois, les responsables de la FMCSA ont récemment retardé de deux ans la mise en œuvre officielle de la règle définitive.) En juillet 2017, le DOT a annoncé qu'il ne chercherait plus à faire adopter une règle imposant l'installation de dispositifs limitant la vitesse, mais il n'a pas exclu la possibilité qu'il pourrait tenter ultérieurement de faire

adopter une telle règle. En 2019, les représentants du Congrès des États-Unis ont proposé une règle semblable portant sur les dispositifs de limitation de vitesse. L'effet de ces règles, dans la mesure où elles entrent en vigueur, serait de réduire la productivité et/ou la disponibilité des chauffeurs, ce qui, dans les deux cas, aurait une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Toutes les exploitations de la Société aux États-Unis ont actuellement une note satisfaisante selon le DOT, ce qui correspond à la note la plus élevée selon le barème actuel de notation en matière de sécurité. Si la Société recevait une note non satisfaisante selon le DOT ou une note assujettie à des conditions, cela aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, car une note satisfaisante selon le DOT peut être une condition de contrats avec des clients, et qu'une note non satisfaisante ou assujettie à des conditions pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société ou les restreindre de façon importante et faire augmenter les coûts d'assurance de la Société.

La FMCSA a proposé l'adoption de règlements qui modifieraient le système de notation actuel et les labels de sécurité attribués aux transporteurs évalués par le DOT. Aux termes des règlements qui ont été proposés en 2016, la méthodologie utilisée pour déterminer la note de sécurité d'un transporteur selon le DOT tiendrait compte notamment des résultats des chauffeurs et de l'équipement du transporteur au chapitre de la sécurité routière, ainsi que des résultats obtenus dans le cadre d'enquêtes. Les transporteurs qui dépasseraient certains seuils fondés sur ces résultats recevraient une note témoignant de leurs lacunes au chapitre de la sécurité. Les règlements proposés ont été retirés en mars 2017, mais la FMCSA a indiqué qu'un processus comparable pourrait être mis en œuvre ultérieurement. Si de tels règlements étaient adoptés et si la Société recevait une note défavorable au chapitre de la sécurité, cela aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, comme si celle-ci avait reçu une note défavorable ou une note assujettie à des conditions en vertu des règlements actuels. De plus, de piètres résultats au chapitre de la sécurité pourraient donner lieu à des responsabilités accrues, à une augmentation des primes d'assurance, des frais d'entretien et des coûts d'équipements, ainsi qu'à d'éventuelles pertes de clients, ce qui aurait des conséquences défavorables importantes sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. La FMCSA a également annoncé récemment son intention de mener une nouvelle étude sur les causes de certains accidents. Bien qu'il ne soit pas encore clair si une telle étude sera entreprise et achevée, les résultats d'une telle étude pourraient donner lieu à d'autres règles proposées ou définitives en matière de sécurité et d'aptitude aux États-Unis.

Périodiquement, la FMCSA propose et met en œuvre des changements aux règlements ayant une incidence sur les heures de service. Ces changements peuvent avoir une

incidence défavorable sur la productivité de l'entreprise, ainsi que sur ses activités et sa rentabilité en réduisant le nombre d'heures de travail par jour ou par semaine pour les chauffeurs et les entrepreneurs indépendants des États-Unis qu'emploie la Société ou encore perturber les activités du réseau de la Société. En août 2019, la FMCSA a publié une proposition visant à apporter des changements aux règles relatives aux heures de service afin que les chauffeurs des États-Unis bénéficient d'une plus grande souplesse relativement à la pause de 30 minutes et à la répartition du temps dans la couchette du camion. Cette proposition prolongerait également de deux heures la période de service pour les chauffeurs qui font face à des conditions météorologiques défavorables et prolongerait l'exemption pour le transport sur de courtes distances en allongeant la période maximale de service des chauffeurs de 12 à 14 heures. On ne sait pas trop combien de temps il faudra pour finaliser le processus et arriver à une règle définitive, si telle règle se concrétise. Toutes les modifications futures à la réglementation sur les heures de service pourraient avoir une incidence importante et défavorable sur les activités et la rentabilité de la Société.

La U.S. National Highway Traffic Safety Administration, l'EPA et certains États des États-Unis, notamment la Californie, ont adopté des règlements visant à réduire les émissions des camions-tracteurs ou à accroître les économies de carburant de l'équipement utilisé par la Société. Certains de ces règlements sont déjà en vigueur, et des normes plus rigoureuses en matière d'émissions et d'économies de carburant entreront en vigueur au cours des prochaines années. Aux États-Unis, d'autres règlements proposés auraient également pour effet de rehausser ces normes. De plus, les législateurs et régulateurs fédéraux et étatiques des États-Unis ont soit adopté ou examinent actuellement un éventail d'exigences légales liées aux changements climatiques portant notamment sur les émissions de carbone et de gaz à effet de serre. Ces exigences légales pourraient limiter les émissions de carbone dans certains États et certaines municipalités des États-Unis. Certaines de ces exigences légales limitent l'endroit où les camions-tracteurs à moteur diesel (comme ceux de la Société) peuvent tourner au ralenti et la durée pendant laquelle ils peuvent le faire, ce qui pourrait obliger la Société à acheter des groupes moteurs de bord qui n'exigent pas que le moteur tourne au ralenti ou à modifier le comportement des chauffeurs de l'entreprise, ce qui pourrait entraîner une baisse de la productivité ou une augmentation du roulement du personnel. Tous ces règlements ont donné lieu et pourraient continuer de donner lieu à des augmentations du prix des nouveaux camions-tracteurs et des nouvelles remorques, et à des frais supplémentaires au titre de la modernisation des camions-tracteurs et des remorques de la Société et de l'entretien, à une réduction de la productivité et à l'augmentation des coûts d'exploitation, surtout si ces coûts ne sont pas compensés par des économies de carburant potentielles. Si de telles incidences défavorables se présentent, en combinaison à de l'incertitude quant à la fiabilité de nouveaux moteurs diesel et de la valeur résiduelle de l'équipement de la Société, cela pourrait avoir des

répercussions négatives importantes sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. De plus, tout règlement futur qui impose des restrictions, des plafonds, des taxes ou d'autres contrôles à l'égard des émissions de gaz à effet de serre pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et les résultats financiers de la Société. La Société ne peut pas prédire dans quelle mesure ses activités et sa productivité seront touchées par la réglementation future. Elle continuera de surveiller sa conformité aux règlements environnementaux des États-Unis et des États.

En mars 2014, la Ninth Circuit Court of Appeals des États-Unis a jugé que l'application aux chauffeurs de camion, qui traversent plusieurs États, des lois de la Californie régissant la rémunération et les heures de travail n'est pas interdite par la législation fédérale des États-Unis. Ce jugement a été porté en appel devant la Cour suprême des États-Unis. Cette dernière a décidé de rejeter l'appel en mai 2015, et, en conséquence, la décision de la Ninth Circuit Court of Appeals continue de prévaloir. Toutefois, en décembre 2018, la FMCSA a accordé une requête déposée par l'American Trucking Associations qui établit que la loi fédérale prévaut sur les lois californiennes en matière de salaires et d'heures de travail, et que les chauffeurs de camion qui traversent plusieurs États ne sont pas assujettis à ces lois. La décision de la FMCSA a été portée en appel par des groupes syndicaux et de nombreuses poursuites ont été intentées devant les tribunaux fédéraux américains pour tenter d'infirmer la décision, et il n'est donc pas certain qu'elle sera maintenue. Les lois des États-Unis actuelles et futures, étatiques ou locales, régissant la rémunération et les heures de travail, y compris les lois régissant les périodes de repos et les périodes réservées aux repas des employés, sont très différentes des lois fédérales des États-Unis sur ces mêmes questions. De plus, la rémunération à la pièce des chauffeurs, qui est une norme dans l'industrie, a été considérée comme non conforme aux lois de l'État sur le salaire minimum. En conséquence, la Société et d'autres sociétés œuvrant dans le même secteur sont assujetties à des lois très variées régissant la rémunération et les heures de travail aux États-Unis. En outre, l'incertitude relative à l'application pratique des lois sur les salaires et les heures de travail pourrait, à l'avenir, entraîner des coûts supplémentaires pour la Société et le secteur dans son ensemble. Tout résultat négatif à l'égard de l'une ou l'autre des poursuites susmentionnées pourrait avoir une incidence défavorable importante pour la Société. Une loi fédérale a été proposée en vue d'harmoniser les lois étatiques et locales régissant la rémunération et les heures de travail des chauffeurs de camion qui traversent plusieurs États, mais l'adoption de cette loi est incertaine. Si cette législation fédérale n'est pas adoptée, la Société devra soit continuer de se conformer aux lois étatiques et locales plus rigoureuses applicables à l'ensemble de sa flotte aux États-Unis, soit réviser ses systèmes de gestion pour se conformer aux différentes lois étatiques et locales. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourrait donner lieu à une augmentation de ses frais de conformité et de ses coûts de main-d'œuvre, à une augmentation de la rotation des chauffeurs, à une diminution

de l'efficacité et à un risque accru de non-conformité. En avril 2016, la Food and Drug Administration (FDA) a publié une règle définitive établissant les exigences pour les expéditeurs, les chargeurs, les transporteurs par véhicule automobile et par véhicule ferroviaire, ainsi que les réceptionnaires engagés dans le transport des aliments, lesquels doivent respecter des pratiques de transport sanitaire pour assurer la salubrité des aliments qu'ils transportent dans le cadre de la Food Safety Modernization Act (FSMA). Cette règle énonce les exigences relatives i) à la conception et à l'entretien de l'équipement servant au transport des aliments, ii) aux mesures prises pendant le transport des aliments pour assurer la salubrité des aliments, iii) à la formation du personnel du transporteur sur les pratiques de transport sanitaire des aliments et iv) à la tenue et la conservation des dossiers contenant les procédures écrites, et décrivant les ententes et la formation liées aux éléments susmentionnés. Ces exigences sont entrées en vigueur pour les grands transporteurs en avril 2017 et s'appliquent également si la Société agit comme transporteur ou courtier. Si la Société était reconnue coupable d'avoir enfreint les lois ou les règlements applicables liés à la FSMA ou si elle transportait des aliments ou des marchandises contaminés ou qui sont reconnus comme cause de maladie ou de mort, la Société pourrait faire l'objet d'amendes importantes, de poursuites, de pénalités ou de poursuites au criminel et au civil qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et les résultats de ses activités.

Les modifications apportées à des règlements existants ou la mise en application de nouveaux règlements, comme ceux qui régissent la taille des remorques, les émissions, les économies de carburant, les heures de service, l'obligation d'installer des dispositifs de consignation électronique des données de bord, et le dépistage de drogues et d'alcool au Canada, aux États-Unis et au Mexique, pourraient accroître la capacité du secteur ou améliorer la position de certains concurrents, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, aurait une incidence défavorable sur les prix et les volumes ou obligerait la Société à effectuer des investissements supplémentaires. L'incidence à court terme et à long terme des modifications apportées à des lois ou à des règlements sont difficiles à prédire, mais de telles modifications pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société.

Le droit de continuer à détenir les licences et les permis exigés dépend généralement du maintien d'une conformité satisfaisante aux lignes directrices, politiques et lois en matière de réglementation et de sécurité. Bien que la Société s'engage à respecter les lois et les mesures de sécurité, rien ne garantit qu'elle s'y conformera intégralement en tout temps. Par conséquent, à un moment ou à un autre dans l'avenir, la Société pourrait être tenue d'engager des frais importants pour maintenir ou améliorer son dossier de conformité.

Activités aux États-Unis et au Mexique. Une part croissante des revenus de la Société provient de ses activités aux États-Unis et de ses activités de transport à destination du Mexique et en

provenance de ce pays. Les activités internationales de la Société comportent divers risques, notamment ceux qui sont liés aux fluctuations des monnaies étrangères, aux changements dans la vigueur économique ou la hausse de la volatilité dans l'économie de pays étrangers dans lesquels la Société fait affaire, à la difficulté de faire respecter des droits contractuels et des droits de propriété intellectuelle, au fardeau en matière d'observation des lois concernant l'exportation et l'importation, au vol et au vandalisme, et à l'instabilité sociale, politique et économique. Les activités internationales de la Société pourraient être touchées de façon défavorable par des restrictions sur les déplacements. Les activités internationales de la Société comportent d'autres risques, notamment ceux qui sont liés aux politiques commerciales restrictives, à l'imposition de droits, aux modifications apportées à des accords commerciaux ou à d'autres traités, aux taxes ou aux redevances perçues par des gouvernements étrangers, aux changements défavorables dans la réglementation, y compris les lois et les règlements fiscaux, des pays étrangers dans lesquels la Société fait affaire, à la conformité avec les lois anticorruption, aux restrictions sur le retrait des investissements étrangers, à la capacité d'identifier et de retenir des gestionnaires locaux ayant les compétences requises et au défi de gérer des activités dans des milieux culturels et géographiques différents. La Société ne peut pas garantir sa conformité en tout temps à toutes les lois applicables, et des violations de ces lois pourraient occasionner des amendes élevées, des sanctions civiles ou pénales, des dommages à la réputation et une diminution du caractère concurrentiel, des litiges ou des mesures réglementaires, ainsi que d'autres conséquences pouvant avoir un effet négatif sur les résultats d'exploitation de la Société.

Les États-Unis ont imposé des droits de douane sur certains produits d'acier et d'aluminium importés. La mise en œuvre de ces tarifs, ainsi que l'imposition d'autres tarifs et quotas, ou la modification de certains accords commerciaux, y compris les tarifs qui s'appliquent au commerce des marchandises entre les États-Unis et la Chine, pourraient, entre autres choses, donner lieu à une augmentation du prix des marchandises utilisées par les fournisseurs de la Société pour produire de nouveaux équipements générant des revenus ou donner lieu à une augmentation du prix du carburant. De telles augmentations des coûts des fournisseurs des équipements générant des revenus de la Société seraient vraisemblablement transférées à la Société. Dans le cas d'augmentations du prix du carburant, la Société pourrait ne pas être en mesure de recouvrer intégralement le montant de ces augmentations grâce à des augmentations de ses tarifs ou au programme de surcharge de carburant de la Société, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, aurait une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (« ACEUM ») a été ratifié par les États-Unis et le Mexique, mais doit être ratifié par le Parlement du Canada avant d'entrer en vigueur. Selon le Bureau du représentant au Commerce des É.-U., l'ACEUM a notamment pour objectif de moderniser le commerce des aliments et de l'agriculture, de faire progresser les règles

d'origine pour les automobiles et les camions, et d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle. L'ACEUM est en voie d'être ratifié par chacun des pays. Il est difficile de prédire à cette étape quelles pourraient être les répercussions de l'ACEUM sur l'économie, y compris le secteur des transports. Cependant, compte tenu de la quantité de marchandises qui sont transportées par camion en Amérique du Nord, si l'ACEUM est adopté, il pourrait avoir une incidence importante sur l'offre et la demande dans le secteur du transport et avoir une incidence défavorable sur la quantité et le mouvement de fret transporté par l'entreprise ainsi que sur les modèles de transport.

En décembre 2017, les États-Unis ont adopté une législation fiscale exhaustive communément appelée 2017 Tax Cuts and Jobs Act. Contrairement aux précédentes lois fiscales des États-Unis, l'application de la nouvelle loi nécessite l'exécution de calculs complexes. Depuis l'adoption de la Tax Cuts and Jobs Act de 2017 (« réforme fiscale américaine »), le département du Trésor des États-Unis a promulgué des règlements définitifs et des directives en matière d'interprétation portant sur des secteurs précis, mais il reste d'importants règlements qui attendent toujours d'être finalisés. La finalisation de ces règlements proposés pourrait avoir un effet négatif important sur les résultats de la Société pour les périodes à venir. De plus, la conformité à cette nouvelle loi et la comptabilisation de certains éléments requièrent de la préparation et l'analyse d'informations qui n'étaient pas requises auparavant ou qui n'étaient pas produites régulièrement. De plus, le département du Trésor des États-Unis possède les pouvoirs requis pour promulguer des règlements et des directives en matière d'interprétation pouvant avoir une incidence importante sur la façon dont la Société appliquera la loi, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour des périodes futures. Il n'y a aucune certitude quant au moment où ces règlements et ces directives en matière d'interprétation seront adoptés, ni quant à leur portée. De plus, des États des États-Unis ou des pays étrangers pourraient modifier leurs lois fiscales par suite de ces réformes fiscales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société.

De plus, si la Société ne peut pas conserver ses certifications aux termes du programme Free and Secure Trade (« FAST ») et du programme U.S. Customs Trade Partnership Against Terrorism (« C-TPAT »), cela pourrait occasionner des retards importants aux douanes et faire en sorte que ses activités transfrontalières soient moins efficaces que celles d'autres transporteurs qui obtiennent et conservent de telles certifications.

Environnement d'exploitation et caractère saisonnier. La Société est exposée à des facteurs, notamment les suivants, qui ont une incidence sur son environnement d'exploitation :

- les frais futurs liés aux assurances et aux demandes de règlement de la Société, y compris le coût des primes d'assurance de responsabilité civile de la Société ainsi que le nombre et le montant des demandes de règlement, pourraient être supérieurs aux niveaux atteints par le

passé, ce qui pourrait obliger la Société à engager des frais additionnels et entraîner une baisse de ses bénéfices;

- la baisse de la demande pour de l'équipement usagé générant des revenus pourrait entraîner une baisse des ventes de l'équipement, une diminution des valeurs de revente et une diminution des profits réalisés (ou des pertes subies) sur les ventes d'actifs;
- les fournisseurs de camions-tracteurs et de remorques pourraient réduire leur production en conséquence de la baisse de la demande consécutive à un ralentissement de l'économie ou à une pénurie de certaines composantes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société d'acheter des quantités suffisantes de nouvel équipement générant des revenus pour lui permettre de maintenir son taux de croissance souhaité;
- l'augmentation des prix du nouvel équipement générant des revenus, les changements apportés à la conception des nouveaux moteurs, la diminution de l'efficacité de l'équipement découlant des nouveaux moteurs conçus pour réduire les émissions, ou la moins grande disponibilité du nouvel équipement générant des revenus.

La productivité des camions-tracteurs de la Société baisse pendant l'hiver, car le mauvais temps freine les activités et que certains expéditeurs réduisent leurs envois après le début de l'hiver. Les produits d'exploitation pourraient également baisser en raison des intempéries et des vacances, étant donné que les produits d'exploitation sont directement reliés aux nombres de journées de travail des expéditeurs. Au même moment, les frais d'exploitation pourraient augmenter et l'efficacité du carburant pourrait baisser en raison du fonctionnement des moteurs au ralenti et du fait que les intempéries occasionnent une augmentation de la fréquence des accidents, une augmentation des réclamations et une hausse des frais liés à la réparation de l'équipement. La Société pourrait également subir les contrecoups d'événements imprévus, y compris des tornades, des ouragans, des blizzards, des tempêtes de verglas, des inondations, des incendies, des tremblements de terre et des explosions. Ces événements pourraient perturber les approvisionnements en carburant, faire augmenter les frais de carburant, perturber les envois ou les trajets, perturber les économies régionales, endommager ou détruire des biens de la Société ou avoir une incidence défavorable sur l'entreprise ou la situation financière de clients de la Société. Chacun de ces éléments peut avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la Société ou accroître la volatilité de ces résultats d'exploitation.

Conjoncture économique, conjoncture commerciale et conditions du crédit. Les activités de la Société sont assujetties à des facteurs relatifs à la conjoncture économique générale, aux conditions du crédit et aux conditions réglementaires, qui sont largement indépendants de la volonté de la Société et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels de la Société.

L'industrie dans laquelle évolue la Société est soumise à des pressions cycliques, et les activités de la Société sont influencées par un certain nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les résultats opérationnels de la Société, dont plusieurs d'entre eux sont indépendants de la volonté de la Société. Selon la Société, certains des plus importants facteurs sont les suivants : i) la capacité excédentaire des véhicules motorisés et des remorques dans l'industrie du transport par rapport à la demande de services d'expédition; ii) les diminutions de la valeur de revente de l'équipement usagé; iii) le recrutement et le maintien en poste de chauffeurs qualifiés; iv) les grèves, les arrêts de travail ou les ralentissements de travail au sein des installations de la Société ou des installations du client, des installations portuaires ou frontalières ou d'autres installations liées à des activités d'expédition; v) la conformité aux exigences réglementaires en vigueur; vi) les hausses des taux d'intérêt, des taxes sur les carburants, des droits de péage et des droits de licence et d'enregistrement; et vii) la hausse des coûts de santé aux États-Unis.

La Société est également touchée par ce qui suit : i) les cycles de récession, qui ont tendance à se caractériser par la faiblesse de la demande et une pression à la baisse exercées sur les taux; ii) la variation des niveaux des stocks des clients et de la disponibilité du financement pour leur fonds de roulement; iii) les changements dans la façon dont les clients de la Société choisissent d'obtenir des services ou d'utiliser les services de la Société; et iv) les ralentissements dans les cycles opérationnels de clients, tels que les ventes au détail et la production, soit des secteurs dans lesquels la Société compte une importante concentration de clients. La conjoncture économique pourrait avoir une incidence défavorable sur des clients, leur demande de services de la Société ou leur capacité à payer pour ces services. Les clients qui sont confrontés à une conjoncture économique défavorable représentent un plus grand potentiel de perte, et la Société pourrait être tenue d'augmenter ses provisions pour créances douteuses.

Les conditions économiques qui font diminuer la demande de services d'expédition et augmenter l'offre de véhicules motorisés et de remorques peuvent exercer une pression à la baisse sur les tarifs et l'utilisation de l'équipement, ce qui pourrait faire baisser la productivité des actifs. Les risques associés à ces facteurs prennent plus d'importance lorsque l'économie est affaiblie. Parmi les principaux risques qui pourraient survenir au cours de ces périodes, il y a notamment les suivants :

- la Société pourrait connaître une réduction de l'ensemble du transport de marchandises, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'utilisation des actifs de la Société;
- les circuits pour le transport de marchandises pourraient être modifiés du fait que les chaînes d'approvisionnement ont été complètement revues, ce qui entraînerait un déséquilibre entre la capacité de la Société d'offrir des services de transport et la demande des clients pour de tels services;

- dans le but d'obtenir des chargements, la Société pourrait être contrainte d'accepter un plus grand nombre de chargements de courtiers de fret, dont les tarifs sont généralement plus bas, ou être contrainte d'accepter un plus grand nombre de miles ne générant pas de revenus;
- la Société peut augmenter la taille de sa flotte pendant les périodes où la demande pour le fret est élevée, mais les concurrents de la Société pourraient augmenter également leur capacité au même moment, et la Société pourrait subir des pertes supérieures à celles de ses concurrents si, en conséquence d'une baisse de la demande pour des services de fret, la Société était forcée de vendre à perte certains actifs;
- des clients pourraient, dans le but de diminuer leurs coûts, demander des soumissions de services de transport de marchandises auprès de diverses sociétés de camionnage ou choisir des concurrents qui offrent des tarifs moins élevés que ceux de la Société, ce qui obligerait cette dernière à baisser ses tarifs ou à renoncer à un certain volume de marchandises;
- le fait de ne pas avoir accès à des sources courantes de crédit ou à des prêts pour l'obtention de capitaux pourrait entraîner une incapacité à assurer un financement par le crédit selon des modalités satisfaisantes.

La Société peut faire face à des hausses de coûts qui sont indépendantes de sa volonté et qui pourraient réduire de façon importante sa rentabilité si elle n'est pas en mesure d'augmenter suffisamment ses tarifs. Ces hausses de coûts comprennent, notamment, les hausses des prix du carburant et de l'énergie, des salaires des chauffeurs et des employés de bureau, des coûts des services de transport, des taxes et impôts, des taux d'intérêt, des droits de péage, des droits de licence et d'enregistrement, des primes d'assurance et des demandes de règlement, des coûts de l'équipement générant des revenus, des coûts relatifs à l'entretien, et des coûts des pneus et d'autres composantes. Des grèves ou d'autres arrêts de travail dans des centres de services de la Société ou dans des sites de clients, dans des sites portuaires ou frontaliers ou dans d'autres sites d'expédition, une détérioration de l'infrastructure de transport du Canada, des États-Unis et du Mexique, et une réduction des investissements dans une telle infrastructure, des actes de terrorismes ou des conflits armés ou des menaces d'actes de terrorisme ou de conflits armés, les efforts déployés pour combattre le terrorisme, les actions militaires contre un pays étranger ou un groupe établi dans un pays étranger, ou des exigences accrues en matière de sécurité pourraient donner lieu à une usure ou un endommagement du matériel de la Société, à de l'insatisfaction chez les chauffeurs, à une baisse de la demande, à une diminution de la disponibilité du crédit, à une augmentation des prix du carburant ou à des fermetures temporaires de sites d'expédition ou des sites frontaliers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. De plus, la Société pourrait ne pas être en mesure d'ajuster de façon appropriée

ses coûts et sa dotation en personnel afin de répondre aux demandes changeantes des marchés. Dans les périodes de changements rapides, il est plus difficile de faire correspondre la taille de l'effectif de la Société avec les besoins commerciaux de celle-ci.

Les activités de la Société, exception faite de ses activités de courtage, sont hautement capitalistiques et nécessitent d'importantes immobilisations. Si la demande prévue diffère fortement de la demande réelle, la Société pourrait détenir trop d'actifs ou pas assez. Durant les périodes de baisse de la demande, les actifs de la Société pourraient ne pas être pleinement utilisés et celle-ci pourrait être contrainte de vendre de l'équipement sur le marché libre ou de rendre certains équipements loués afin que la taille de sa flotte soit proportionnelle à la demande. La Société pourrait subir des pertes par suite de telles ventes ou pourrait être contrainte d'effectuer des paiements relativement à l'équipement qu'elle retourne, particulièrement lorsque le marché pour le matériel d'occasion est peu vigoureux. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

La clientèle de la Société est diversifiée, mais si certains de ses clients faisaient faillite ou décidaient de faire affaire avec un concurrent de la Société, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Si les flux de trésorerie dégagés par la Société étaient insuffisants, cette dernière devrait combler autrement ses besoins de capital, notamment en procédant à des opérations de financement. Si la Société n'était pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et d'obtenir du financement selon des modalités qui lui sont favorables, elle pourrait être contrainte de limiter la taille de sa flotte de véhicules, de conclure des conventions de financement moins favorables ou d'exploiter de l'équipement générant des revenus pendant de plus longues périodes, ce qui, dans tous les cas, aurait une incidence défavorable importante sur sa rentabilité.

Épidémie de coronavirus (« COVID-19 ») ou autres épidémies semblables. La récente épidémie de COVID-19, comme n'importe quelle autre éclosion de maladie contagieuse ou tout événement de santé publique défavorable, est susceptible de nuire considérablement à la situation financière, aux liquidités, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Société. L'épidémie de COVID-19 a contraint les autorités gouvernementales à mettre en œuvre de nombreuses mesures pour tenter de limiter la propagation du virus, comme des interdictions de voyage et des restrictions de déplacement, des quarantaines, des ordonnances de confinement sur place, un renforcement du contrôle des frontières et des ports, et des fermetures. Il y a une grande incertitude au sujet de ces mesures et des mesures à venir possibles, lesquelles pourraient limiter notre capacité à répondre à la demande de la clientèle, mais aussi à réduire cette demande.

Certains employés de bureau de la Société travaillent à distance, ce qui pourrait perturber dans une certaine mesure les activités de nos équipes de direction, d'affaires, des finances et de la communication de l'information financière. En raison de l'épidémie de COVID-19, la Société pourrait connaître une augmentation du nombre d'absences ou de cessations d'emploi parmi ses conducteurs et son personnel non conducteur, ce qui pourrait nuire considérablement aux résultats d'exploitation de la Société. De plus, les activités d'exploitation de la Société pourraient être perturbées, en particulier dans les régions étant reconnues comme étant plus durement touchées par la COVID-19, ce qui entraînerait des répercussions négatives sur ses activités et ses résultats.

L'épidémie de COVID-19 a considérablement accentué l'incertitude entourant l'économie et la demande. Il est probable que l'épidémie actuelle de COVID-19 ou la propagation continue de la maladie provoquent un ralentissement de l'économie, allant même jusqu'à entraîner une récession mondiale. Les risques associés à un ralentissement de l'économie ou à une récession sont décrits dans notre rubrique « facteurs de risque » intitulée « Conjoncture économique, conjoncture commerciale et conditions du crédit ».

Il est très difficile de prédire dans quelle mesure la COVID-19 pourrait avoir une incidence négative sur les activités d'exploitation, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société. Tout dépend des futurs développements. Citons notamment la propagation géographique du virus et la durée de l'épidémie, la gravité de la maladie et les mesures qui pourraient être prises par les différentes autorités gouvernementales et d'autres tierces parties en réponse à l'épidémie.

Fluctuations des taux d'intérêt. Les flux de trésorerie futurs de la Société en lien avec les passifs financiers à taux variable pourraient être influencés par des variations des taux d'intérêt de référence comme le taux des acceptations bancaires et le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL »). De plus, la Société est exposée aux profits et aux pertes découlant des variations des taux d'intérêt par l'entremise de ses instruments financiers dérivés, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Fluctuations des taux de change. Les résultats financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, et une partie croissante des revenus et des charges opérationnelles de la Société est réalisée dans une monnaie autre que le dollar canadien, principalement le dollar américain. Les taux de change entre ces devises et le dollar canadien ont fluctué au cours des dernières années et ils continueront probablement de le faire dans l'avenir. Il est impossible de limiter toute exposition aux fluctuations des taux de change. Les résultats opérationnels sont par conséquent touchés par les fluctuations de ces devises par rapport au dollar canadien.

Prix et disponibilité du carburant. Le carburant représente l'une des plus importantes charges opérationnelles de la Société. Les prix du carburant diesel fluctuent de façon

considérable en raison de facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, tels que des événements politiques, la négociation de contrats à terme sur marchandises, les fluctuations des taux de change, des catastrophes naturelles et causées par l'homme, des activités terroristes et des conflits armés, lesquels facteurs peuvent entraîner une hausse du coût du carburant. Les prix du carburant sont également touchés par la demande croissante de carburant dans les pays en développement et pourraient être touchés de façon défavorable et importante par l'utilisation de pétrole brut et de réserves de pétrole à des fins autres que la production de carburant et par la diminution des activités de forage. De tels événements pourraient entraîner non seulement des hausses des prix du carburant, mais également des pénuries de carburant et des interruptions dans la chaîne d'approvisionnement en carburant. Étant donné que les activités de la Société dépendent du carburant diesel, les augmentations importantes du coût du carburant diesel, les pénuries ou les interruptions d'approvisionnement pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

Bien que la Société ait mis en place des programmes de surcharge de carburant avec la majorité de ses clients, lesquels programmes ont par le passé aidé la Société à contrebalancer les principaux impacts négatifs de la hausse des prix du carburant, la Société doit également engager des coûts de carburant qui ne peuvent être recouverts même à l'égard des clients avec lesquels la Société maintient des programmes de surcharge de carburant, tels que les coûts associés aux miles ou au temps ne générant pas de revenus lorsque les véhicules de la Société fonctionnent au ralenti. De plus, les modalités du programme de surcharge de carburant de chaque client varient d'une division à une autre, et la possibilité de recouvrer les augmentations des prix du carburant varie également. De plus, étant donné que le recouvrement de la surcharge de carburant de la Société affiche un retard par rapport aux variations des prix du carburant, le recouvrement de la surcharge de carburant de la Société pourrait ne pas prendre en compte les coûts accrus que la Société paie pour le carburant, plus particulièrement lorsque les prix augmentent. Une telle situation pourrait entraîner des fluctuations des niveaux de remboursement de la Société, comme cela s'est déjà produit par le passé. Rien ne garantit que ces surcharges de carburant pourront être maintenues indéfiniment ni qu'elles seront pleinement efficaces.

Assurance. Les activités de la Société comportent des risques inhérents à l'industrie du transport, y compris, notamment, en matière de lésions corporelles, de dommages matériels et d'indemnités des accidentés du travail. Les futurs frais liés aux assurances et aux demandes de règlement de la Société pourraient être supérieurs aux niveaux atteints par le passé, ce qui pourrait entraîner une réduction du bénéfice de la Société. La Société souscrit des assurances pour des montants qu'elle juge suffisants eu égard aux circonstances et aux normes de l'industrie. Comme plusieurs au sein de l'industrie,

la Société assure elle-même une part importante des risques de réclamation auxquels elle est exposée en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. En raison des montants considérables que la Société a assurés elle-même, celle-ci s'expose aux variations du nombre et du montant des demandes de règlement et au risque d'être tenue d'accumuler ou de payer des montants supplémentaires si ces estimations sont revues ou si les demandes de règlement s'avèrent ultimement plus élevées que les montants qui avaient été évalués initialement. De plus, le montant de la franchise auto-assurée de la Société pourrait varier et entraîner une volatilité plus importante que celle qui a été observée au cours des dernières années.

La Société a souscrit une police d'assurance automobile de façade dont la garantie s'élève à 10 M\$ CA par sinistre. Cette police couvre les blessures corporelles, les dommages matériels et la responsabilité civile commerciale générale pour son programme d'assurance canadien (sous réserve de certaines exceptions). Cette police est assortie d'une franchise de 2,25 M\$ US pour certaines filiales américaines relativement à leurs polices d'assurance automobile de première ligne dont les garanties s'élèvent à 5 M\$ US et qui couvrent les blessures corporelles, les dommages matériels (également sous réserve de certaines exceptions), et une franchise en quote-part de 50 % pour tout montant excédentaire à la franchise de 5 M\$ US. La Société conserve une franchise de 1 M\$ US sur sa police d'assurance de première ligne dont les garanties s'élèvent à 5 M\$ US pour certaines filiales américaines aux fins de la responsabilité civile commerciale générale. La Société conserve des franchises pouvant atteindre 1 M\$ US par sinistre au titre de l'indemnisation des accidents de travail. La garantie d'assurance responsabilité de la Société est d'au plus 100 M\$ US par sinistre tant pour ses divisions du Canada que celles des États-Unis.

Bien que la Société soit d'avis que l'ensemble de ses garanties d'assurance suffisent à couvrir des demandes de règlement raisonnablement prévues, il est possible que le montant d'une ou de plusieurs des demandes de règlement soit supérieur à l'ensemble des garanties d'assurance prévues par la Société ou que la Société choisisse de ne pas souscrire une assurance à l'égard de ces demandes de règlement. Si une demande de règlement devait être supérieure à la garantie de la Société, cette dernière assumerait l'excédent, en plus des autres montants que la Société a assurés elle-même. Les résultats opérationnels et la situation financière de la Société pourraient être touchés de façon défavorable et importante si i) le coût par demande de règlement, le nombre de demandes de règlement dépassent considérablement les limites de couverture de la Société ou les montants retenus; ii) la Société fait face à une demande de règlement qui est supérieure à ses garanties d'assurance; iii) les sociétés d'assurance de la Société font défaut de payer les demandes de règlement de la Société; iv) la Société fait face à une hausse importante des primes d'assurance, ou v) la Société fait face à une demande de règlement à l'égard de laquelle

aucune protection n'est prévue, soit parce que la Société a choisi de ne pas souscrire d'assurance en raison du coût élevé des primes ou parce que la demande de règlement n'est pas couverte par l'assurance souscrite par la Société.

La Société comptabilise le coût de la partie non assurée des demandes de règlement en fonction d'estimations fondées sur son évaluation de la nature et de l'importance de chaque demande de règlement et d'une estimation des demandes de règlement futures fondée sur les tendances historiques connexes. Le montant réel des demandes de règlement pourrait différer de leur montant estimatif en raison d'un certain nombre d'incertitudes, y compris de l'évaluation de la gravité des sinistres, des frais juridiques et des sinistres qui ont été subis, mais qui n'ont pas été déclarés. En raison des montants élevés des franchises de la Société, celle-ci s'expose fortement aux variations du nombre et du montant des demandes de règlement. Si la Société était tenue de comptabiliser ou de payer des sommes additionnelles parce que ses estimations sont révisées ou que le sinistre se révèle plus grave que prévu, cela aurait une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Relations avec les employés. La plupart des employés syndiqués de l'entreprise sont des employés canadiens, et un petit nombre d'employés syndiqués sont aux États-Unis. Bien que la Société soit d'avis que ses relations avec ses employés sont satisfaisantes, rien ne garantit que la Société sera en mesure de reconduire ou de renégocier les conventions collectives actuelles au moment où elles viendront à échéance de temps à autre ou que les employés aux États-Unis ne tenteront pas de se syndiquer. Si la Société n'arrive pas à reconduire ou à renégocier ses conventions collectives, si des conflits surviennent au sein des syndicats de la Société, ou si les travailleurs syndiqués ou non syndiqués de la Société participent à une grève ou à un autre arrêt de travail ou interruption de travail, la Société pourrait connaître une importante interruption de ses activités ou de l'inefficacité dans ses activités, ou devoir engager des coûts de main-d'œuvre plus élevés, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels, la situation financière et les liquidités de la Société.

En date des présentes, les conventions collectives conclues entre la Société et la vaste majorité de ses employés syndiqués ont été renouvelées. Les conventions collectives de la Société comportent des dates d'échéance diverses dont la dernière est en septembre 2024. Dans un petit nombre de cas, la date d'échéance de la convention collective est passée; dans de tels cas, la Société est généralement en train de renégocier la convention. La Société ne peut prédire l'incidence que pourraient avoir sur ses activités l'une ou l'autre de ces nouvelles conventions collectives ou le défaut de conclure ces conventions à l'expiration des conventions actuellement en vigueur.

Chauffeurs. Les augmentations de rémunération des chauffeurs ou les difficultés à attirer et à retenir des chauffeurs qualifiés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité de la Société et sur sa capacité à maintenir ou à accroître sa flotte de véhicules.

Comme de nombreuses sociétés dans l'industrie du transport, la Société connaît des difficultés importantes pour ce qui est d'attirer et de retenir un nombre suffisant de chauffeurs qualifiés. L'industrie du camionnage est périodiquement confrontée à une pénurie de chauffeurs qualifiés. La Société est d'avis que la pénurie de chauffeurs qualifiés et la forte concurrence pour attirer des chauffeurs d'autres sociétés de transport entraîneront des difficultés pour ce qui est de maintenir ou d'augmenter le nombre de chauffeurs et pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à embaucher un nombre suffisant de chauffeurs, et l'incapacité de la Société à le faire pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. De plus, la rémunération que la Société offre à ses chauffeurs et les frais liés aux entrepreneurs indépendants sont soumis aux conditions du marché, et la Société pourrait juger nécessaire d'augmenter la rémunération des chauffeurs et des propriétaires exploitants dans des périodes ultérieures.

De plus, la Société et de nombreuses autres sociétés de camionnage souffrent d'un taux élevé de roulement des chauffeurs dans le domaine du transport de lots complets aux États-Unis. Ce taux élevé oblige la Société à embaucher continuellement un nombre important de nouveaux chauffeurs afin d'exploiter l'équipement existant générant des revenus. Les pénuries de chauffeurs sont plus importantes durant les périodes d'expansion économique, tandis que des occasions d'emplois de remplacement, y compris dans les secteurs de la construction et de la fabrication, qui peuvent offrir une meilleure rémunération et/ou plus de temps à la maison, sont plus nombreuses et que la demande pour le fret augmente, ou durant les périodes de ralentissement économique, au cours desquelles des prestations d'assurance emploi peuvent être accordées et que le financement est limité pour les entrepreneurs indépendants qui veulent acheter de l'équipement, ou la rareté ou l'augmentation des prêts pour les étudiants qui cherchent une aide financière pour payer leurs cours de conduite. Le manque de stationnements adéquats pour les camions-tracteurs sur les autoroutes américaines et la congestion créée par des défaillances au chapitre du financement des autoroutes peuvent faire en sorte qu'il soit plus compliqué pour les chauffeurs de respecter les règlements sur les heures de service, ce qui constitue une source de stress supplémentaire pour les chauffeurs et contribue à réduire le bassin de chauffeurs admissibles. La Société utilise des équipes de deux chauffeurs pour les chargements urgents, ce qui augmente encore davantage le nombre de chauffeurs que la Société doit recruter et fidéliser, en comparaison des envois qui ne nécessitent qu'un seul chauffeur par camion-tracteur. La Société suit également des normes d'embauche des chauffeurs, ce qui pourrait réduire encore davantage le bassin de chauffeurs susceptibles d'être embauchés par la Société. Si

la Société n'est pas en mesure de continuer d'attirer et de fidéliser un nombre suffisant de chauffeurs, elle pourrait être obligée, entre autres choses, d'ajuster leur rémunération, d'augmenter le nombre de camions-tracteurs sans chauffeur de la Société ou d'exploiter ses activités avec moins de camions, et elle pourrait éprouver des difficultés à respecter les demandes d'expédition, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance et la rentabilité de la Société.

Entrepreneurs indépendants. Les contrats que la Société conclut avec des entrepreneurs indépendants des États-Unis sont régis par la réglementation fédérale des États-Unis qui impose des exigences spécifiques à la Société et aux entrepreneurs indépendants. Si des règlements fédéraux ou étatiques plus rigoureux sont adoptés aux États-Unis, les entrepreneurs indépendants des États-Unis pourraient être dissuadés de devenir des entrepreneurs indépendants, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'objectif de la Société de maintenir le nombre d'entrepreneurs indépendant au sein de sa flotte de véhicules.

La Société fournit du financement à certains entrepreneurs indépendants canadiens admissibles, ainsi que des garanties financières à un petit nombre d'entrepreneurs indépendants américains. Si la Société n'était pas en mesure de fournir ce financement ou ces garanties en raison de contraintes en matière de liquidité et d'autres restrictions, elle pourrait observer une diminution du nombre d'entrepreneurs indépendants qu'elle peut engager. De plus, si des entrepreneurs indépendants engagés par la Société sont en défaut aux termes d'accords de financement ou mettent autrement fin à de tels accords, et que la Société est incapable de trouver des entrepreneurs indépendants de remplacement ou de faire appel à ses chauffeurs pour conduire ces camions-tracteurs, la Société pourrait subir des pertes relativement aux montants qui lui sont dus relativement à ces camions-tracteurs.

Aux termes du programme de surcharge de carburant avec des entrepreneurs indépendants, la Société paie aux entrepreneurs indépendants avec lesquels elle conclut des contrats, une surcharge de carburant qui augmente lorsque les prix du carburant augmentent. Une augmentation importante ou une fluctuation rapide du prix du carburant ferait en sorte que les coûts de la Société en vertu de ce programme seraient plus élevés que les revenus que la Société reçoit aux termes des programmes de surcharge de carburant.

Certaines autorités réglementaires des États-Unis, notamment certaines autorités fiscales, ainsi que les entrepreneurs américains indépendants, ont fait valoir avec de plus en plus d'insistance que dans l'industrie du camionnage, les chauffeurs qui sont des entrepreneurs américains indépendants sont des employés plutôt que des entrepreneurs indépendants, et la classification des entrepreneurs indépendants par la Société a fait l'objet d'audits de ces autorités de temps à autre. Une législation

fédérale et étatique des États-Unis a été introduite par le passé visant à simplifier pour les autorités fiscales et d'autres autorités le reclassement d'entrepreneurs indépendants comme employés. Une législation visait à accroître les exigences en matière de tenue de livres pour ceux qui engagent des chauffeurs qui sont des entrepreneurs indépendants et pour accroître les pénalités pour les sociétés qui classent mal leurs employés et sont trouvées coupables de violations des droits de leurs employés en matière d'heures supplémentaires et/ou de rémunération. De plus, les législateurs fédéraux des États-Unis ont tenté d'abolir les règles actuelles en matière d'exonération qui permettent à des contribuables qui satisfont à certains critères de traiter des personnes comme des entrepreneurs indépendants s'ils suivent la pratique reconnue en vigueur depuis longtemps consistant à étendre l'application de la loi des États-Unis intitulée Fair Labor Standards Act aux entrepreneurs indépendants et à imposer des exigences en matière d'avis fondées sur l'emploi ou sur le statut d'entrepreneur indépendant, ainsi que des amendes en cas d'infraction. Certains États des États-Unis ont pris des mesures en vue d'accroître les revenus qu'ils tirent d'éléments comme le chômage, l'indemnisation des accidents de travail et l'impôt sur le revenu, et un reclassement des entrepreneurs indépendants comme des employés aideraient les États qui ont pris de telles mesures. En outre, les tribunaux de certains États américains ont rendu récemment des décisions qui pourraient accroître la probabilité que des entrepreneurs indépendants soient désignés comme des employés dans de tels États.

En septembre 2019, la Californie a adopté une nouvelle loi, A.B. 5 (« AB5 »), ce qui rendait plus difficile pour les travailleurs d'être considérés comme entrepreneurs indépendants (par opposition aux employés). La loi AB5 prévoit que le « critère ABC » à trois volets doit être utilisé pour déterminer la classification des travailleurs dans les revendications salariales. Selon le critère ABC, un travailleur est présumé être un employé, et le fardeau de démontrer son statut d'entrepreneur indépendant incombe à l'entreprise qui l'embauche et ce statut doit satisfaire aux trois critères suivants : a) le travailleur est libre de tout contrôle et de toute direction dans la prestation des services; b) il effectue un travail en dehors du cours normal des activités de l'entreprise qui l'embauche; c) le travailleur exerce habituellement un métier, une profession ou une entreprise indépendants. La façon dont la loi AB5 sera appliquée reste à déterminer. Alors que la Loi devait entrer en vigueur en janvier 2020, un juge fédéral de la Californie a émis une injonction préliminaire interdisant son application dans l'industrie du camionnage pendant la poursuite déposée par la California Trucking Association (« CTA ») afin d'invalider la Loi AB5. Bien que cette injonction préliminaire accorde un délai temporaire à l'application de la Loi AB5, on ne sait toujours pas combien de temps durera ce délai, si la CTA aura gain de cause pour faire invalider la loi, et si d'autres États américains adopteront des lois semblables à la Loi AB5.

Des recours collectifs et d'autres poursuites ont été intentés aux États-Unis contre des membres du même secteur que la Société qui tentent de reclasser des entrepreneurs indépendants comme des employés pour différentes fins, y compris pour l'indemnisation des accidents du travail et l'assurance médicale. De plus, les sociétés qui ont recours à des programmes de location-achat à l'intention d'entrepreneurs indépendants, comme la Société, ont été visées plus que d'autres par des poursuites en reclassement, et plusieurs décisions ont été rendues récemment en faveur de ceux qui tentent de faire reclasser comme employés des chauffeurs de camion qui sont des entrepreneurs indépendants. Certaines autorités réglementaires des États-Unis, notamment certaines autorités fiscales, ainsi que certains tribunaux américains appliquent diverses normes aux fins de leur détermination du statut d'entrepreneur indépendant. Si les entrepreneurs indépendants avec lesquels la Société conclut des contrats sont jugés être des employés, la Société serait assujettie à des obligations supplémentaires en vertu des lois fiscales fédérales ou étatiques des États-Unis, et des lois des États-Unis régissant l'indemnisation des accidents du travail, les prestations d'assurance-chômage, le travail, l'emploi et la responsabilité délictuelle, y compris pour des périodes antérieures, et elle pourrait assumer une responsabilité au titre des avantages sociaux des employés et des retenues d'impôt et cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Par le passé, la Société a réglé certains recours collectifs dans le Massachusetts et la Californie avec des entrepreneurs indépendants qui ont prétendu avoir été mal classés.

Risques liés aux acquisitions et à leur intégration. Les acquisitions ont toujours fait partie de la stratégie de croissance de la Société. La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer de façon réussie les acquisitions dans les activités de la Société, ou pourrait engager des coûts importants non prévus pour le faire. De plus, le processus d'intégration des activités acquises pourrait entraîner des perturbations dans les activités existantes de la Société et pourrait entraîner une interruption ou une réduction des activités de la Société en raison notamment des facteurs suivants :

- la perte de chauffeurs, d'employés clés, de clients ou de contrats;
- des incohérences possibles dans les normes, les contrôles, les procédures et les politiques des sociétés combinées, ou des conflits relativement à ceux-ci, et le besoin d'appliquer des systèmes financiers, comptables, informatiques et d'autres systèmes à l'ensemble de la Société;
- le défaut de maintenir ou d'améliorer la sécurité ou la qualité des services qui ont été fournis antérieurement;
- l'incapacité de retenir, d'intégrer, d'embaucher ou de recruter des employés ayant les compétences requises;

- des obligations environnementales ou d'autres obligations non prévues;
- le défaut de coordonner des organisations dispersées géographiquement;
- le fait que l'attention de la direction de la Société soit détournée des activités quotidiennes de la Société en raison de la nécessité de gérer des interruptions et des difficultés et de la nécessité d'ajouter des ressources au sein de la direction pour le faire.

Les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des produits ou tous autres avantages anticipés provenant de toute acquisition que la Société initie pourraient ne pas se réaliser ou ne pas se réaliser dans les délais prévus. Les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des revenus ou tous autres avantages estimés de la Société découlant des acquisitions font l'objet d'un certain nombre d'hypothèses en ce qui concerne les délais, l'exécution et les coûts associés à la réalisation de telles synergies. De telles hypothèses sont incertaines et comportent une grande variété de risques commerciaux, économiques et liés à la concurrence. Rien ne garantit que de telles hypothèses se réaliseront, et, par conséquent, le montant des économies de coûts, des synergies, de l'accroissement des revenus et des autres avantages que la Société réalise réellement et/ou le délai d'une telle réalisation pourraient être considérablement différents des estimations de la Société (et pourraient être considérablement moindres que les estimations de la Société), et la Société pourrait engager des coûts considérables pour atteindre les économies de coûts, les synergies, l'accroissement des revenus ou les autres avantages estimés. La mise en œuvre d'une gestion plus stricte des entreprises acquises au moyen d'une approche décentralisée peut créer des inefficacités ou des incohérences.

Plusieurs des récentes acquisitions de la Société comprenaient l'achat d'actions de sociétés existantes. Ces acquisitions, ainsi que les acquisitions de la quasi-totalité des actifs d'une société, pourraient exposer la Société à des obligations relativement à des mesures prises par une entreprise acquise et sa direction avant que la Société n'en fasse l'acquisition. La vérification diligente effectuée par la Société dans le cadre d'une acquisition et les garanties contractuelles ou les indemnités que la Société reçoit des vendeurs des entreprises acquises pourraient être insuffisantes pour protéger la Société de toute responsabilité ou pour compenser la Société. Les déclarations des vendeurs ne sont valables que pendant certaines périodes après la clôture. Une importante obligation associée à une acquisition, plus particulièrement dans le cas où il n'y a aucun droit à indemnisation, pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité de la Société.

La Société continue d'examiner les occasions d'acquisition et d'investissement afin d'acquérir des entreprises et des actifs qui répondent aux critères d'investissement de la Société, dont certaines peuvent être significatives. Selon le nombre d'acquisitions et d'investissements et les exigences de

financement, la Société pourrait devoir réunir des capitaux additionnels substantiels et accroître son endettement. L'instabilité dans les marchés de capitaux, y compris les marchés du crédit, ou les interruptions qui surviennent dans ces marchés, ou la détérioration de la situation financière de la Société en raison de facteurs internes ou externes, pourraient restreindre ou interdire l'accès aux marchés de capitaux et pourrait également faire augmenter le coût du capital de la Société. Dans la mesure où la Société parvient à réunir des capitaux additionnels au moyen de la vente de titres de capitaux propres, de titres assimilables à des actions ou de titres de créance convertibles, l'émission de ces titres pourrait entraîner une dilution pour les actionnaires existants de la Société. Si la Société parvient à réunir des capitaux additionnels au moyen de l'émission de titres de créances, les modalités de ces titres pourraient entraîner l'imposition de restrictions et de coûts additionnels à l'égard des activités de la Société. Les capitaux additionnels, s'ils sont nécessaires, pourraient ne pas être disponibles selon des modalités acceptables, si tant est qu'ils soient disponibles. Si la Société n'est pas en mesure de réunir des capitaux additionnels à un coût raisonnable, elle pourrait être tenue de se priver d'acquisitions potentielles, ce qui pourrait nuire à la mise en application de la stratégie de croissance de la Société.

De plus, la Société évalue régulièrement ses opérations et prend en compte les occasions de se départir de certains de ses actifs. Elle fait également face à de la concurrence pour ce qui est des occasions d'acquisitions. Cette concurrence externe pourrait entraver la capacité de la Société d'identifier et/ou de réaliser avec succès des acquisitions futures. Il y a également un risque de réduction de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Ce risque de baisse de la valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles est lié au fait que les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation initiale, notamment quant aux taux d'intérêt ou aux flux de trésorerie projetés, pourraient avoir changé lorsque le test de dépréciation doit être effectué.

Rien ne garantit que la Société réussira à identifier, négocier, réaliser ou intégrer toutes acquisitions futures. Si la Société n'effectue aucune acquisition future, ou ne cède certaines de ses activités, le taux de croissance de la Société pourrait être touché de façon importante et défavorable. Toutes acquisitions futures que la Société effectuera pourraient comprendre l'émission de titres de participation dilutifs ou entraîner une créance additionnelle.

Croissance. Rien ne garantit qu'à l'avenir, les activités de la Société connaîtront une croissance importante ou sans volatilité, ni qu'elle sera en mesure d'adapter efficacement sa gestion et ses systèmes administratifs et opérationnels pour répondre à toute croissance future. De plus, rien ne garantit que les marges d'exploitation de l'entreprise ne seront pas touchées par des changements futurs dans ses activités ou l'expansion de ses activités ou par l'évolution de la conjoncture ni que la Société sera en mesure de soutenir ou d'améliorer sa rentabilité future.

Questions environnementales. La Société utilise des cuves de stockage dans certains de ses terminaux de transport au Canada et aux États-Unis. Les lois et les règlements du Canada et des États-Unis imposent généralement une responsabilité potentielle aux propriétaires ou occupants ou gardiens, actuels et anciens, de biens immobiliers où une contamination s'est produite, ainsi qu'aux parties qui ont pris des dispositions pour l'élimination des déchets dans ces propriétés. Bien que la Société n'ait connaissance d'aucune contamination qui pourrait avoir, si des mesures de réhabilitation ou de dépollution étaient requises, une incidence défavorable importante sur la Société, certaines des installations anciennes ou actuelles de la Société sont exploitées depuis de nombreuses années et, au cours de cette période, la Société ou les propriétaires, exploitants ou gardiens antérieurs des biens immobiliers pourraient avoir produit et éliminé des déchets qui sont ou pourraient être considérés comme dangereux. La responsabilité en vertu de certaines de ces lois et de certains de ces règlements peut être assumée seule ou à titre solidaire, peu importe que l'entreprise était ou non au courant de la présence ou de l'élimination de ces matières ou si les activités à l'origine de la contamination étaient légales au moment où elles se sont produites, ou si elle en était responsable ou non. De plus, la présence de ces substances, ou le défaut de disposer ou d'enlever adéquatement ces substances, pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société de vendre ou de louer ces biens. Si la Société encourt une responsabilité en vertu de ces lois et règlements et qu'elle n'est pas en mesure de désigner d'autres parties qu'elle peut contraindre de contribuer à ses dépenses et qui en ont financièrement les moyens, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats opérationnels. Rien ne garantit que la Société ne sera pas tenue un jour d'engager des coûts et passifs importants en vertu des lois environnementales, ni que ses opérations, ses activités ou ses actifs ne seront pas touchés de manière importante par les lois environnementales actuelles ou futures.

Les activités de transport de la Société et ses biens immobiliers sont soumis, tant au Canada, aux États-Unis et au Mexique, à des lois, règlements et normes sur l'environnement, de compétence fédérale, provinciale, d'État, municipale et locale, qui ont une grande portée et qui sont en constante évolution, visant, entre autres, les émissions atmosphériques, la gestion des contaminants, dont les substances dangereuses et d'autres matières (ce qui inclut leur production, leur manipulation, leur entreposage, leur transport et leur élimination), les déversements et les mesures de correction des incidences environnementales (y compris la contamination du sol et de l'eau, notamment des eaux souterraines). Le risque lié à la responsabilité environnementale est inhérent aux activités de transport, aux activités antérieures associées à ces activités, ainsi qu'à la propriété, à la gestion et au contrôle de biens immobiliers.

Les lois sur l'environnement pourraient autoriser, entre autres, les organismes de réglementation environnementale fédéraux, provinciaux, d'État ou locaux à rendre des ordonnances, à intenter des poursuites administratives ou judiciaires pour des infractions aux lois et aux règlements sur l'environnement, ou à annuler un permis ou à refuser de le renouveler. Les sanctions éventuelles pour de telles infractions pourraient inclure, notamment, des amendes civiles et pénales, l'emprisonnement, la suspension ou la révocation du permis et des mesures injonctives. Ces organismes pourraient aussi, notamment, révoquer les permis d'exploitation, franchises ou licences de la Société, ou refuser de les renouveler, pour des infractions, réelles ou présumées, aux lois ou aux règlements sur l'environnement, et imposer une évaluation environnementale, l'élimination des contaminants, des procédures de suivi ou des mécanismes de contrôle.

Contamination de l'environnement. La Société pourrait faire l'objet d'ordonnances et d'autres actions en justice et procédures par des autorités gouvernementales ou des particuliers en lien avec la contamination de l'environnement, des émissions ou des déversements. Si la Société est impliquée dans un déversement ou tout autre accident impliquant des substances dangereuses, si des substances dangereuses sont déversées lors de leur transport par la Société, s'il y a contamination du sol ou des eaux souterraines à l'emplacement des installations anciennes ou actuelles de la Société ou si cette contamination résulte des activités de la Société, ou si la Société est jugée responsable de contrevenir aux lois ou aux règlements applicables, la Société pourrait se voir imposer des frais et des obligations de décontamination, notamment des amendes ou des pénalités importantes ou une responsabilité civile ou criminelle, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats opérationnels de la Société.

Personnel clé. Le succès futur de la Société repose en grande partie sur la qualité de ses gestionnaires et de son personnel clé. La direction et le personnel clé de la Société possèdent des connaissances précieuses sur l'industrie du transport et de la logistique, et il serait difficile de remplacer leurs connaissances ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les principaux clients et fournisseurs de l'entreprise. La perte de son personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. Rien ne peut garantir que la Société sera en mesure de fidéliser le personnel en place ni, si des membres de son personnel venaient à quitter la Société, qu'elle réussira à former des employés d'égale valeur ou à doter ses effectifs d'employés d'égale valeur.

Dépendance à l'égard des tiers. Certaines parties des activités de la Société dépendent des services de fournisseurs tiers, y compris d'autres sociétés de transport. Pour ces parties des activités de la Société, cette dernière n'est pas propriétaire ni ne contrôle les actifs de transport qui livrent les marchandises des clients, et la Société n'est pas l'employeur des personnes qui participent directement à la livraison des marchandises. Cette dépendance pourrait entraîner des retards relativement à la déclaration de certains événements, y compris le fait de

constater des revenus et des réclamations. Ces fournisseurs tiers cherchent d'autres occasions de transport de marchandises et pourraient demander une augmentation de leur rémunération en périodes de grande demande ou de capacités de transport par camion limitées. L'incapacité de la Société de s'assurer les services de ces tiers pourrait limiter considérablement la capacité de la Société de servir ses clients de façon concurrentielle. De plus, si la Société n'est pas en mesure de prévoir de l'équipement nécessaire ou d'autres services de transport pour respecter ses engagements envers ses clients ou pour fournir des services de façon concurrentielle, les résultats opérationnels de la Société pourraient être touchés de façon défavorable et importante. La capacité de la Société d'obtenir l'équipement nécessaire ou d'autres services de transport peut être touchée par de nombreux risques qui sont indépendants de la volonté de la Société, notamment les pénuries d'équipement dans l'industrie du transport, plus particulièrement au sein des transporteurs dont les services ont été retenus, les interruptions de service en raison de conflits de travail, les changements apportés aux règlements qui ont une incidence sur le transport et les changements des tarifs de transport.

Défaut de remboursement. Les ententes régissant les emprunts actuels de la Société, notamment les facilités de crédit et le prêt à terme, comprennent certaines restrictions et d'autres engagements concernant, entre autres choses, une dette émise, des distributions, des privilèges, des investissements, des acquisitions et des dispositions qui ne sont pas en lien avec le cours des activités et des transactions connexes. Si la Société ne respecte pas les engagements, les restrictions et les exigences prévues dans les conventions de financement qu'elle a conclues, la Société pourrait être en défaut aux termes de la convention pertinente, ce qui pourrait entraîner des défauts croisés aux termes d'autres conventions de financement. Dans le cas d'un tel défaut, si la Société n'arrive pas à obtenir un financement de remplacement ou des modifications à la convention de financement visée ou des dispenses aux termes de la convention de financement visée, la Société pourrait ne pas être en mesure de verser des dividendes à ses actionnaires et ses prêteurs pourraient cesser de verser des avances à la Société, déclarer les dettes de la Société comme étant immédiatement exigibles et payables, omettre de renouveler des lettres de crédit, imposer des restrictions et des exigences rigoureuses à l'égard des activités de la Société, prendre des mesures de forclusion à l'égard de la garantie ou imposer des frais et des coûts de transaction importants. S'il y a déchéance de terme, la conjoncture économique pourrait faire en sorte qu'il soit difficile ou onéreux de refinancer la créance dont l'exigibilité est anticipée, ou la Société pourrait devoir émettre des titres de participation, ce qui pourrait diluer l'actionariat. Même si la Société obtenait du nouveau financement, elle pourrait ne pas pouvoir profiter de la disponibilité du crédit selon des modalités acceptables. Tout défaut aux termes des conventions de financement de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa liquidité, sa situation financière et ses résultats opérationnels. En date des présentes, la Société respecte toutes ses obligations et clauses restrictives.

Facilités de crédit. La Société a des besoins en capitaux considérables qui pourraient avoir une incidence sur sa rentabilité si elle n'est pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et/ou d'obtenir du financement selon des modalités favorables. L'industrie du camionnage et les activités de camionnage de l'entreprise sont des activités à forte intensité de capitaux et exigent chaque année des dépenses en immobilisations importantes. Le montant et le moment de ces dépenses en immobilisations dépendent de divers facteurs, y compris la demande de transport de fret prévue ainsi que le prix et la disponibilité des actifs. Si la demande prévue diffère fortement de la demande réelle, les activités de camionnage de la Société pourraient détenir trop d'actifs ou pas assez. Qui plus est, les besoins en ressources varient en fonction de la demande des clients, qui peut être soumise à des conditions économiques saisonnières ou générales. Durant les périodes de baisse de la demande, les actifs de la Société pourraient ne pas être pleinement utilisés et celle-ci pourrait être contrainte de vendre de l'équipement sur le marché libre ou de rendre certains équipements loués afin que la taille de sa flotte soit proportionnelle à la demande. La Société pourrait subir des pertes par suite de telles ventes ou pourrait être contrainte d'effectuer des paiements relativement à l'équipement qu'elle retourne, particulièrement lorsque le marché pour le matériel d'occasion est peu vigoureux. Dans un cas comme dans l'autre, cela aurait une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

L'endettement de la Société pourrait augmenter de temps à autre pour différentes raisons, y compris en conséquence d'acquisitions ou de fluctuations de ses résultats d'exploitation et de ses dépenses en immobilisations. Les ententes régissant l'endettement de la Société, y compris les facilités de crédit et l'emprunt à terme, arrivent à échéance à diverses dates allant de 2021 à 2026. Rien ne garantit que ces ententes régissant les emprunts de la Société seront renouvelées ou refinancées ou, si elles le sont, que le renouvellement ou le refinancement aura lieu selon des modalités aussi favorables pour la Société. La capacité de la Société de verser des dividendes aux actionnaires et sa capacité d'acheter de l'équipement nouveau générant des revenus pourrait être compromise si la Société n'est pas en mesure de renouveler ses facilités de crédit ou son prêt à terme ou d'obtenir un refinancement, ou si ce renouvellement ou ce refinancement, selon le cas, a lieu selon des modalités considérablement moins favorables pour la Société que les modalités actuelles. Si la Société n'est pas en mesure de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants et d'obtenir du financement selon des modalités qui lui sont favorables dans l'avenir, la Société pourrait devoir limiter la taille de sa flotte de véhicules, conclure des conventions de financement moins favorables ou exploiter son équipement générant des revenus pendant de plus longues périodes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

L'augmentation des prix des nouveaux équipements générant des revenus, des modifications à la conception des nouveaux

moteurs, la diminution de la disponibilité de nouvel équipement générant des revenus, l'utilisation future de tracteurs autonomes pourraient avoir une incidence négative importante sur la Société, sa situation financière, ses activités et sa rentabilité.

L'entreprise est exposée à des risques de hausse de prix du nouvel équipement pour ses activités de camionnage. La Société a fait face à une augmentation du prix des nouveaux camions-tracteurs au cours des dernières années, alors que leur valeur de revente n'a pas augmenté dans la même mesure. Les prix ont augmenté et pourraient continuer d'augmenter, notamment en raison i) de la hausse des prix des marchandises; ii) des règlements gouvernementaux des États-Unis applicables aux nouveaux camions-tracteurs, remorques et moteurs diesel; iii) du pouvoir discrétionnaire des fabricants d'équipement pour l'établissement des prix. Le resserrement de la réglementation a fait augmenter le coût des nouveaux camions-tracteurs de la Société et pourrait nuire à la productivité de l'équipement et dans certains cas, faire augmenter la consommation de carburant et les charges d'exploitation de l'entreprise. D'autres règlements comportant des exigences plus strictes en matière d'émissions et d'efficacité ont été proposés, ce qui augmenterait encore les coûts de la Société et nuirait à la productivité de l'équipement. Ces incidences défavorables, combinées à de l'incertitude quant à la fiabilité des véhicules équipés des nouveaux moteurs diesel et de la valeur résiduelle obtenue à la vente de tels véhicules, pourraient faire augmenter les coûts de la Société ou nuire à ses activités lorsque ces règlements sont mis en œuvre. Au cours des dernières années, certains fabricants ont augmenté considérablement les prix des nouveaux équipements, en partie pour répondre aux exigences de conception et d'exploitation des nouveaux moteurs. De plus, l'utilisation future de tracteurs autonomes pourrait augmenter le prix des tracteurs neufs et diminuer la valeur des tracteurs non autonomes d'occasion. Les activités de la Société pourraient être défavorablement affectées si celle-ci n'est pas en mesure de continuer à s'approvisionner de manière adéquate en nouveaux camions-tracteurs et remorques pour ces raisons ou pour d'autres raisons. Par conséquent, la Société s'attend à continuer de payer des prix plus élevés pour l'équipement et à engager des frais supplémentaires à court terme.

Les fournisseurs de camions-tracteurs et de remorques peuvent réduire leur production manufacturière en réponse à la baisse de la demande pour leurs produits en période de ralentissement économique ou de pénurie de pièces. Une diminution de la production des fournisseurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de la Société d'acheter suffisamment d'équipement générant des revenus pour soutenir son taux de croissance souhaité et maintenir une flotte de véhicules moderne. De plus, l'incapacité d'acquérir suffisamment de camions-tracteurs ou de remorques pourrait avoir des incidences défavorables importantes sur les activités de l'entreprise, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société a conclu certains contrats de location d'équipement et des ententes de financement assorties d'un versement forfaitaire et final en fin de contrat de location équivalant à la valeur résiduelle que la Société doit recevoir de certains fabricants d'équipement à la vente ou à la reprise dudit équipement au fabricant. Si la Société n'achète pas de nouvel équipement qui déclenche l'obligation de reprise ou si les fabricants d'équipement ne paient pas la valeur contractuelle à la fin de la durée du contrat de location, la Société pourrait être exposée à des pertes équivalant à l'excédent du versement forfaitaire et final dû à la société de location ou de financement sur le produit de la vente de l'équipement sur le marché libre.

L'entreprise a des engagements de reprise et de rachat qui précisent, entre autres choses, ce que ses principaux fournisseurs d'équipement lui paieront pour la vente d'une certaine partie de son équipement générant des revenus. Le produit que la Société s'attend à recevoir en vertu de ces arrangements pourrait être plus élevé que les prix qu'elle recevrait sur le marché libre. La Société peut subir une perte financière à la suite de la vente de son équipement si ces fournisseurs refusent de respecter leurs obligations financières en vertu de ces ententes ou en sont incapables, si elle ne conclut pas d'accords définitifs favorables qui contiennent des conditions de remplacement ou de reprise de l'équipement, si elle omet ou est incapable de conclure des accords semblables à l'avenir; ou si elle n'achète pas le nombre requis de nouvelles unités de remplacement auprès des fournisseurs pour permettre que les reprises se concrétisent.

Les prix de l'équipement usagé sont sujets à d'importantes fluctuations fondées sur la demande de transport de fret, l'offre de camions usagés, la disponibilité du financement, la présence d'acheteurs pour l'exportation et les prix des marchandises pour la ferraille. Ces fluctuations ainsi que toute répercussion qu'aurait un marché déprimé sur l'équipement usagé, pourraient obliger la Société à disposer de son équipement générant des revenus en deçà de sa valeur comptable. Une telle situation entraînerait des pertes sur la vente ou la dépréciation de l'équipement qui génère des revenus, si cet équipement n'est pas protégé par des accords sur la valeur résiduelle. La dégradation des prix de revente ou les échanges conclus avec baisse de valeur pourraient entraîner des pertes sur les frais de vente ou de dépréciation au cours de périodes futures.

La difficulté d'obtenir des biens et des services des fournisseurs de la Société pourrait nuire à ses activités.

La Société dépend de ses fournisseurs pour certains produits et matériaux. Elle est d'avis qu'elle entretient des relations positives avec les fournisseurs et qu'elle est généralement en mesure d'obtenir des prix et d'autres modalités acceptables de ces parties. Si la Société n'entretient pas de relations positives avec ses fournisseurs ou si ses fournisseurs sont incapables de fournir les produits et le matériel dont elle a besoin ou connaissent des difficultés financières, elle pourrait avoir de la difficulté à obtenir les biens et services nécessaires

en raison des interruptions de production, de la disponibilité limitée du matériel ou d'autres raisons. Par conséquent, les affaires et les activités de la Société pourraient en être affectées.

Risques liés aux clients et au crédit. La Société fournit des services aux clients principalement au Canada, aux États-Unis et au Mexique. La concentration des risques de crédit auxquels la Société est exposée reste limitée, vu le nombre important de clients et leur dispersion géographique. En outre, aucun client ne représentait plus de 5 % du total des créances clients de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. En général, la Société ne conclut pas des contrats à long terme avec ses principaux clients. Par conséquent, compte tenu de la conjoncture économique, des facteurs liés à l'offre et à la demande dans l'industrie, de la performance de la Société, des initiatives internes des clients de la Société ou d'autres facteurs, les clients de la Société pourraient réduire ou éliminer leur utilisation des services de la Société, ou pourraient menacer de le faire afin d'obtenir de meilleurs tarifs et d'autres concessions de la part de la Société.

La conjoncture économique et les marchés des capitaux pourraient avoir une incidence défavorable sur les clients de la Société et leur capacité à demeurer solvables. Les difficultés financières des clients pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière de la Société, plus particulièrement si ces clients devaient retarder le versement de tout paiement à la Société ou être en défaut de paiement envers celle-ci. Pour certains clients, la Société a conclu des contrats dont la durée est de plusieurs années, et les tarifs exigés par la Société pourraient ne plus être avantageux.

Disponibilité de capitaux. Si les marchés économiques et/ou les marchés du crédit s'affaiblissent, ou si la Société n'est pas en mesure de conclure des conventions de financement acceptables afin d'acquérir de l'équipement générant des revenus, de faire des investissements et de financer le fonds de roulement selon des modalités qui lui sont favorables, les activités, les résultats financiers et les résultats opérationnels de la Société pourraient être touchés de façon importante et défavorable. La Société pourrait devoir contracter d'autres dettes, être tenue de réduire le montant des dividendes ou être tenue de vendre d'autres actions pour répondre aux besoins à cet égard. Un repli des marchés boursiers ou du crédit et toute hausse de la volatilité pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Société d'obtenir du financement et pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et les activités de la Société.

Systèmes d'information. La Société est hautement tributaire du bon fonctionnement, de la disponibilité et de la sécurité de ses systèmes d'information et de communication, y compris ses systèmes de déclaration financière et d'exploitation, dans le cadre de l'exploitation de ses activités. Le système d'exploitation de la Société est essentiel pour comprendre les demandes des clients, accepter et planifier les chargements, diriger les déplacements de l'équipement et des

chauffeurs, et facturer les services de la Société et en recouvrer le paiement. Le système de déclaration financière de la Société est essentiel pour produire des états financiers exacts et en temps opportun et pour analyser l'information de l'entreprise qui aidera la Société à gérer ses activités de façon efficace. La Société reçoit et transmet des données confidentielles à ses clients, chauffeurs, fournisseurs, employés et fournisseurs de services dans le cours normal de ses activités.

Les activités de la Société et celles des fournisseurs de services de technologie et des communications de la Société sont vulnérables aux interruptions causées par des catastrophes naturelles et causées par l'homme et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société, y compris des atteintes ou des menaces d'atteintes à la cybersécurité par des pirates informatiques, des logiciels malveillants ou des virus informatiques, ou encore des incendies, des tremblements de terre, des attentats terroristes ou des pannes de courant, de télécommunications ou d'Internet. Les systèmes de l'entreprise sont également vulnérables à un accès non autorisé et au détournement, à la modification ou à la suppression de renseignements, y compris les renseignements fournis par les clients, les chauffeurs, les fournisseurs, les employés et les prestataires de services ainsi que ses propres renseignements commerciaux. Si l'un ou l'autre des systèmes d'information essentiels de la Société tombe en panne, est compromis ou n'est plus accessible, la capacité de la Société de gérer sa flotte de véhicules de façon efficace, de répondre aux demandes des clients de façon efficace, de maintenir de façon fiable ses registres de facturation et d'autres registres, de conserver la confidentialité des données de la Société, et de facturer les services et de préparer les états financiers de façon adéquate ou en temps opportun serait mise à rude épreuve. Toute défaillance importante des systèmes, toute complication de mise à jour, toute atteinte à la cybersécurité ou toute autre interruption des systèmes pourrait interrompre ou retarder les activités de la Société, nuire à la réputation de celle-ci, entraîner la perte de clients, ou obliger la Société à payer des amendes ou engager des coûts pour réparer ses systèmes ou relativement à des litiges, ou pourrait avoir une incidence sur la capacité de la Société de gérer ses activités et de déclarer le rendement financier de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

Litiges. Les activités de la Société comportent le risque qu'il y ait des litiges visant des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes gouvernementaux, des actionnaires et d'autres parties. Il est difficile d'évaluer ou de quantifier l'issue des litiges, et l'ampleur de toute perte potentielle relativement à des poursuites dont les détails ne sont pas connus pendant de longues périodes. Les frais de litige pourraient également être importants. L'assurance de la Société ne couvre pas toutes les réclamations, et rien ne garantit que les limites de garantie de la Société seront appropriées pour couvrir tous les montants en litige. Par exemple, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la

Société a comptabilisé une perte nette de 14,2 M\$ CA (16,6 M\$ CA avant le recouvrement d'impôt de 2,4 M\$ CA), découlant d'une réclamation liée à un accident. Aux États-Unis, pays dans lequel la Société a des activités en expansion, de nombreuses sociétés de camionnage ont fait l'objet de recours collectifs dans lesquels il était allégué qu'elles avaient enfreint diverses lois fédérales et étatiques en matière de salaires concernant, entre autres choses, la classification des employés, les pauses-repas des employés, les périodes de repos, l'admissibilité à des heures supplémentaires et le défaut de payer toutes les heures travaillées. Dans un certain nombre de ces recours, les parties défenderesses ont dû verser des sommes considérables en dommages-intérêts ou à des fins de règlement. La Société pourrait éventuellement faire l'objet d'un tel recours collectif. De plus, l'entreprise peut faire l'objet de litiges découlant d'accidents de camionnage, et elle en a été la cible par le passé. Le nombre et la gravité des litiges peuvent être aggravés par la distraction au volant des chauffeurs et des autres automobilistes. Dans la mesure où la Société est visée par des réclamations qui ne sont pas assurées, qui sont supérieures aux limites de garantie prévues, qui exigent une part importante de la réserve d'auto-assurance que la Société a constituée ou qui entraînent une augmentation des primes futures financées, les frais qui en résultent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats opérationnels, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

Contrôles internes. La Société a besoin de contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont efficaces afin de pouvoir présenter des rapports financiers fiables et qui sont, conjointement avec des procédures et des contrôles adéquats de la présentation de l'information, conçus pour prévenir les fraudes. Tout défaut de mettre en œuvre des contrôles, nouveaux ou améliorés, ou toute difficulté rencontrée dans leur mise en œuvre pourrait faire en sorte que la Société ne respecte pas ses obligations en matière de présentation de rapports. De plus, et lorsque c'est nécessaire, tout sondage effectué par la Société en vertu de l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley des États-Unis, ou tout sondage subséquent effectué par le cabinet d'experts-comptables indépendant de la Société, peut révéler des lacunes dans les contrôles internes de la Société en matière de rapports financiers qui seront considérés comme des faiblesses importantes ou qui peuvent nécessiter que la Société apporte des changements prospectifs ou rétrospectifs à ses états financiers consolidés ou encore que d'autres domaines nécessitant plus d'attention ou d'amélioration soient ciblés. Des contrôles internes défaillants pourraient également faire en sorte que les investisseurs perdent confiance dans l'information financière communiquée par la Société, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le cours de ses actions ordinaires.

Opérations importantes. La Société a acquis de nombreuses entreprises dans le cadre de sa stratégie d'acquisition et a également vendu plusieurs unités fonctionnelles, y compris la vente en février 2016 de son secteur de la gestion des matières résiduelles pour une contrepartie de 800 M\$ CA. La

Société achète et vend des unités fonctionnelles dans le cours normal de ses activités. Ainsi, en tout temps, la Société peut envisager ou négocier un certain nombre d'acquisitions et de ventes potentielles, dont certaines peuvent être de taille importante. Dans le cadre de telles opérations potentielles, la Société conclut régulièrement des ententes de non-divulgaration ou de confidentialité, des exposés des conditions provisoires, des lettres d'intention non contraignantes et d'autres ententes semblables avec des vendeurs et des acheteurs potentiels et effectue des contrôles préalables, le cas échéant. Ces opérations potentielles peuvent être liées à une partie ou à la totalité des quatre secteurs isolables de la Société, c'est-à-dire transport de lots complets, logistique, transport de lots brisés, livraison de colis et courrier. La stratégie active d'acquisition et de vente de la Société exige beaucoup de temps et de ressources de la part de la direction. Bien que la Société se conforme à ses obligations de divulgation en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, l'annonce de toute transaction importante par la Société (ou des rumeurs à ce sujet, même si elles ne sont pas

fondées) pourrait entraîner une volatilité du prix du marché et du volume de négociation des actions ordinaires. De plus, la Société ne peut prédire la réaction du marché, ni des parties prenantes, clients ou concurrents de la Société, à l'annonce d'une telle transaction importante ou à des rumeurs à ce sujet.

Dividendes et rachats d'actions. Le paiement des dividendes futurs et leur montant sont incertains et sont à la seule discrétion du conseil d'administration de la Société et est considéré chaque trimestre. Le paiement des dividendes dépend, entre autres, des flux de trésorerie opérationnels générés par la Société, de ses besoins financiers pour l'exploitation, de l'exécution de sa stratégie de croissance et de la satisfaction des tests de solvabilité imposés par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* pour la déclaration et le paiement de dividendes. De même, tout rachat futur d'actions par la Société est à la seule discrétion du conseil d'administration et dépend des facteurs décrits ci-dessus. Tout rachat futur d'actions par la Société est incertain.

CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Afin de dresser les états financiers selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. De telles estimations comprennent l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles, la mesure des actifs et des passifs déterminés acquis dans les regroupements d'entreprises et des provisions pour réclamations et litiges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements. Les facteurs clés des estimations critiques sont les suivants:

Juste valeur des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises

- Flux de trésoreries futurs projetés
- Taux d'actualisation spécifique à l'acquisition
- Taux d'attrition établi à partir des tendances historiques

Tests de dépréciation du goodwill

- Taux d'actualisation
- Croissance prévue des revenus, de la marge opérationnelle, de la marge du BAIIA ainsi que des dépenses en capital
- Multiples de BAIIA d'entreprises publiques comparables

Auto-assurance et litiges

- Historique des sinistres, facteurs de gravité affectant le montant finalement payé et niveaux actuels et prévus du coût par sinistre
- Évaluations par des tiers

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique actuelle, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses résultant de changements survenus dans l'environnement économique seront prises en compte dans les états financiers des périodes futures.

MODIFICATIONS DES CONVENTIONS COMPTABLES

Conventions adoptées au cours de la période considérée

Les nouvelles normes, modifications de normes et interprétations suivantes sont en vigueur pour la première fois pour les périodes intermédiaires ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020 et ont été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés audités :

Définition d'une entreprise (modifications de l'IFRS 3)

Modifications des exigences liées à la comptabilité de couverture – Refonte des taux interbancaires et incidence sur l'information financière (phase 1)

Ces nouvelles normes n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés audités de la Société.

Conventions qui seront adoptées au cours de périodes futures

Les nouvelles normes et les modifications de normes suivantes ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et n'ont pas été appliquées au moment de la préparation des états financiers consolidés audités :

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)

Contrats déficitaires — Coût d'exécution du contrat (modification à l'IAS 37)

Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16)

La note 3 des états financiers consolidés audités du 31 décembre 2020 fournit de plus amples renseignements.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément aux dispositions du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et tel que défini dans le Exchange Act Rules 13a-15(e) et 15d-15(e), la Société a déposé des certificats signés par le président et chef de la direction, et par le chef de la direction financière, qui, entre autres, rendent compte de :

- leur responsabilité quant à l'établissement et au maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, ainsi que la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, les contrôles et procédures de communication de l'information dans le but de donner l'assurance raisonnable que :

- l'information importante relative à la Société est communiquée au chef de la direction et au chef de la direction financière par d'autres intervenants, particulièrement pendant la période de préparation des rapports intermédiaires et annuels;
- l'information que la Société est tenue de présenter dans ses rapports annuels et intermédiaires et dans les divers rapports qu'elle dépose ou soumet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois sur les valeurs mobilières.

Au 31 décembre 2020, une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information a été réalisée sous la

supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information étaient conçus de façon appropriée et fonctionnaient efficacement au 31 décembre 2020.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de donner l'assurance raisonnable que cette information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Au 31 décembre 2020, une évaluation de la conception et de l'efficacité du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société a été réalisée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient conçus de façon appropriée et fonctionnaient efficacement au 31 décembre 2020, selon les critères établis dans le rapport Internal Control - Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Commission Treadway.

Modifications des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu, au cours du trimestre clos le 31 décembre 2020, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu une incidence importante, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il pourrait avoir une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS



Les états financiers consolidés de TFI International Inc., de même que toute l'information contenue dans ce rapport annuel, ont été préparés sous la responsabilité de la direction et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ils comprennent certains montants établis en fonction des meilleures estimations possibles et du bon jugement de la direction. Les données financières contenues ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à celles des états financiers.

La direction de TFI International Inc. dispose de systèmes comptables et de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les opérations financières sont bien inscrites et effectuées selon les approbations requises et que les états financiers consolidés sont bien préparés et les éléments d'actif bien protégés.

Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Ces états financiers ont été audités par les auditeurs indépendants, KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit.

Alain Bédard, FCPA, FCA
Président du conseil,
président et chef de la direction
18 février 2021

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



Aux actionnaires et au conseil d'administration de TFI International Inc.

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit de l'état consolidé de la situation financière ci-joint de TFI International Inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2020 et 2019, des états consolidés connexes du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Changement de monnaie de présentation

Comme l'explique la note 2 c) des états financiers consolidés, la Société a choisi de changer sa monnaie de présentation dès le 31 décembre 2020, remplaçant de ce fait le dollar canadien par le dollar américain. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective. La Société a inclus la présentation de l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2019.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nos audits impliquent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations comptables importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Question critique de l'audit

La question critique de l'audit communiquée ci-après est un élément découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiqué au comité d'audit, ou qui doit l'être, et qui : 1) porte sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs en ce qui a trait aux états financiers consolidés et 2) fait intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)



Appréciation des provisions d'autoassurance

Comme il est mentionné à la note 17 des états financiers consolidés, les provisions d'autoassurance de la Société s'élevaient à 47,7 millions de dollars au 31 décembre 2020. Comme il est expliqué à la note 3 l), les provisions d'autoassurance représentent la partie non assurée des demandes de règlement en souffrance à la fin de l'année qui sont en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. La Société inscrit une estimation des provisions eu égard aux décaissements futurs estimés accumulés qui sont associés à la part d'autoassurance pour des demandes de règlement présentées en fin d'exercice et encourues, mais non encore déclarées.

Nous avons déterminé que l'appréciation des provisions d'autoassurance constitue une question critique de l'audit. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les sommes qui devront ultimement être payées pour régler ces demandes. Les hypothèses importantes qui ont influé sur l'estimation des provisions incluent la prise en compte de l'historique des demandes de règlement, les facteurs de gravité affectant les montants ultimement payés servant à établir la courbe d'évolution des pertes, et les niveaux actuels et anticipés de coûts par demande de règlement qui permettent d'établir les ratios des pertes attendues. De plus, les provisions tenaient compte des estimations des demandes de règlement encourues mais non encore déclarées, et des compétences et des connaissances spécialisées se sont avérées nécessaires pour l'évaluation des méthodes et des hypothèses actuarielles employées pour apprécier les estimations.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. En ce qui concerne les demandes de règlement dont l'estimation est déterminée à l'aide de méthodes actuarielles, lesquelles tenaient compte de toutes les demandes de règlement encourues, mais non encore déclarées, nous avons demandé à des actuaire possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à :

- comparer les méthodes actuarielles d'établissement des réserves de la Société avec les normes actuarielles généralement reconnues;
- évaluer les hypothèses employées pour déterminer les provisions, y compris la courbe d'évolution des pertes et les ratios des pertes attendues;
- élaborer une fourchette des provisions attendues, y compris pour les demandes de règlement encourues, mais non encore déclarées, en appliquant des méthodes et des hypothèses actuarielles aux données de la Société et en les comparant avec les provisions estimées de la Société.

En ce qui a trait aux demandes de règlement dont l'estimation n'est pas établie au moyen de méthodes actuarielles, pour les demandes de règlement sélectionnées, nous avons confirmé auprès des avocats externes de la Société l'évaluation par la Société des demandes de règlement et toute demande de règlement qui ne serait pas incluse.

*KPMG A.M.L. / S.E.N.C.R.L.**

Nous sommes les auditeurs de la Société depuis 2003.

Montréal, Canada
Le 18 février 2021

* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n^o A123145

AUX 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019 ET 1 JANVIER 2019

(en milliers de dollars US)	Note	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019*	Au 1 janvier 2019**
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 297	—	—
Clients et autres débiteurs	7	597 873	452 241	463 075
Fournitures en stock		8 761	10 659	9 350
Impôt sur le revenu à recouvrer		7 606	13 211	9 541
Charges payées d'avance		29 904	27 777	28 256
Instruments financiers dérivés	26	—	30	3 980
Actifs détenus en vue de la vente		4 331	3 561	5 551
Autres actifs	12	—	19 105	—
Actifs courants		652 772	526 584	519 753
Immobilisations corporelles	9	1 074 428	1 125 429	1 023 595
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	337 285	334 168	—
Immobilisations incorporelles	11	1 749 773	1 505 160	1 393 854
Autres actifs	12	23 899	8 655	24 685
Actifs d'impôt différé	18	11 207	8 824	4 698
Instruments financiers dérivés	26	—	—	2 159
Actifs non courants		3 196 592	2 982 236	2 448 991
Total des actifs		3 849 364	3 508 820	2 968 744
Passifs				
Découvert bancaire		—	2 927	9 041
Fournisseurs et autres créiteurs	13	468 238	341 443	348 618
Impôt sur le revenu à payer		33 220	4 658	13 892
Provisions	17	17 452	18 264	18 372
Autres passifs financiers		4 031	2 043	1 446
Instruments financiers dérivés	26	—	649	—
Dette à long terme	14	42 997	41 305	89 679
Obligations locatives	15	88 522	76 326	—
Passifs courants		654 460	487 615	481 048
Dette à long terme	14	829 547	1 302 002	1 071 751
Obligations locatives	15	267 464	279 265	—
Avantages du personnel	16	15 502	14 310	11 824
Provisions	17	36 803	22 522	31 375
Autres passifs financiers		22 699	2 810	4 329
Instruments financiers dérivés	26	—	684	—
Passifs d'impôt différé	18	232 712	240 320	212 535
Passifs non courants		1 404 727	1 861 913	1 331 814
Total des passifs		2 059 187	2 349 528	1 812 862
Capitaux propres				
Capital social	19	1 120 049	678 915	697 232
Surplus d'apport	19, 21	19 783	19 549	19 082
Cumul des autres éléments du résultat global		(154 723)	(173 398)	(200 029)
Résultats non distribués		805 068	634 226	639 597
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		1 790 177	1 159 292	1 155 882
Éventualités, lettres de crédit et autres engagements	27			
Événements subséquents	29			
Total des passifs et des capitaux propres		3 849 364	3 508 820	2 968 744

* Retraité pour tenir compte du changement de la monnaie de présentation (voir note 2c)

** Retraité pour tenir compte du changement de la monnaie de présentation (voir note 2c) avant l'adoption d'IFRS 16

Les notes des pages 57 à 106 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Alain Bédard

administrateur



André Bédard

administrateur

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

(en milliers de dollars US, sauf les données par action)	Note	2020	2019*
Revenus		3 484 303	3 477 576
Surcharge de carburant		296 831	425 969
Revenus totaux		3 781 134	3 903 545
Charges liées aux matières et aux services	22	2 051 835	2 134 720
Charges liées au personnel	23	888 185	980 785
Autres charges opérationnelles		150 572	156 121
Amortissement des immobilisations corporelles	9	170 520	168 720
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	80 496	77 326
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	48 213	49 701
Profit sur la vente d'une entreprise		(306)	—
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	5	(4 008)	(8 014)
Profit sur la vente de matériel roulant et d'équipement		(7 888)	(15 386)
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation		(1 159)	(1 716)
Perte (profit) sur la vente de terrains et bâtiments		6	(9)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente		(11 899)	(21 571)
Total des charges opérationnelles		3 364 567	3 520 677
Bénéfice opérationnel		416 567	382 868
(Produits financiers) charges financières			
Produits financiers	24	(2 776)	(2 285)
Charges financières	24	56 686	64 392
Charges financières nettes		53 910	62 107
Bénéfice avant impôt sur le résultat		362 657	320 761
Charge d'impôt sur le résultat	25	86 982	76 536
Bénéfice net lié aux activités poursuivies		275 675	244 225
Perte nette liée aux activités abandonnées		—	(10 548)
Bénéfice net de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société		275 675	233 677
Bénéfice par action attribuable aux propriétaires de la Société			
Bénéfice de base par action	20	3,09	2,80
Bénéfice dilué par action	20	3,03	2,74
Bénéfice par action lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société			
Bénéfice de base par action	20	3,09	2,93
Bénéfice dilué par action	20	3,03	2,86

* Retraité pour tenir compte du changement de la monnaie de présentation (voir note 2c) et changement de présentation du gain (de la perte) sur réévaluation des unités d'actions différées (voir note 24).

Les notes des pages 57 à 106 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

(en milliers de dollars US)

2020

2019*

Bénéfice net de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	275 675	233 677
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être reclassés dans le bénéfice des exercices futurs :		
Écarts de conversion	21 182	17 476
Couverture d'investissement net, après impôt	(2 010)	12 158
Variation de la juste valeur de la couverture de flux de trésorerie, après impôts	(487)	(7 394)
Avantages du personnel, après impôt	(10)	32
Éléments qui ne peuvent jamais être reclassés en bénéfice :		
Réévaluation des régimes à prestations définies	(1 623)	(1 228)
Éléments reclassés directement en résultats non distribués :		
Profit latent sur les placements dans des titres de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, après impôt	—	970
Autres éléments du résultat global pour l'exercice, après impôt	17 052	22 014
Total du résultat global de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	292 727	255 691

* Retraité pour tenir compte du changement de la monnaie de présentation (voir note 2c))

Les notes des pages 57 à 106 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

(en milliers de dollars US)

	Note	Capital social	Surplus d'apport	Perte latente cumulée du régime d'avantage du personnel	Gain cumulé sur couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion et couverture d'investissement net	Perte latente cumulée sur les placements dans des titres de capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société
Solde au 31 décembre 2019*		678 915	19 549	(369)	487	(173 516)	—	634 226	1 159 292
Bénéfice net de l'exercice		—	—	—	—	—	—	275 675	275 675
Autres éléments du résultat global, après impôt		—	—	(10)	(487)	19 172	—	(1 623)	17 052
Total du résultat global de l'exercice		—	—	(10)	(487)	19 172	—	274 052	292 727
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions									
	21	—	7 046	—	—	—	—	—	7 046
Options d'achat d'actions exercées	19, 21	25 915	(4 554)	—	—	—	—	—	21 361
Émission d'actions, net des dépenses	19	425 350	—	—	—	—	—	—	425 350
Dividendes aux propriétaires de la Société	19	—	—	—	—	—	—	(72 735)	(72 735)
Rachat d'actions propres	19	(12 025)	—	—	—	—	—	(25 996)	(38 021)
Règlement net des unités d'actions restreintes	19, 21	1 894	(2 258)	—	—	—	—	(4 479)	(4 843)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres									
		441 134	234	—	—	—	—	(103 210)	338 158
Solde au 31 décembre 2020		1 120 049	19 783	(379)	—	(154 344)	—	805 068	1 790 177
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions									
	21	—	6 227	—	—	—	—	—	6 227
Options d'achat d'actions exercées	19, 21	20 580	(4 233)	—	—	—	—	—	16 347
Dividendes aux propriétaires de la Société	19	—	—	—	—	—	—	(61 631)	(61 631)
Rachat d'actions propres	19	(39 621)	—	—	—	—	—	(152 835)	(192 456)
Règlement net des unités d'actions restreintes	19, 21	724	(1 527)	—	—	—	—	(1 085)	(1 888)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres									
		(18 317)	467	—	—	—	—	(215 551)	(233 401)
Solde au 31 décembre 2019*		678 915	19 549	(369)	487	(173 516)	—	634 226	1 159 292

* Retraité pour tenir compte du changement de la monnaie de présentation (voir note 2c)

Les notes des pages 57 à 106 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

(en milliers de dollars US)	Note	2020	2019*
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice net de l'exercice		275 675	233 677
Perte nette lié aux activités abandonnées		—	(10 548)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies de la période		275 675	244 225
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissement des immobilisations corporelles	9	170 520	168 720
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	80 496	77 326
Amortissement des immobilisations incorporelles	11	48 213	49 701
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	21	7 046	6 227
Charges financières, montant net	24	53 910	62 107
Charge d'impôt sur le résultat	25	86 982	76 536
Profit sur la vente d'une entreprise		(306)	—
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	5	(4 008)	(8 014)
Profit réalisé sur la vente d'immobilisations corporelles		(7 882)	(15 395)
Profit sur la décomptabilisation d'actifs au titre de droits d'utilisation		(1 159)	(1 716)
Profit sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente		(11 899)	(21 571)
Provisions et avantages du personnel		6 274	(3 696)
		703 862	634 450
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement opérationnel	8	33 661	16 337
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant ce qui suit		737 523	650 787
Intérêts payés		(50 366)	(65 075)
Impôts sur le résultat payés		(73 256)	(85 216)
Règlement d'un contrat dérivé		(3 039)	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles poursuivies		610 862	500 496
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles abandonnées		—	(12 022)
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		610 862	488 474
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9	(142 710)	(261 295)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		52 116	71 754
Produits de la vente d'actifs détenus en vue de la vente		24 480	39 146
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	11	(1 665)	(3 636)
Produits de la vente d'une entreprise		2 351	—
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise	5	(327 650)	(150 912)
Produits de la vente d'immobilisations incorporelles		—	201
Acquisition de placements		(7 446)	(600)
Produits de la vente de placements		—	1 814
Produits de l'encaissement d'un de billet à ordre	12	18 892	—
Autres		3 151	(329)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement poursuivies		(378 481)	(303 857)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Diminution du découvert bancaire		(2 231)	(6 083)
Produits tirés de la dette à long terme	14	33 175	328 045
Remboursement de la dette à long terme	14	(191 221)	(103 247)
Diminution nette de la facilité de crédit renouvelable	14	(326 201)	(88 229)
Remboursement des obligations locatives	15	(82 587)	(75 072)
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers		4 738	(1 556)
Dividendes payés		(67 604)	(60 478)
Rachat d'actions propres	19	(38 021)	(192 455)
Produit de l'émission d'actions ordinaires, net des dépenses	19	425 350	—
Produits tirés de l'exercice d'options d'achat d'actions	19	21 361	16 347
Rachat d'actions propres pour le règlement d'unités d'actions restreintes	19	(4 843)	(1 889)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement poursuivies		(228 084)	(184 617)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		4 297	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice		4 297	—

* Retraité pour tenir compte du changement de la monnaie de présentation (voir note 2c) et changement de présentation du gain (de la perte) sur réévaluation des unités d'actions différées (voir note 24).

Les notes des pages 57 à 106 font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1. Entité publiante

TFI International Inc. (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est une entreprise établie au Canada. Le siège social de la Société est situé au 8801, route Transcanadienne, bureau 500, Montréal (Québec) H4S 1Z6.

Les états financiers consolidés de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019 et pour les exercices clos à ces dates comprennent les comptes de la Société et de ses filiales (désignées collectivement comme le « Groupe » et, individuellement, comme les « entités du Groupe »).

Le Groupe a des activités dans le domaine de la prestation de services de transport et de logistique partout aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

2. Mode d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration pour émission le 18 février 2021.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments importants suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- les placements dans les titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et les contreparties conditionnelles, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des accords dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie, qui sont évalués à la juste valeur conformément à IFRS 2;
- le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies, qui correspond au total net de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, moins la juste valeur des actifs des régimes; et
- les actifs et les passifs acquis lors de regroupements d'entreprises, qui sont mesurés à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, sauf si indication contraire.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

La Société a choisi de remplacer sa monnaie de présentation en dollars canadiens (« \$ CA ») par des dollars américains (« \$ US ») à compter du 31 décembre 2020. La direction est d'avis que la communication de l'information financière en dollars américains permet de fournir un portrait plus pertinent de la situation financière du Groupe en comparaison avec ses pairs. Le changement de la monnaie de présentation est effectué de manière volontaire et est comptabilisé rétrospectivement. À des fins de comparaison, les états financiers consolidés historiques ont été redressés en dollars américains selon les procédures décrites ci-dessous :

- Les états consolidés des résultats, du résultat global et l'état des flux de trésorerie ont été convertis en dollars américains en utilisant les taux moyens de change en vigueur pour les périodes visées.
- Les actifs et les passifs présentés dans l'état consolidé de la situation financière ont été convertis en dollars américains aux taux de change de clôture aux dates visées du bilan.
- Les éléments des capitaux propres dans l'état consolidé de la situation financière et l'état consolidé des variations des capitaux propres, y compris l'écart de conversion des monnaies et couverture d'investissement net, les résultats non distribués, le capital social, le surplus d'apport et les autres réserves, ont été convertis en dollars américains en utilisant les taux historiques.
- Les bénéfices consolidés par action et les divulgations de dividendes ont également été convertis en dollars américains pour tenir compte du changement de la monnaie de présentation.

2. Mode d'établissement (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation (suite)

La Société a également présenté l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 en \$ US, qui a été dérivé des états financiers consolidés au 31 décembre 2018, qui ne reflète pas les ajustements liés à l'adoption d'IFRS 16, et pour l'exercice se terminant à cette date. Les états financiers consolidés seront maintenant présentés en dollars américains. Toute l'information contenue dans ces états financiers consolidés est présentée en \$ US, sauf indication contraire.

La monnaie fonctionnelle de la Société demeure le dollar canadien. Les gains et les pertes de change découlant de l'application du dollar américain comme monnaie de présentation, tandis que le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle, sont inclus dans l'écart de conversion cumulé.

Toutes les données financières présentées en dollars américains ont été arrondies au millier de dollars près.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Afin de dresser les états financiers consolidés ci-joints selon les IFRS, la direction doit faire preuve de jugement, effectuer des estimations et formuler des hypothèses au sujet d'événements futurs. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles se fondent influent sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif, sur les renseignements communiqués à l'égard des éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que sur les montants indiqués des revenus et des charges. Les estimations portent notamment sur l'évaluation du goodwill, des immobilisations incorporelles et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises, les provisions pour impôts sur les bénéfices ainsi que les provisions d'autoassurance et autres provisions et éventualités. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur les meilleures estimations de la direction et font appel à ses jugements.

La direction évalue régulièrement ses estimations et hypothèses en s'appuyant sur les antécédents et d'autres facteurs, notamment la conjoncture économique actuelle, qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction modifie ces estimations et hypothèses lorsque les faits et les circonstances l'imposent. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations et hypothèses par suite de l'évolution de la conjoncture économique seront prises en considération dans les états financiers des périodes futures.

Les notes suivantes incluent des renseignements sur les incertitudes liées aux jugements clés, aux hypothèses et aux estimations qui risquent le plus d'entraîner un ajustement important au cours du prochain exercice financier :

Note 5 – Calcul de la juste valeur des immobilisations incorporelles découlant des regroupements d'entreprises.

Note 11 – Détermination des estimations et des hypothèses relatives à la détermination de la valeur recouvrable du goodwill dans le cadre des tests de dépréciation.

Note 17 – Détermination des estimations et des hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation des provisions pour litiges et d'autoassurance.

3. Principales conventions comptables

Les conventions comptables présentées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, sauf indication contraire. Les conventions comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

a) Méthode de consolidation

i) Regroupements d'entreprises

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, ce qui comprend la juste valeur des passifs découlant des accords de contrepartie conditionnelle, moins le montant net comptabilisé pour les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables pris en charge, tous ces éléments étant évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'excédent est négatif, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le bénéfice.

Les coûts de transaction, autres que ceux associés à l'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres, que le Groupe engage en lien avec un regroupement d'entreprises, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

3. Principales conventions comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

ii) Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé, ou a droit, à des rendements variables du fait de sa participation dans l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur l'entité. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii) Transactions éliminées au moment de la consolidation

Les soldes et les transactions intragroupes, de même que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

b) Monnaies étrangères

i) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités du Groupe aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Le gain ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère convertie aux taux de change à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments de revenus et de charges libellés en devises étrangères sont convertis à la date des transactions. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans le bénéfice.

ii) Établissements étrangers

Les actifs et les passifs des établissements étrangers, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges des établissements étrangers sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen en vigueur au cours de la période.

Les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écarts de conversion cumulés.

Si l'établissement étranger fait l'objet d'une cession, le montant pertinent des écarts de conversion cumulés est transféré au bénéfice en tant qu'élément du profit ou de la perte découlant de la cession. En cas de cession partielle d'une filiale dont le contrôle est maintenu, la proportion pertinente d'un tel montant cumulatif est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Pour toute autre cession partielle d'un établissement étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le bénéfice.

Les gains ou pertes de change découlant d'un élément monétaire à recevoir d'un établissement étranger, ou qui doit lui être payé, dont le règlement n'est ni prévu ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible et qui, de fait, est considéré comme faisant partie du placement net dans l'établissement étranger, sont constatés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écarts de conversion cumulés.

Les gains et les pertes de change découlant de l'application du dollar américain comme monnaie de présentation, tandis que le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle, sont inclus dans l'écart de conversion cumulé.

c) Instruments financiers

i) Actifs financiers non dérivés

Le Groupe constate initialement un actif financier à la date de transaction à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Un actif financier est mesuré initialement à la juste valeur, à l'exception des comptes clients qui sont initialement évalués à leur prix de transaction lorsque les comptes clients ne contiennent pas de composante financière significative. Si l'actif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à la création de l'actif. À la constatation initiale, le Groupe classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction de son modèle économique de gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et en fonction de l'objectif pour laquelle les actifs financiers ont été acquis.

3. Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

i) Actifs financiers non dérivés (suite)

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier sont transférés. Toute participation dans les actifs financiers transférés qui est créée ou conservée par le Groupe est comptabilisée en tant qu'actif ou que passif distinct.

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si, et seulement si, le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, déduction faite des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans l'intention de percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates précises.

Le Groupe classe ses équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs, et le billet à ordre comme actifs financiers évalués au coût amorti.

Le Groupe comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Le Groupe dispose d'un portefeuille de créances clients à la date de clôture. Le Groupe utilise une matrice pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances clients.

Le Groupe utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie, qu'il ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de correction de valeur.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à la juste valeur et les changements, notamment les produits d'intérêts ou les revenus de dividendes, sont comptabilisés dans le résultat. En revanche, pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, le Groupe peut choisir lors de la comptabilisation initiale de présenter les gains ou les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour les placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou les pertes ne sont jamais reclassés en résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée en résultat net. Les dividendes obtenus de ces placements sont comptabilisés en résultat net, à moins que le dividende constitue un remboursement d'une partie du coût du placement.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce choix est appliqué pour chaque placement distinct.

3. Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

ii) Passifs financiers non dérivés

Le Groupe comptabilise initialement les titres d'emprunt émis et les passifs subordonnés à la date où ils sont créés. Tous les autres passifs financiers sont initialement constatés à la date de transaction à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles auxquelles il est lié sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance.

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti et comme passifs financiers évalués à la juste valeur.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode des intérêts effectifs. Le Groupe classe actuellement le découvert bancaire, les fournisseurs et autres créiteurs, et la dette à long terme comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués à chaque date de clôture, et tout changement est comptabilisé dans le résultat net. Le Groupe classe actuellement sa contrepartie conditionnelle dans le cadre d'acquisition d'entreprises comme passifs financiers évalués à la juste valeur.

iii) Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'incidence des impôts, le cas échéant.

Lors du rachat du capital social comptabilisé comme capitaux propres, le capital social est réduit d'un montant équivalent à la moyenne pondérée du coût historique des capitaux propres rachetés. Le montant excédentaire de la contrepartie versée, qui comprend les coûts directement imputables, nette de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des résultats non distribués.

iv) Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de change et au risque de taux d'intérêt. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, si un instrument distinct assorti des mêmes modalités que le dérivé intégré respecte la définition d'un dérivé, et si l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur dans le bénéfice.

Les dérivés et les dérivés incorporés sont initialement comptabilisés à la juste valeur; les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés et les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le résultat net, au titre de la variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de change, à l'exception des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et de devises, dont la variation nette est comptabilisée dans le résultat net, au titre de la perte nette (du profit net) de change.

d) Comptabilité de couverture

La direction applique une stratégie de gestion des risques visant à réduire la variabilité du résultat net et des flux de trésorerie associée à l'exposition aux risques de marché. La comptabilité de couverture est utilisée pour réduire cette variabilité à un degré acceptable. Les instruments de couverture utilisés par le Groupe réduisent les expositions aux fluctuations de la monnaie et de taux d'intérêt.

3. Principales conventions comptables (suite)

d) Comptabilité de couverture (suite)

À la désignation initiale d'une relation de couverture, le Groupe doit consigner une documentation structurée décrivant la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, notamment les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture justifiant la transaction, ainsi que les méthodes d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Le Groupe effectue une évaluation à l'origine de la relation de couverture et de façon continue pour savoir si l'on prévoit l'efficacité des instruments de couverture à compenser l'exposition aux variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts durant toute la période pendant laquelle la couverture a été désignée.

Couverture d'un investissement net

Le Groupe désigne une partie de sa dette libellée en dollars américains (« \$ US ») comme élément de couverture dans une couverture de l'investissement net. Le Groupe applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement étranger et la monnaie fonctionnelle de la Société (\$ CA), que l'investissement net soit détenu directement ou par une société mère intermédiaire.

Les écarts de change résultant de la reconversion d'un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où la couverture est efficace, et ils sont présentés dans les écarts de conversion cumulés dans les capitaux propres. Dans la mesure où la couverture est inefficace, ces écarts sont comptabilisés dans le résultat net. Lors de la cession de l'investissement net couvert, le montant pertinent de la réserve de conversion est transféré au résultat net en tant que profit ou perte sur la cession.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de la variabilité des flux de trésorerie, attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable qui pourrait affecter le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et est présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global comme partie des capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est retiré et ajouté au résultat net, au même poste dans l'état consolidé des résultats et dans le résultat global comme élément couvert, pour la même période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts affectent le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, expire ou est vendu, résilié, exercé, ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture doit alors cesser à titre prospectif. Le cumul du profit ou de la perte comptabilisé auparavant dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue affecte le résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, le solde figurant dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé immédiatement en résultat net.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif ainsi que les frais d'emprunt sur les immobilisations admissibles.

Lorsque les éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les profits et pertes sur la cession d'une immobilisation corporelle sont calculés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation, et leur montant net est comptabilisé dans le bénéfice.

L'amortissement est fondé sur le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice sur la durée de vie utile estimative de chaque composante d'une immobilisation corporelle.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie utile s'établissent comme suit :

Catégories	Méthode	Durées de vie utile
Bâtiments	Linéaire	De 15 à 40 ans
Matériel roulant	Principalement linéaire	De 3 à 20 ans
Équipement	Principalement linéaire	De 5 à 12 ans

3. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite)

Les méthodes d'amortissement, les durées de vie utile et les valeurs résiduelles sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées de façon prospective, s'il y a lieu.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, lorsque des éléments indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

f) Immobilisations incorporelles

i) Goodwill

Le goodwill qui découle des regroupements d'entreprises est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles.

Le goodwill n'est pas amorti et il est évalué au coût, moins le cumul des pertes de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les actifs en lien avec les relations clients, les marques de commerce, les clauses de non-concurrence et les technologies de l'information.

Le Groupe détermine la juste valeur marchande des immobilisations incorporelles de la relation client à l'aide du modèle d'actualisation des flux de trésorerie et d'hypothèses développées en interne, notamment:

1. Revenus prévus attribuables aux contrats et relations clients existants;
2. Taux d'attrition annuel estimé;
3. Marges opérationnelles prévues;
4. Taux d'actualisation

Les hypothèses développées en interne sont basées sur des informations de marché observables limitées qui entraînent une incertitude de mesure, et la juste valeur des immobilisations incorporelles liées aux relations clients est sensible aux changements de ces hypothèses.

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe et à durée de vie limitée sont évaluées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie limitée sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Catégories	Durées de vie utile
Relations clients	De 5 à 20 ans
Marques de commerce*	De 5 à 20 ans
Clauses de non-concurrence	De 3 à 10 ans
Technologies de l'information	De 5 à 7 ans

* Inclut les actifs à durée de vie indéfinie. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir la note 11).

Les durées de vie utile sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées de façon prospective, s'il y a lieu.

g) Actifs loués

À la date de passation d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci est, ou contient, un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour déterminer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, le Groupe évalue si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié - celui-ci peut être spécifique explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié;

3. Principales conventions comptables (suite)

g) Actifs loués (suite)

- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation;
- Le Groupe a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. Le Groupe dispose de ce droit lorsqu'il dispose des droits de décision les plus pertinents pour changer la manière et la destination de l'actif.

Au début ou lors de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, le Groupe attribue la contrepartie du contrat à chaque composante de location sur la base de leurs prix relatifs.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement en fonction du montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire, puisque cela reflète le plus fidèlement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs. La durée du contrat de location comprend les périodes couvertes par une option de prolongation si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer cette option. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit pour perte de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal du Groupe. Le taux d'emprunt marginal est fonction du taux d'emprunt marginal du Groupe, de la nature de l'actif sous-jacent, de la localisation de l'actif sous-jacent et de la durée du contrat de location. En règle générale, le Groupe utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation d'indice ou de taux, ou un changement dans les sommes que le Groupe s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou lorsque le Groupe modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque l'obligation locative fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé au résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Le Groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de locations à court terme dont la durée à la date de début est de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyer associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Avant l'adoption de l'IFRS 16, la Société appliquait l'IAS 17 et IFRIC 4 et les contrats de location dont les modalités avaient pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété étaient classés comme des contrats de location-financement. Au moment de la comptabilisation initiale, l'actif loué était évalué au moindre de sa juste valeur et de la valeur actuelle des paiements minimaux exigibles au titre de la location. Après sa constatation initiale, l'actif était comptabilisé conformément à la convention comptable applicable pour cet actif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, et les actifs loués en vertu de tels contrats ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière du Groupe.

À la première application, un actif au titre de droit d'utilisation et une obligation locative ont été comptabilisés au 1^{er} janvier 2019 pour tous les contrats de location en cours qui répondaient à la définition d'un contrat de location, avec tout écart étant comptabilisé aux résultats non distribués. Un impact supplémentaire de 6,1 M\$ sur les provisions et les résultats non distribués a été comptabilisé relativement aux coûts de location linéaire précédemment comptabilisés en vertu de l'IAS 17. Le Groupe a également comptabilisé un passif d'impôt différé directement dans les résultats non distribués, et a reclassé les actifs comptabilisés en tant que contrat de location-financement des immobilisations corporelles aux actifs au titre de droits d'utilisation, ainsi que l'obligation locative correspondante de la dette à long terme à la nouvelle présentation de l'obligation locative.

3. Principales conventions comptables (suite)

g) Actifs loués (suite)

	Solde présenté au 31 décembre 2018	Ajustements	Solde retraité au 1 janvier 2019
Immobilisations corporelles	1 023 595	(19 406)	1 004 189
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	341 505	341 505
Provisions (incluant portion courante)	(49 747)	6 092	(43 655)
Dette à long terme (incluant portion courante)	(1 161 430)	6 718	(1 154 712)
Obligations locatives (incluant portion courante)	—	(361 107)	(361 107)
Passifs d'impôts différés	(212 535)	7 376	(205 159)
Résultats non distribués	(639 597)	18 880	(620 717)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les obligations du Groupe découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés antérieurement dans les états financiers consolidés annuels audités du Groupe, et les obligations découlant de contrats de location comptabilisées à la première application de l'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 :

Engagements découlant de contrats de location simple au 31 décembre 2018	370 995
Passif au titre des contrats de location-financement au 31 décembre 2018	6 717
Actualisation au moyen du taux d'emprunt marginal au 1er janvier 2019	(53 249)
Exemption de comptabilisation pour les contrats de location à court terme	(11 469)
Options de prolongation pour lesquels il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées	48 113
Obligations locatives comptabilisées au 1er janvier 2019	361 107

h) Fournitures en stock

Les fournitures en stock comprennent principalement les pièces de rechange et le carburant, et ils sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le montant le moins élevé.

i) Dépréciation

Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe qui ne sont pas des fournitures en stock et des actifs d'impôt différé sont passées en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Pour le goodwill, la valeur recouvrable est estimée au 31 décembre de chaque exercice.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent faire l'objet d'un test individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de fonds résultant d'une utilisation continue et largement indépendante des entrées de fonds générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (« unité génératrice de trésorerie », ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué au groupe d'UGT (habituellement un secteur opérationnel du Groupe) qui devrait profiter des synergies découlant du regroupement. L'attribution est soumise à une estimation de la limite maximale du secteur opérationnel et reflète le niveau de suivi minimal de ce goodwill aux fins de la communication de l'information de gestion. Le Groupe effectue des tests de dépréciation du goodwill annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable d'une UGT, qui est un secteur d'exploitation du Groupe, peut dépasser la valeur recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés jusqu'à leur valeur actuelle selon un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou au groupe d'actifs. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est basée sur des multiples comparables du marché, appliqués aux bénéfices prévus avant frais financiers, impôts sur les bénéfices et amortissement (« BAIIA ajusté ») pour l'année suivante, qui tiennent compte des prévisions financières approuvées par la direction.

Les actifs de support du Groupe ne génèrent pas d'entrées de fonds distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, alors la valeur recouvrable est calculée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

3. Principales conventions comptables (suite)

i) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des UGT sont d'abord attribuées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill attribué aux unités, le cas échéant, et, ensuite, en réduction de la valeur comptable des autres éléments d'actif de l'unité (du groupe d'unités), au prorata.

Aucune perte de valeur en lien avec le goodwill n'est reprise. Pour ce qui est des autres actifs, le Groupe détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour calculer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été calculée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice.

j) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est très probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue.

De tels actifs sont généralement évalués à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon le montant le moins élevé. Les pertes de valeur constatées au moment du classement initial comme actifs détenus en vue de la vente ou détenus en vue d'une distribution et les profits et pertes découlant d'une réévaluation ultérieure sont comptabilisés dans le bénéfice.

Une fois classées comme des actifs détenus en vue de la vente, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles ne sont plus amorties.

k) Avantages du personnel

i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées dans le bénéfice en charges liées aux avantages du personnel dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les employés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées en tant qu'actif dans la mesure où elles donnent lieu à un remboursement en trésorerie ou à une diminution des paiements futurs.

ii) Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe à l'égard des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures que les employés ont acquises en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures; ce montant est actualisé et la juste valeur de tous les actifs du régime est déduite. Le taux d'actualisation correspond au rendement, à la date de clôture, d'obligations cotées AA ayant des dates d'échéance correspondant approximativement aux échéances des obligations du Groupe et libellées dans la même devise qui devrait être utilisée pour verser les prestations. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul indique un avantage pour le Groupe, le montant de l'actif constaté se limite à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements futurs par le régime ou sous la forme de diminutions des cotisations futures au régime. Afin de calculer la valeur actuelle des avantages économiques, on doit prendre en considération toute exigence de financement minimal applicable à l'un ou l'autre des régimes du Groupe.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes (exception faite des intérêts) et l'incidence du plafonnement du montant de l'actif (le cas échéant, exception faite des intérêts), sont immédiatement constatées dans les autres éléments du résultat global. Le Groupe calcule la charge d'intérêts nette (le produit d'intérêts net) sur le passif net (l'actif net) au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de la période annuelle au montant net du passif (de l'actif net) au titre des prestations définies à ce moment, en tenant compte de toute variation du passif net (de l'actif net) au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. La charge d'intérêts nette et les autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le résultat net.

3. Principales conventions comptables (suite)

k) Avantages du personnel (suite)

ii) Régimes à prestations définies (suite)

Lorsque les prestations versées au titre d'un régime sont modifiées ou lors de la réduction d'un régime, le changement de prestation au titre des services passés qui en résulte ou le profit ou la perte lié(e) à la réduction du régime est immédiatement constaté(e) dans le résultat net. Le Groupe comptabilise les profits et les pertes liés au règlement d'un régime de retraite à prestations définies au moment du règlement.

iii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et passées en charges à mesure que le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant qui devrait être payé au titre des régimes d'attribution de primes ou d'intéressement réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant en contrepartie de services passés rendus par l'employé et si l'obligation peut être estimée de façon fiable.

iv) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions de participation attribués aux employés est comptabilisée en tant que charges de personnel, avec une hausse correspondante du surplus d'apport, sur la période au cours de laquelle les employés obtiennent inconditionnellement droit à ces attributions. Le montant constaté en charges est ajusté pour tenir compte du nombre d'attributions pour lequel les conditions relatives au service connexe devraient être remplies, de manière à ce que le montant finalement constaté en charges soit fondé sur le nombre d'attributions qui respectent les conditions relatives au service connexe à la date d'acquisition des droits.

La juste valeur du montant à payer aux membres du conseil d'administration en lien avec les unités d'actions différées (« UAD »), lesquelles doivent être réglées en trésorerie, est constatée en charges, avec une hausse correspondante du passif. Le passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'au règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée dans le résultat net en tant que produit financier ou charge financière.

v) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont passées en charges à la première des éventualités suivantes : lorsque le Groupe ne peut plus retirer son offre relative à ces indemnités ou lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités seront réglées intégralement au plus tard douze mois après la date de présentation de l'information financière, les indemnités sont alors actualisées.

l) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont calculées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. Lorsque les provisions sont actualisées, la désactualisation des provisions est comptabilisée en charges financières.

Autoassurance

Les provisions d'autoassurance représentent la partie non assurée des demandes de règlements en souffrance à la fin de l'année. Les provisions d'autoassurance représentent les décaissements futurs estimés accumulés qui sont associés à la part d'autoassurance pour des demandes de règlement, présentées en fin d'exercice et encourues, mais non encore déclarées, en lien avec la perte de marchandises, les blessures corporelles, les indemnités pour les accidents du travail et les dommages matériels. Les évaluations sont basées sur les antécédents du Groupe, notamment les modèles de règlement et les tendances relatives aux paiements. Les hypothèses les plus importantes utilisées au cours du processus d'évaluation sont notamment la prise en compte de l'historique des demandes de règlements, les facteurs de gravité affectant les montants ultimement payés et les niveaux actuels et anticipés de coûts par demande de règlement. Toute modification apportée aux hypothèses et aux antécédents pourrait entraîner une variation considérable des évaluations à court terme.

3. Principales conventions comptables (suite)

m) Constatation des revenus

Le cours normal des activités du Groupe consiste à fournir des services de transport et de logistique. Tous les produits générés dans le cours normal des activités sont constatés, au fil du temps, en tant que revenus dans les états financiers du résultat global. Le degré d'avancement du service est déterminé en utilisant la proportion des jours complétés à la date de publication par rapport aux jours estimés totaux du service. Les revenus sont présentés après déduction des remises commerciales et des rabais pour quantités. Les revenus sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus, lorsque le contrôle des services promis est transféré au client pour un montant correspondant à la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en échange de ces services, évalué en fonction de la contrepartie établie par contrat avec le client. Le Groupe considère que le contrat conclu avec les clients comprend l'entente-cadre de services de transport ainsi que le connaissance.

D'après l'évaluation du modèle de contrôle, certaines activités, principalement dans le secteur du transport de lots brisés, agissent en tant que principal pour ce qui est de leurs ententes de produits. Les activités touchées déclarent leurs revenus de transports avant déduction des coûts d'achat de transport plutôt qu'après déduction de ces montants dans les états consolidés du résultat.

n) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts des fonds investis, les revenus de dividendes et les revenus d'intérêts et désactualisation sur billet à ordre. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur le découvert bancaire et la dette à long terme, la désactualisation des provisions et les pertes de valeur constatées en lien avec les actifs financiers (autres que les créances clients).

Les profits ou les pertes sur la juste valeur des instruments financiers dérivés et des contreparties conditionnelles, de même que les gains et pertes de change, sont constatés, en chiffres nets, en tant que produits financiers ou charges financières.

o) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice, sauf s'ils sont liés à un regroupement d'entreprises ou à des éléments inscrits directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou qui sera récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice, en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), et les différences liées à des participations dans des filiales et des entités sous contrôle conjoint dans la mesure où il est probable que la différence temporelle ne se renversera pas dans un avenir prévisible. De plus, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables générées par la constatation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et si ces actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser leurs actifs et de régler leurs passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

3. Principales conventions comptables (suite)

p) Bénéfice par action

Le Groupe présente le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action pour ses actions ordinaires. Le bénéfice de base par action se calcule en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, le cas échéant. Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les débetures convertibles, les bons de souscription et les options d'achat d'actions attribuées aux membres du personnel.

q) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des revenus et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des revenus et des charges relatifs à des transactions avec toute autre composante du Groupe. Les résultats opérationnels de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le chef de la direction du Groupe en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci, et des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque secteur.

Les résultats sectoriels présentés au chef de la direction incluent les éléments directement attribuables à un secteur, ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable. Les éléments qui ne sont pas affectés comprennent surtout les actifs de support (principalement le siège social du Groupe), les charges du siège social, les actifs, les passifs et les charges d'impôt, de même que la dette à long terme et les charges d'intérêts sur celle-ci.

Les ventes entre les secteurs du Groupe sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions autres que les ventes sont établies à la valeur comptable. Les dépenses en immobilisations sectorielles correspondent au coût total engagé au cours de la période en vue d'acquérir des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles autres que le goodwill.

r) Subventions gouvernementales

Le Groupe comptabilise une subvention gouvernementale lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elle respectera les conditions requises pour bénéficier de la subvention et que la subvention sera reçue. Le Groupe comptabilise les subventions comme une réduction des dépenses que la subvention est destinée à compenser.

s) Nouvelles normes et interprétations adoptées au cours de l'exercice

Définition d'une entreprise (modifications de l'IFRS 3) : Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 3, Regroupements d'entreprises, qui visent à clarifier la question de savoir si une transaction donne lieu à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise. Les modifications s'appliquent aux entreprises acquises pendant l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2020. Les modifications comprennent un choix permettant d'utiliser un test de concentration. Il s'agit d'un test qui simplifie l'appréciation à porter et qui donne lieu à l'acquisition d'un actif si la quasi-totalité de la juste valeur des actifs bruts se concentre dans un actif identifiable unique ou dans un groupe unique d'actifs identifiables similaires. Si un préparateur choisit de ne pas appliquer le test de concentration, ou si le test échoue, l'appréciation à porter cible l'existence d'un processus substantiel. L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe.

Modifications des exigences liées à la comptabilité de couverture – Refonte des taux interbancaires et incidence sur l'information financière (phase 1) : Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des modifications à certaines de ses exigences relatives à la comptabilité de couverture contenues dans l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, de même que dans la norme connexe sur les informations à fournir, l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, dans le cadre de la phase 1 du projet relatif à la refonte des taux interbancaires et à son incidence sur l'information financière. Les modifications sont en vigueur à compter du 1er janvier 2020. Les modifications portent sur des questions ayant une incidence sur l'information financière jusqu'à la refonte des taux interbancaires, sont obligatoires et s'appliquent à toutes les relations de couverture directement touchées par les incertitudes relatives à la refonte des taux interbancaires. Les modifications touchent des exigences spécifiques liées à la comptabilité de couverture et visent à fournir une mesure d'allègement à l'égard des éventuelles répercussions des incertitudes entourant la refonte des taux interbancaires sur les aspects suivants :

- l'exigence de « haute probabilité »;
- les appréciations prospectives;

3. Principales conventions comptables (suite)

s) Nouvelles normes et interprétations adoptées au cours de l'exercice (suite)

- les appréciations rétrospectives (pour l'IAS 39);
- la possibilité de désigner des composantes de risque.

L'adoption des modifications le 1^{er} janvier 2020 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe. Au 31 décembre 2020, le Groupe ne dispose pas de swaps de taux d'intérêt désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie pour couvrir une dette à taux variable.

Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

Les nouvelles normes suivantes n'étaient pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et n'ont pas été appliquées au moment de l'établissement des présents états financiers consolidés :

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'application anticipée est permise. Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications ont éliminé l'obligation selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif pour au moins douze mois doit être inconditionnel. Le droit doit plutôt être substantiel et exister à la date de clôture. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat (modifications à l'IAS 37)

Le 14 mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires - Coût d'exécution de contrat (modifications à l'IAS 37)*. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022 et s'appliquent aux contrats existants à la date de la première application des modifications. L'adoption anticipée est permise. L'IAS 37 ne précise pas quels coûts sont inclus comme coût d'exécution d'un contrat pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les amendements de l'IASB abordent cette question en précisant que les « coûts d'exécution d'un contrat » comprennent à la fois :

- les coûts supplémentaires - par exemple main d'œuvre directe et matériaux; et
- une allocation d'autres coûts directs - par exemple une allocation de l'amortissement pour un élément d'immobilisations corporelles utilisé dans l'exécution du contrat.

L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée.

Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16)

Le 27 août 2020, l'IASB a parachevé sa réponse à la réforme des taux interbancaires et autres taux d'intérêt de référence en cours en publiant un ensemble de modifications aux normes IFRS.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'application anticipée est permise.

Les modifications complètent celles publiées en 2019 dans le cadre de la phase 1 des modifications et traitent essentiellement de ce qui suit :

- modifications touchant les flux de trésorerie contractuels – la société n'aura pas à décomptabiliser la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, et devra plutôt mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le remplacement du taux de référence par un taux de référence alternatif;
- comptabilité de couverture – la société n'aura pas à cesser d'appliquer la comptabilité de couverture uniquement en raison de changements requis par la réforme si la couverture répond aux autres critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture;
- informations à fournir – la société devra fournir des informations sur les nouveaux risques découlant de la réforme et sur sa manière de gérer le passage aux taux de référence alternatifs.

L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications dépend de la dette et transactions de couverture impactés par la réforme du taux de référence dans des périodes futures.

4. Information sectorielle

Le Groupe exerce ses activités dans le secteur du transport et de la logistique aux États-Unis, au Canada et au Mexique dans les différents secteurs isolables décrits ci-dessous. Ces secteurs isolables sont gérés de façon indépendante puisqu'ils nécessitent des technologies et des ressources en capital différentes. Le chef de la direction du Groupe passe en revue les rapports de gestion interne de chaque secteur opérationnel. Les activités de chaque secteur isolable du Groupe sont décrites dans le résumé suivant :

Colis et courrier	Cueillette, transport et livraison d'articles partout en Amérique du Nord.
Transport de lots brisés	Cueillette, regroupement, transport et livraison de petits chargements.
Transport de lots complets ^(a)	Transport de chargements complets, directement depuis les installations d'un client jusqu'à la destination, à l'aide de remorques fermées ou d'équipement spécialisé afin de répondre aux besoins particuliers des clients. Les services fournis comprennent notamment le transport accéléré, le transport par semi-remorque à plateau et par conteneur et réservoir, ainsi que les services dédiés.
Logistique	Services de logistique avec une approche allégée en actifs, y compris le courtage, le transit et la gestion du transport, ainsi que la livraison de petits colis.

(a) Le secteur du transport de lots complets regroupe le secteur du transport de lots complets conventionnels canadien, le secteur du transport de lots complets conventionnels américain, ainsi que les services spécialisés de lots complets. Le regroupement de ce secteur a été fait en utilisant le jugement de la direction, conformément à la norme IFRS 8. Les secteurs opérationnels ont été déterminés comme étant similaires en ce qui concerne la nature des services offerts et les méthodes utilisées pour distribuer leurs services. En outre, ces segments ont des caractéristiques économiques similaires en ce qui concerne la marge brute attendue à long terme, les niveaux de capital investi et les tendances du marché.

Des renseignements sur les résultats de chaque secteur isolable sont présentés ci-dessous. La performance est évaluée en fonction du bénéfice opérationnel sectoriel ou de la perte opérationnelle. Cette mesure est incluse dans les rapports de gestion interne qui sont passés en revue par le chef de la direction du Groupe, et elle correspond au « Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle) » dans les états consolidés du résultat. Le bénéfice opérationnel sectoriel (perte opérationnelle sectorielle) est utilisé(e) comme mesure de la performance, car la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités exerçant leurs activités au sein de ces industries.

4. Information sectorielle (suite)

	Colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Siège social	Éliminations	Total
2020							
Revenus externes	478 707	516 720	1 569 835	919 041	—	—	3 484 303
Surcharge de carburant externe	47 393	66 144	161 680	21 614	—	—	296 831
Revenus et surcharge de carburant intersectoriels	3 055	6 371	16 844	4 475	—	(30 745)	—
Revenus totaux	529 155	589 235	1 748 359	945 130	—	(30 745)	3 781 134
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	78 753	87 950	206 346	84 459	(40 941)	—	416 567
Éléments sélectionnés :							
Amortissement	25 357	50 354	188 979	33 429	1 110	—	299 229
Perte sur la vente de terrains et bâtiments	—	(1)	—	(5)	—	—	(6)
Profit (perte) sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	91	(56)	11 864	—	—	—	11 899
Profit sur la vente d'une entreprise	—	—	306	—	—	—	306
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses	—	—	—	4 008	—	—	4 008
Immobilisations incorporelles	193 288	189 579	907 170	457 098	2 638	—	1 749 773
Total des actifs	387 919	593 653	2 100 900	729 690	37 202	—	3 849 364
Total des passifs	123 970	219 234	478 630	226 218	1 011 268	(133)	2 059 187
Additions d'immobilisations corporelles	17 304	22 829	101 477	760	444	—	142 814
2019							
Revenus externes	470 192	619 949	1 645 025	742 410	—	—	3 477 576
Surcharge de carburant externe	65 515	99 538	231 470	29 446	—	—	425 969
Revenus et surcharge de carburant intersectoriels	3 903	7 761	15 060	2 977	—	(29 701)	—
Revenus totaux	539 610	727 248	1 891 555	774 833	—	(29 701)	3 903 545
Bénéfice opérationnel (perte opérationnelle)	82 228	82 230	192 172	57 447	(31 209)	—	382 868
Éléments sélectionnés :							
Amortissement	24 893	52 920	182 817	33 597	1 520	—	295 747
Profit sur la vente de terrains et bâtiments	—	—	9	—	—	—	9
Profit (perte) sur la vente d'actifs détenus en vue de la vente	843	8 509	12 339	—	(120)	—	21 571
Immobilisations incorporelles	190 135	188 448	860 671	262 691	3 215	—	1 505 160
Total des actifs	371 037	595 806	2 067 191	421 843	52 943	—	3 508 820
Total des passifs	119 642	230 282	417 545	128 013	1 454 047	—	2 349 528
Additions d'immobilisations corporelles	13 404	49 553	192 820	2 224	5 697	—	263 698

4. Information sectorielle (suite)

Informations géographiques

Les revenus sont attribués aux emplacements géographiques en fonction du lieu d'origine de la prestation du service.

Total des revenus	Colis et courrier	Transport de lots brisés	Transport de lots complets	Logistique	Éliminations	Total
2020						
Canada	529 155	517 199	725 347	239 413	(26 019)	1 985 095
États-Unis	—	72 036	1 023 012	686 811	(4 726)	1 777 133
Mexique	—	—	—	18 906	—	18 906
Total	529 155	589 235	1 748 359	945 130	(30 745)	3 781 134
2019						
Canada	539 610	607 086	799 396	216 232	(28 352)	2 133 972
États-Unis	—	120 162	1 092 159	542 911	(1 349)	1 753 883
Mexique	—	—	—	15 690	—	15 690
Total	539 610	727 248	1 891 555	774 833	(29 701)	3 903 545

Les actifs sectoriels sont fondés sur l'emplacement géographique des actifs.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre de droits d'utilisation			
Canada	1 802 417	1 777 333	1 412 726
États-Unis	1 342 720	1 169 446	987 813
Mexique	16 349	17 978	16 910
Total	3 161 486	2 964 757	2 417 449

5. Regroupements d'entreprises

a) Regroupements d'entreprises

Conformément à sa stratégie de croissance, le Groupe a acquis treize entreprises en 2020, dont DLS Worldwide (« DLS »), renommée « TForce Worldwide » en novembre 2020, est considérée comme significative. Les autres acquisitions, incluant R.R. Donnelley & Sons Company, ne sont pas considérées comme significatives. Ces transactions ont été conclues afin d'ajouter de la densité dans le réseau actuel du Groupe et de continuer à développer des services à valeur ajoutée.

Le 2 novembre 2020, le Groupe a réalisé l'acquisition de DLS, une entreprise de R.R. Donnelley & Sons Company. DLS fournit des services de logistique à travers un réseau de logistique tierce partie de personnel en vente interne, d'agents commerciaux mandatés et d'environ 140 postes agents. Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 225,0 M\$, qui a été versé en trésorerie. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, DLS a généré des revenus et un bénéfice net de 98,3 M\$ et 1,5 M\$ respectivement depuis l'acquisition.

Le 2 mars 2020, le Groupe a réalisé l'acquisition de certains actifs de R.R. Donnelley & Sons Company. Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 10,6 M\$, qui a été versé en trésorerie. La juste valeur estimée des actifs nets identifiables acquis, y compris la juste valeur des relations clients acquises, dépassait le prix d'achat, générant un profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses estimé de 4,0 M\$ dans le secteur logistique.

Durant l'année se terminant le 31 décembre 2020, les treize entreprises, dans leur ensemble, ont générés des revenus et un bénéfice net de 213,2 M\$ et 4,6 M\$ respectivement depuis les acquisitions.

5. Regroupements d'entreprises (suite)

a) Regroupements d'entreprises (suite)

Si les treize acquisitions avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2020, selon les meilleures estimations de la direction, les revenus et le bénéfice net de ces entreprises auraient été respectivement de 807,2 M\$ et 31,9 M\$. Pour déterminer ces montants estimatifs, la direction a présumé que les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2020.

En 2020, des coûts de transaction de 0,8 M\$ ont été engagés relativement aux acquisitions des entreprises mentionnées ci-dessus et ont été comptabilisés dans les autres charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat.

À la date de clôture, le Groupe n'avait pas finalisé la répartition du prix d'achat sur les éléments identifiables de l'actif net et du goodwill des acquisitions de 2020. Les informations nécessaires pour confirmer la juste valeur de certains actifs et passifs n'ont pas encore été obtenues pour ces acquisitions. Le Groupe finalisera la répartition du prix d'achat à mesure qu'il obtiendra plus de renseignements. Les informations dont le Groupe disposait concernant DLS ont été affectées par la proximité de l'acquisition par rapport à sa fin d'année. Le tableau ci-dessous présente la répartition du prix d'achat en fonction des meilleures informations mises à la disposition du Groupe à ce jour.

				31 décembre	31 décembre
Actifs identifiables acquis et passifs pris en charge	Note	DLS	Autres*	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie		—	3 332	3 332	15 339
Clients et autres débiteurs		93 520	29 373	122 893	34 260
Fournitures en stock et charges payées d'avance		824	1 509	2 333	5 774
Immobilisations corporelles	9	262	23 741	24 003	66 703
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	285	39 928	40 213	11 039
Immobilisations incorporelles	11	65 404	31 125	96 529	47 088
Autres actifs		4 630	—	4 630	79
Fournisseurs et autres créditeurs		(54 845)	(9 149)	(63 994)	(24 778)
Impôt sur le revenu à payer		—	(445)	(445)	(4 636)
Provisions	17	—	(338)	(338)	(1 424)
Autres passifs non courants		(14 374)	—	(14 374)	(370)
Dette à long terme	14	—	(5 365)	(5 365)	(8 655)
Obligations locatives	15	(285)	(40 192)	(40 477)	(11 039)
Passifs d'impôt différé		—	(6 653)	(6 653)	(16 541)
Total de l'actif net identifiable		95 421	66 866	162 287	112 839
Total de la contrepartie transférée		225 007	106 595	331 602	166 941
Goodwill	11	129 586	43 737	173 323	62 116
Profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses		—	(4 008)	(4 008)	(8 014)
Trésorerie		225 007	105 975	330 982	166 251
Contrepartie conditionnelle		—	620	620	690
Total de la contrepartie transférée		225 007	106 595	331 602	166 941

* Comprend des ajustements non significatifs aux acquisitions de l'exercice précédent.

Les créances clients comprennent les montants contractuels bruts exigibles de 127,4 M\$, dont une tranche de 4,5 M\$ était considérée comme irrécouvrable à la date d'acquisition.

En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises en 2020, un montant de 21,2 M\$ est déductible aux fins de l'impôt (19,2 M\$ en 2019).

En 2019, le Groupe a acquis huit entreprises, dont Schilli Corporation (« Schilli »), renommée BTC East en septembre 2019, était considérée comme significative.

5. Regroupements d'entreprises (suite)

a) Regroupements d'entreprises (suite)

Le 22 février 2019, le Groupe a réalisé l'acquisition de Schilli. Basée à Saint-Louis au Missouri, Schilli se spécialise dans le transport de vrac sec et liquide et offre des solutions de flotte spécialisées et d'autres services à valeur ajoutée dans les régions du Midwest, du sud-est et de la côte du golfe du Mexique des États-Unis. Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 58,2 M\$, qui a été versé en trésorerie. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019, Schilli a généré des revenus et un bénéfice net de 53,2 M\$ et 2,3 M\$ respectivement depuis l'acquisition.

Le 29 avril 2019, le Groupe a réalisé l'acquisition de certains actifs de BeavEx Incorporated Inc. et de ses sociétés affiliées, Guardian Medical Logistics, JNJW Enterprises Inc. et USXP LLC (collectivement « BeavEx »). Le prix d'achat pour l'acquisition de cette entreprise a totalisé 7,2 M\$, qui a été versé en trésorerie. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis, y compris la juste valeur des relations clients acquises, dépassait le prix d'achat, générant un profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses de 8,0 M\$ dans le secteur logistique.

En 2019, des coûts de transaction de 0,1 M\$ ont été engagés relativement aux acquisitions des entreprises mentionnées ci-dessus et ont été comptabilisés dans les autres charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat.

b) Goodwill

Le goodwill est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie et jouissant d'une bonne réputation dans le secteur du transport, ainsi qu'aux synergies qui devraient découler de l'intégration de l'entité acquise aux activités actuelles du Groupe.

Le goodwill découlant des regroupements d'entreprises susmentionnés a été attribué, conformément à ce qui est indiqué ci-dessous, aux secteurs opérationnels qui représentent le niveau de suivi interne minimal du goodwill.

		31 décembre	31 décembre
		2020*	2019
Secteur opérationnel	Secteur isolable		
Transport de lots brisés	Transport de lots brisés	3 872	—
Transport de lots complets américain	Transport de lots complets	330	—
Services spécialisés de lots complets	Transport de lots complets	33 718	50 692
Logistique	Logistique	135 403	11 424
		173 323	62 116

* Comprend des ajustements non significatifs aux acquisitions de l'exercice précédent.

c) Ajustement aux montants provisoires des regroupements d'entreprises de l'exercice précédent

Les états financiers consolidés annuels de 2019 incluaient des détails sur les regroupements d'entreprises du Groupe et comprenaient des justes valeurs provisoires relatives à la contrepartie payée et à l'actif net acquis de Schilli ainsi qu'à d'autres acquisitions non significatives. Ces acquisitions ont été comptabilisées en vertu des dispositions de la norme IFRS 3.

Tel que requis par la norme IFRS 3, les justes valeurs provisoires ont été réévaluées à la lumière de l'information obtenue durant la période d'évaluation suivant l'acquisition. En conséquence, la juste valeur de certains actifs acquis et passifs pris en charge de Schilli et des acquisitions non significatives de l'année fiscale 2019 a été ajustée et finalisée en 2020. Aucun ajustement significatif n'a été apporté aux justes valeurs provisoires des regroupements d'entreprises de l'exercice précédent, et ont été inclus dans les autres acquisitions de 2020.

6. Activités abandonnées

En 2019, le Groupe a reçu une décision défavorable sur une demande d'indemnisation au titre d'accident entraînant une perte de 10,6 M\$ (12,4 M\$, déduction faite des impôts de 1,8 M\$). L'incident s'est produit dans une division d'exploitation faisant partie du secteur des services de déplacement d'appareils de forage abandonné. Le secteur de déplacement d'appareils de forage a été classé comme activité abandonnée le 30 septembre 2015.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités abandonnées se sont chiffrées à 12,0 M\$ durant le deuxième trimestre de 2019 (13,8 M\$, déduction faite des impôts de 1,8 M\$).

La perte de base et diluée par action des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 s'est établie à 0,13\$ et 0,12\$, respectivement.

7. Clients et autres débiteurs

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Comptes clients	570 609	442 148	443 718
Autres débiteurs	27 264	10 093	19 357
	597 873	452 241	463 075

La note 26 a) et d) donne des renseignements sur les risques de crédit et de change auxquels le Groupe est exposé en lien avec les clients et autres débiteurs.

Au 31 décembre 2020, les créances clients comprenaient 13,5 M\$ en soldes des revenus en transit (31 décembre 2019 – 7,6 M\$; 1 janvier 2019 – 7,9 M\$). En raison de la nature à court terme des services de transport et de logistique fournis par le Groupe, ces services devraient être achevés dans la semaine suivant la fin de l'année.

8. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement opérationnel

	2020	2019*
Clients et autres débiteurs	(16 399)	58 763
Fournitures en stock	2 200	2 292
Charges payées d'avance	192	3 839
Fournisseurs et autres créditeurs	47 668	(48 557)
	33 661	16 337

* Retraité pour les changements de présentation (voir note 24).

9. Immobilisations corporelles

	Note	Terrains et bâtiments	Matériel roulant	Équipement	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2019		276 144	1 119 520	114 972	1 510 636
Regroupements d'entreprises	5	4 816	59 684	2 203	66 703
Additions		39 733	211 796	12 169	263 698
Cessions		(2 617)	(126 388)	(9 747)	(138 752)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente		(21 226)	(2 684)	—	(23 910)
Transfert aux actifs au titre de droits d'utilisation		—	(29 316)	—	(29 316)
Incidence des variations des taux de change		11 827	34 701	5 699	52 227
Solde au 31 décembre 2019		308 677	1 267 313	125 296	1 701 286
Regroupements d'entreprises	5	1 771	21 634	598	24 003
Additions		19 331	112 645	10 838	142 814
Cessions		(731)	(133 149)	(5 134)	(139 014)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente		(19 201)	(9 971)	—	(29 172)
Vente d'une entreprise		(484)	(3 395)	(283)	(4 162)
Incidence des variations des taux de change		5 441	12 540	2 919	20 900
Solde au 31 décembre 2020		314 804	1 267 617	134 234	1 716 655

Amortissement

Solde au 1 janvier 2019		56 093	356 377	74 571	487 041
Amortissement de l'exercice		8 886	149 622	10 212	168 720
Cessions		(2 419)	(71 325)	(8 649)	(82 393)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente		(6 321)	(2 244)	—	(8 565)
Transfert aux actifs au titre de droits d'utilisation		—	(9 910)	—	(9 910)
Incidence des variations des taux de change		2 370	14 643	3 951	20 964
Solde au 31 décembre 2019		58 609	437 163	80 085	575 857
Amortissement de l'exercice		8 462	151 369	10 689	170 520
Cessions		(657)	(89 676)	(4 447)	(94 780)
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente		(7 326)	(8 488)	—	(15 814)
Vente d'une entreprise		(329)	(2 494)	(253)	(3 076)
Incidence des variations des taux de change		1 058	6 448	2 014	9 520
Solde au 31 décembre 2020		59 817	494 322	88 088	642 227

Valeurs comptables nettes

Solde au 1 janvier 2019		220 051	763 143	40 401	1 023 595
Solde au 31 décembre 2019		250 068	830 150	45 211	1 125 429
Solde au 31 décembre 2020		254 987	773 295	46 146	1 074 428

Au 31 décembre 2020, 2,5 M\$ sont inclus dans les fournisseurs et autres créiteurs pour les acquisitions d'immobilisations corporelles (2,4 M\$ au 31 décembre 2019 et nul au 1 janvier 2019).

Garantie

Au 31 décembre 2020, une certaine portion du matériel roulant est donnée en garantie des contrats de vente conditionnelle, pour une valeur comptable de 140,7 M\$ (138,6 M\$ au 31 décembre 2019 et 131,2 M\$ au 1 janvier 2019) (voir note 14).

10. Actifs au titre de droits d'utilisation

	Note	Terrains et bâtiments	Matériel roulant	Équipement	Total
Coût					
Comptabilisation initiale à l'adoption de l'IFRS 16		414 866	95 884	1 422	512 172
Transfert des immobilisations corporelles		—	29 316	—	29 316
Additions		22 287	41 041	351	63 679
Regroupements d'entreprises	5	8 916	2 123	—	11 039
Décomptabilisation*		(35 299)	(10 388)	(10)	(45 697)
Incidence des variations des taux de change		19 327	6 114	70	25 511
Solde au 31 décembre 2019		430 097	164 090	1 833	596 020
Additions		18 869	30 353	1 003	50 225
Regroupements d'entreprises	5	13 716	26 497	—	40 213
Décomptabilisation*		(18 524)	(32 111)	(589)	(51 224)
Incidence des variations des taux de change		7 948	2 335	43	10 326
Solde au 31 décembre 2020		452 106	191 164	2 290	645 560
Amortissement					
Comptabilisation initiale à l'adoption de l'IFRS 16		152 052	37 493	528	190 073
Transfert des immobilisations corporelles		—	9 910	—	9 910
Amortissement		50 697	26 128	501	77 326
Décomptabilisation*		(16 953)	(8 817)	(1)	(25 771)
Incidence des variations des taux de change		7 888	2 439	(13)	10 314
Solde au 31 décembre 2019		193 684	67 153	1 015	261 852
Amortissement		48 628	31 247	621	80 496
Décomptabilisation*		(14 573)	(25 371)	(428)	(40 372)
Incidence des variations des taux de change		4 802	1 474	23	6 299
Solde au 31 décembre 2020		232 541	74 503	1 231	308 275
Valeurs comptables nettes					
Solde au 31 décembre 2019		236 413	96 937	818	334 168
Solde au 31 décembre 2020		219 565	116 661	1 059	337 285

* Les actifs au titre de droits d'utilisation décomptabilisés comprennent des achats d'actifs négociés et des extinctions résultant d'accidents ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation entièrement amortis ou en fin de mandat.

11. Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles							
	Note	Goodwill	Relations clients	Marques de commerce	Clauses de non concurrence	Technologies de l'information	Total
Coût							
Solde au 1 janvier 2019		1 227 671	427 307	81 303	8 521	18 124	1 762 926
Regroupements d'entreprises*	5	62 116	41 237	2 541	3 272	38	109 204
Additions		—	—	—	—	3 636	3 636
Cessions		—	(205)	—	—	—	(205)
Extinction		—	(1 110)	—	(167)	(1 768)	(3 045)
Incidence des variations des taux de change		41 343	14 199	1 911	307	814	58 574
Solde au 31 décembre 2019		1 331 130	481 428	85 755	11 933	20 844	1 931 090
Regroupements d'entreprises*	5	173 323	88 692	627	3 984	3 226	269 852
Additions		—	—	—	—	1 665	1 665
Vente d'une entreprise		(715)	—	—	—	(30)	(745)
Extinction		—	(1 397)	(1 014)	(1 456)	(440)	(4 307)
Incidence des variations des taux de change		19 888	6 219	1 034	227	483	27 851
Solde au 31 décembre 2020		1 523 626	574 942	86 402	14 688	25 748	2 225 406
Amortissement et dépréciation							
Solde au 1 janvier 2019		143 982	174 228	34 160	2 649	14 053	369 072
Amortissement de l'exercice		—	41 058	5 022	1 875	1 746	49 701
Dépréciation		—	(4)	—	—	—	(4)
Extinction		—	(1 110)	—	(167)	(1 768)	(3 045)
Incidence des variations des taux de change		2 908	5 592	999	113	594	10 206
Solde au 31 décembre 2019		146 890	219 764	40 181	4 470	14 625	425 930
Amortissement de l'exercice		—	39 580	3 897	2 160	2 576	48 213
Vente d'une entreprise		—	—	—	—	(28)	(28)
Extinction		—	(1 397)	(1 014)	(1 456)	(440)	(4 307)
Incidence des variations des taux de change		1 126	3 652	572	130	345	5 825
Solde au 31 décembre 2020		148 016	261 599	43 636	5 304	17 078	475 633
Valeurs comptables nettes							
Solde au 1 janvier 2019		1 083 689	253 079	47 143	5 872	4 071	1 393 854
Solde au 31 décembre 2019		1 184 240	261 664	45 574	7 463	6 219	1 505 160
Solde au 31 décembre 2020		1 375 610	313 343	42 766	9 384	8 670	1 749 773

* Comprend des ajustements non significatifs aux acquisitions de l'exercice précédent

En 2020, le Groupe a réévalué la durée de vie utile de certaines marques de commerce d'une durée de vie définie à indéfinie, représentant une valeur comptable de 6,3 M\$. La reconnaissance de la marque de commerce ainsi que l'intention de la direction de conserver les marques indéfiniment ont été des facteurs décisifs conduisant à cette conclusion. Lors du changement d'estimé, appliqué de manière prospective, le Groupe a effectué un test de dépréciation sur ces marques, ce qui n'a entraîné aucune charge de dépréciation.

11. Immobilisations incorporelles (suite)

Au 31 décembre 2020, le Groupe a soumis les marques de commerce ayant une durée de vie indéfinie à son test de dépréciation annuel. Le Groupe a estimé la valeur d'utilisation des marques de commerce à 42,6 M\$ (2019 – 26,7 M\$) comparativement à sa valeur comptable de 31,6 M\$ (2019 – 25,3 M\$), ce qui n'a pas entraîné de perte de valeur. La direction a utilisé la méthode d'exonération des redevances et des taux d'actualisation entre 6,6% et 9,7% (2019 – entre 8,5 % et 9,7 %) dans son analyse.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a soumis à son test de dépréciation annuel le goodwill de ses secteurs opérationnels, qui représentent le niveau minimal auquel ce goodwill est suivi au sein du Groupe aux fins de la communication de l'information de gestion. Les valeurs comptables totales du goodwill attribué à chaque secteur opérationnel s'établissent comme suit :

	31 décembre	31 décembre	1 janvier
Secteur isolable / secteur opérationnel	2020	2019	2019
Colis et courrier	189 533	185 695	176 793
Transport de lots brisés	136 914	130 389	124 138
Transport de lots complets			
Transport de lots complets canadien	86 416	84 666	80 607
Transport de lots complets américain	244 824	243 914	242 236
Services spécialisés de lots complets	394 303	353 516	288 903
Logistique	323 620	186 060	171 012
	1 375 610	1 184 240	1 083 689

Les résultats du test au 31 décembre 2020 ont permis de déterminer que les valeurs recouvrables des secteurs opérationnels du Groupe dépassaient leurs valeurs comptables respectives.

La valeur recouvrable des secteurs opérationnels du Groupe a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité. La méthodologie de la valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. La direction est d'avis que la méthode fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés est utile parce qu'elle permet d'évaluer de manière plus précise certains flux de trésorerie futurs.

Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés jusqu'à leur valeur actuelle selon des taux d'actualisation avant impôt comme suit :

Secteur isolable / secteur opérationnel	2020	2019
Colis et courrier	9,1 %	9,7 %
Transport de lots brisés	9,1 %	9,2 %
Transport de lots complets		
Transport de lots complets canadien	11,5 %	11,7 %
Transport de lots complets américain	10,3 %	10,7 %
Services spécialisés de lots complets	10,3 %	11,2 %
Logistique	8,5 %	9,7 %

Les taux d'actualisation ont été estimés en tenant compte des données antérieures et du coût moyen pondéré du capital au sein de l'industrie, en fonction d'un niveau d'endettement potentiel de 40,0 % (2019 – 50,0 %) à un taux d'intérêt du marché de 5,9 % (2019 – 7,7 %).

Pour la première année, les flux de trésorerie ont été projetés basé sur les flux de trésorerie prévus en tenant compte des résultats opérationnels antérieurs et ils reflètent les conditions économiques actuelles. Pour une période supplémentaire de quatre années, les flux de trésorerie ont été extrapolés en fonction d'un taux de croissance moyen de 2,0 % (2,0 % en 2019) des revenus, et les marges ont été ajustées quand cela a été jugé approprié. La valeur finale du taux de croissance s'est établie à 2,0 % (2,0 % en 2019). Les valeurs attribuées aux principales hypothèses représentent l'évaluation par la direction des futures tendances dans l'industrie du transport, et elles sont fondées sur des sources externes et internes (données historiques).

12. Autres actifs

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Trésorerie soumise à restrictions	—	3 309	3 128
Dépôts de garantie	3 143	3 164	2 525
Placements dans des titres de capitaux propres	9 727	1 071	1 098
Actif d'indemnification	4 736	—	—
Autre	6 293	1 111	1 304
Billet à ordre	—	19 105	16 630
	23 899	27 760	24 685
Présentation en tant que :			
Autres actifs courants	—	19 105	—
Autres actifs non courants	23 899	8 655	24 685

La trésorerie soumise à restrictions se composait de la trésorerie détenue en garantie pour d'éventuelles réclamations conformément aux ententes de réassurance dans le cadre du programme d'assurance du Groupe. Les restrictions ne sont plus requises au 31 décembre 2020.

Le 1^{er} février 2016, la Société a vendu son secteur de la gestion des matières résiduelles à GFL Environmental Inc. (« GFL ») pour une contrepartie totale de 575 M\$ (800 M\$ CA) incluant 18 M\$ (25 M\$ CA) sous forme de billet à ordre non garanti portant intérêt au taux de 3% qui venait à échéance dans quatre ans. Le 1^{er} février 2020, le billet à ordre a été encaissé par la Société.

13. Fournisseurs et autres créditeurs

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Comptes fournisseurs et charges à payer	327 619	238 405	247 376
Charges liées au personnel à payer	119 334	86 733	86 043
Dividendes à payer	21 285	16 305	15 199
	468 238	341 443	348 618

La note 26 donne des renseignements sur les risques de change et de liquidité auxquels le Groupe est exposé en lien avec les fournisseurs et autres créditeurs.

14. Dette à long terme

La présente note fournit de l'information sur les modalités contractuelles de la dette à long terme portant intérêt du Groupe, laquelle est évaluée au coût amorti. Pour en savoir plus sur les risques auxquels le Groupe est exposé en lien avec les taux d'intérêt, les taux de change et les liquidités, veuillez-vous reporter à la note 26.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Passifs non courants			
Facilités renouvelables non garanties	123 666	454 465	542 849
Emprunts à terme non garantis	321 852	469 008	365 639
Déventures non garanties	156 479	153 141	91 501
Billets de premier rang non garantis	150 000	150 000	—
Contrats de vente conditionnelle	77 550	75 388	69 068
Passifs au titre des contrats de location-financement	—	—	2 694
	829 547	1 302 002	1 071 751
Passifs courants			
Partie courante des facilités renouvelables non garanties	7 461	9 216	—
Partie courante des contrats de vente conditionnelle	35 536	32 089	30 728
Partie courante des emprunts à terme non garantis	—	—	54 927
Partie courante des passifs au titre des contrats de location-financement	—	—	4 024
	42 997	41 305	89 679

Les modalités de la dette à long terme en cours s'établissent comme suit :

					2020		2019	
	Devise	Taux d'intérêt nominal	Année d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	
Facilité renouvelable non garantie	a	\$ CA	AB + 1.45 %	2023	41 700	32 279	140 600	
Facilité renouvelable non garantie	a	\$ US	TIOL + 1.45 %	2023	92 634	91 387	349 906	
Facilité renouvelable non garantie	b	\$ US	TIOL + 1.45 %	2021	7 461	7 461	9 216	
Emprunt à terme non garanti	a	\$ CA	AB + 1.45 %	2022	410 000	321 852	610 000	
Déventure non garantie	c	\$ CA	3.32 % - 4.22 %	2024	200 000	156 479	200 000	
Billets de premier rang non garantis	d	\$ US	3.85 %	2026	150 000	150 000	150 000	
Contrats de vente conditionnelle	e	Surtout \$ CA	1,49 %- 4.72 %	2021-2027	143 796	113 086	139 591	
						872 544	1 343 307	

Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées à la dette à long terme :

	Note	2020	2019
Solde au début de l'année		1 343 307	1 161 430
Transfert aux obligations locatives		—	(6 718)
Produits tirés de la dette à long terme		33 175	328 045
Regroupements d'entreprises	5	5 365	8 655
Remboursement de la dette à long terme		(191 221)	(103 247)
Diminution nette de la facilité de crédit renouvelable		(326 201)	(88 229)
Désactualisation des frais de financement reportés		1 214	1 705
Incidence des variations des taux de change		4 588	55 697
Incidence des variations des taux de change - autres éléments du résultat global pour couverture		2 317	(14 031)
Solde à la fin de l'année		872 544	1 343 307

14. Dette à long terme (suite)

a) Facilité de crédit renouvelable non garantie et emprunts à terme non garantis

Le 18 décembre 2020, le Groupe a remboursé, sans pénalité, la première tranche de 200 M\$ CA son emprunt à terme échéant en juin 2021.

La facilité de crédit renouvelable est non garantie et peut être prolongée annuellement. Le montant total disponible en vertu de la facilité renouvelable est de 1 200 M\$ CA. La convention procure un crédit supplémentaire de 196,5 M\$ (245 M\$ CA et 5 M\$ US), disponible à certaines conditions. Selon certains ratios, le taux d'intérêt variera entre le taux des acceptations bancaires (« AB ») (ou le taux interbancaire offert à Londres (« TIOL ») sur la dette libellée en dollars américains) majoré de la marge applicable, laquelle peut varier entre 120 points de base et 200 points de base. Au 31 décembre 2020, les taux d'intérêt sur la dette libellée en dollars canadiens et sur la dette libellée en dollars américains en vertu de la facilité de crédit étaient de 2,9 % et 1,6 %, respectivement (3,8 % et 3,4 % en 2019). Le Groupe est assujéti à certaines clauses restrictives relativement au maintien de certains ratios financiers, et il respectait ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice (voir note 26 f)).

La deuxième tranche restante de l'emprunt à terme de 410 M\$ CA n'est pas garantie et est due en juin 2022. Le remboursement anticipé, en partie ou en totalité, est autorisé, sans pénalité, et réduira de façon permanente le montant emprunté. Les modalités de cet emprunt à terme non garanti sont les mêmes que celles de la facilité de crédit renouvelable non garantie et sont assujétiées aux mêmes clauses restrictives. Au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt de l'emprunt à terme était de 1,9% (2019 - 3,3% sur la première tranche et 3,5% sur la deuxième tranche).

Le 1^{er} février 2019, l'emprunt à terme non garanti de 500 M\$ CA a été modifié afin d'augmenter le solde à 575 M\$ CA. Le 11 février 2019, ces fonds ont été utilisés pour rembourser un emprunt à terme non garanti de 75 M\$ CA séparé, venant à échéance en août 2019. Des frais de financement reportés de 0,1 M\$ ont été comptabilisés à la suite de l'augmentation.

Le 1^{er} février 2019, le Groupe a renégocié la grille de tarification de sa facilité de crédit renouvelable et de son emprunt à terme de 575 M\$ CA. Le prêt à terme de 575 M\$ CA reste dans les limites de la facilité de crédit, mais a maintenant une grille de tarification différente de celle de la facilité de crédit renouvelable et chacune des deux tranches a maintenant sa grille de tarification qui lui est propre. Des frais de financement reportés de 0,2 M\$ ont été comptabilisés lors de la révision de la grille de tarification.

Le 27 juin 2019, le Groupe a prolongé l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable existante d'un an, jusqu'en juin 2023. Des frais de financement reportés de 0,7 M\$ ont été comptabilisés à la suite de la prolongation du terme.

Le 27 juin 2019, le Groupe a prolongé l'échéance de l'emprunt à terme non garanti de 575 M\$ CA d'un an pour chaque tranche, 200 M\$ CA étant maintenant dus en juin 2021 et 375 M\$ CA maintenant dus en juin 2022. Des frais de financement reportés de 0,4 M\$ ont été comptabilisés à la suite de la prolongation du terme.

Le 27 décembre 2019, l'emprunt à terme non garanti de 575 M\$ CA a été modifié afin d'augmenter le solde à 610 M\$ CA. Des frais de financement reportés de 0,1 M\$ ont été comptabilisés à la suite de l'augmentation.

b) Facilité de crédit renouvelable non garantie

Le 21 novembre 2020, le Groupe a renouvelé sa facilité de crédit pour un an. La facilité de crédit n'est pas garantie et offre une disponibilité de 25 M\$ CA venant à échéance en novembre 2021. Le taux d'intérêt suit la même grille tarifaire applicable à la dette libellée en dollars américains dans la facilité de crédit renouvelable de 1 200 M\$ CA. Au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt de la facilité de crédit était de 1,6% (2019 - 3,4%). Le Groupe est assujéti à certaines clauses restrictives relativement au maintien de certains ratios financiers, et il respectait ces clauses restrictives à la clôture de l'exercice (voir note 26 f)).

Le 22 novembre 2019, le Groupe a conclu une nouvelle entente pour une facilité de crédit renouvelable. La facilité de crédit est non garantie et offre une disponibilité de 25 M\$ venant à échéance en novembre 2020. Le taux d'intérêt suit la même grille de tarification applicable à la dette libellée en dollars américains dans la facilité de crédit renouvelable de 1 200 M\$ CA.

c) Débenture non garantie

La débenture non garantie vient à échéance en décembre 2024 et porte intérêt à un taux entre 3,32% et 4,22% (2019 - 3,32% à 4,22%) selon certains ratios. Au 31 décembre 2020, le taux effectif de la débenture était de 3,57% (2019 - 3,77%). La débenture pourra être remboursée, sans pénalité, après le 20 décembre 2022, sous réserve de l'approbation du syndicat des prêteurs bancaires de la Société.

Le 20 décembre 2019, la débenture non garantie a été modifiée afin d'augmenter le solde de 75 M\$ CA, à 200 M\$ CA, et de prolonger la maturité de quatre ans, à décembre 2024.

14. Dette à long terme (suite)**d) Billets de premier rang non garantis**

Ce prêt prend la forme de billets de premier rang portant intérêt au taux de 3,85 % et arrivant à échéance en décembre 2026. Ces billets peuvent être payés d'avance à tout moment avant la date d'échéance, en tout ou en partie, à 100 % du montant en capital et le montant de la compensation déterminé à la date de remboursement anticipé par rapport à ce montant en capital.

e) Contrats de vente conditionnelle

Les contrats de vente conditionnelle sont garantis par du matériel roulant d'une valeur comptable de 140,7 M\$ (138,6 M\$ au 31 décembre 2019 et 131,2 M\$ au 1 janvier 2019) (voir note 9).

f) Les remboursements exigibles sur le capital des autres éléments de la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Facilités renouvelables non garanties	7 461	125 428	—	132 889
Emprunt à terme non garanti	—	322 200	—	322 200
Débeture non garantie	—	157 171	—	157 171
Billets de premier rang non garantis	—	—	150 000	150 000
Contrats de vente conditionnelle	35 536	77 093	457	113 086
	42 997	681 892	150 457	875 346

15. Obligations locatives

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Obligations locatives courantes	88 522	76 326
Obligations locatives non courantes	267 464	279 265
	355 986	355 591

Le tableau ci-dessous présente les modifications apportées aux obligations locatives:

	Note	2020	2019
Solde au début de l'année		355 591	—
Regroupements d'entreprises	5	40 477	11 039
Additions		50 225	63 679
Décomptabilisation*		(12 011)	(21 642)
Remboursement		(82 587)	(75 072)
Incidence des variations des taux de change		4 291	16 480
Comptabilisation initiale à l'adoption de l'IFRS 16 au 1 janvier 2019		—	354 389
Transfert des passifs au titre des contrats de location-financement de la dette à long terme		—	6 718
Solde à la fin de l'année		355 986	355 591

* Les obligations locatives décomptabilisées comprennent des achats d'actifs négociés et des extinctions résultant d'accidents.

Le taux d'intérêt implicite utilisé en moyenne pour les contrats de location de 2020 est de 3,56% (2019 – 2,66%).

Options de prolongation

Certains baux immobiliers contiennent des options de prolongation exerçables par le Groupe. Dans la mesure du possible, le Groupe cherche à inclure des options d'extension dans les nouveaux baux afin de fournir une flexibilité opérationnelle. Le Groupe évalue à la date de début du bail s'il est raisonnablement certain d'exercer les options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain d'exercer les options en cas d'événement significatif ou de changement significatif de circonstances sous son contrôle.

15. Obligations locatives (suite)

Options de prolongation (suite)

Les obligations locatives incluent un montant de 21,1 M\$ (2019 - 38,8 M\$) de paiements de loyers futurs relié aux options de prolongation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer.

Le Groupe a estimé que les paiements de loyers futurs potentiels, s'il exerçait les options de prolongation restantes, entraîneraient une augmentation des obligations locatives de 352,1 M\$ (2019 – 357,1 M\$).

Le Groupe n'a pas de risque significatif relié aux options et pénalités de résiliation.

Paiements de location variables

Certains baux contiennent des paiements de location variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de l'obligation locative. Ces paiements comprennent, entre autres, les frais d'entretien des aires communes, les taxes municipales et les frais d'entretien des véhicules. La dépense reliée aux paiements de location variables pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 était de 17,4 M\$ (2019 – 18,1 M\$).

Sous-location

Le Groupe sous-loue certaines de ses propriétés. Le revenu des actifs au titre de droits d'utilisation en sous-location pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'est élevé à 13,8 M\$ (2019 – 12,3 M\$), présenté dans les « Autres charges opérationnelles ».

Flux de trésorerie contractuels

Le total des échéances contractuelles des flux de trésorerie liés aux obligations locatives du Groupe s'établit comme suit :

	2020
Moins de 1 an	99 570
De 1 à 5 ans	222 140
Plus de 5 ans	75 510
	397 220

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, une charge pour contrats de location simple de 26,1 M\$ (33,3 M\$ en 2019) a été constatée dans l'état consolidé du résultat pour les contrats de locations qui ne répondaient pas à la définition de contrat de location selon IFRS 16, qui a été adopté le 1^{er} janvier 2019, ou pour lesquels des moyens de simplification d'IFRS 16 ont été utilisés à la transition.

16. Avantages du personnel

Le Groupe est le promoteur de régimes de retraite à prestations définies destinés à 161 de ses employés (165 en 2019).

Ces régimes sont tous offerts au Canada et comprennent un régime non enregistré. Plus aucun des régimes à prestations définies n'est offert aux employés, et deux d'entre eux sont devenus prospectivement des régimes à cotisations définies. Par conséquent, l'obligation future ne variera qu'en fonction des réévaluations actuarielles.

À l'exception d'un régime, aucun des autres régimes ne prévoit de cotisations périodiques pour les employés. Ces régimes sont toujours tenus de financer les coûts des services passés. L'autre régime est entièrement capitalisé par le Groupe.

Le Groupe évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2019, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu en date du 31 décembre 2020.

En plus des régimes de retraite à prestations définies mentionnés ci-dessus, le Groupe finance le régime d'indemnité de départ des employés au Mexique. Au 31 décembre 2020, l'obligation totale en vertu de cette entente s'élevait à 1,1 M\$ (1,0 M\$ en 2019 et 0,8 M\$ en 2018).

16. Avantages du personnel (suite)

Les informations sur les régimes à prestations définies du Groupe sont les suivantes :

	31 décembre	31 décembre	1 janvier
	2020	2019	2019
Obligation au titre des prestations constituées	35 529	31 449	27 579
Juste valeur des actifs des régimes	(21 147)	(18 108)	(16 581)
Déficit des régimes passif au titre des avantages du personnel	14 382	13 341	10 998

La composition des actifs des régimes s'établit comme suit :

	31 décembre	31 décembre	1 janvier
	2020	2019	2019
Titres de capitaux propres	6 %	16 %	31 %
Titres d'emprunt	91 %	81 %	57 %
Autre	3 %	3 %	12 %

Tous les titres de capitaux propres et les titres d'emprunt ont des prix cotés sur des marchés actifs. Les titres d'emprunt sont détenus dans des fonds communs de placement et bénéficient principalement d'une notation AAA ou AA, selon les notations de Moody's.

Les catégories d'actif « Autre » correspondent à des sociétés de placement immobilier.

Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations constituées en lien avec les régimes à prestations définies :

	2020	2019
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	31 449	27 579
Coût des services rendus au cours de la période	528	496
Charges d'intérêts	948	1 105
Prestations payées	(1 539)	(1 277)
(Profit lié) perte liée à la réévaluation des éléments suivants:		
Hypothèses démographiques	3 563	2 267
Expérience des régimes	(343)	(152)
Règlement	113	—
Incidence des variations des taux de change	810	1 431
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	35 529	31 449

Variation de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies :

	2020	2019
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	18 108	16 581
Produit d'intérêts	544	665
Cotisations patronales	2 519	970
Prestations payées	(1 539)	(1 277)
Profit lié (perte liée) à la réévaluation découlant des hypothèses financières	1 129	467
Frais d'administration des régimes	(124)	(145)
Incidence des variations des taux de change	510	847
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	21 147	18 108

16. Avantages du personnel (suite)

Charges comptabilisées dans le bénéfice :

	2020	2019
Coût des services rendus au cours de la période	528	496
Coût financier net	404	440
Frais d'administration des régimes	124	145
Règlement	113	—
Charge de retraite	1 169	1 081
Rendement réel des actifs des régimes	1 673	1 132

Pertes (gain) actuariel(le)s comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global :

	2020	2019
Montant accumulé dans les résultats non distribués au début de l'exercice	11 100	9 451
Comptabilisé au cours de l'exercice	2 204	1 649
Montant accumulé dans les résultats non distribués à la fin de l'exercice	13 304	11 100
Comptabilisé au cours de l'exercice, après impôt	1 623	1 228

Principales hypothèses actuarielles utilisées (exprimées en fonction d'une moyenne pondérée) :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Obligation au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation au	2,4 %	3,3 %	4,0 %
Futures hausses de salaire	1,2 %	1,5 %	1,5 %
Charge au titre des avantages du personnel			
Taux d'actualisation au	3,3 %	4,0 %	3,5 %
Taux de rendement des actifs des régimes au	3,3 %	4,0 %	3,5 %
Futures hausses de salaire	1,2 %	1,5 %	1,2 %

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Voici les espérances de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Espérance de vie à 65 ans des retraités actuels			
Hommes	22,1	22,0	21,9
Femmes	24,7	24,7	24,6
Espérance de vie à 65 ans des membres actuels ayant 45 ans			
Hommes	23,5	23,5	23,4
Femmes	26,1	26,0	26,0

Au 31 décembre 2020, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 12,5 ans.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations des principales hypothèses de l'obligation au titre des prestations définies pour les années terminées :

16. Avantages du personnel (suite)

	2020		2019	
	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse
Taux d'actualisation (variation de 1%)	(3 022)	3 650	(3 186)	3 884
Espérance de vie (variation d'un an)	138	(246)	755	(845)

Données historiques:

	2020	2019	2018	2017	2016
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées	35 529	31 449	27 579	38 811	34 216
Juste valeur des actifs des régimes	(21 147)	(18 108)	(16 581)	(25 366)	(23 579)
Déficit des régimes	14 382	13 341	10 998	13 445	10 637
Ajustements liés à l'expérience découlant des obligations au titre des régimes	3 220	2 116	(2 427)	2 378	393
Ajustements liés à l'expérience découlant des actifs des régimes	1 129	467	(815)	351	813

Le Groupe prévoit que les cotisations aux régimes à prestations définies se chiffreront à environ 0,3 M\$ en 2021.

17. Provisions

	Autoassurance	Autre	Total
Solde au 1 janvier 2019	36 757	12 990	49 747
Provisions provenant des regroupements d'entreprises	5	508	1 424
Provisions constituées au cours de l'exercice	58 030	5 200	63 230
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(47 977)	(17 228)	(65 205)
Provisions renversées au cours de l'exercice	(9 127)	(421)	(9 548)
Désactualisation de la portion à long-terme des provisions	326	—	326
Incidence des variations des taux de change	671	141	812
Solde au 31 décembre 2019	39 188	1 598	40 786
Provisions provenant des regroupements d'entreprises	5	—	338
Provisions constituées au cours de l'exercice	48 534	9 685	58 219
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(32 439)	(4 060)	(36 499)
Provisions renversées au cours de l'exercice	(8 795)	(1 177)	(9 972)
Désactualisation de la portion à long-terme des provisions	1 012	—	1 012
Vente d'une entreprise	(47)	—	(47)
Incidence des variations des taux de change	280	138	418
Solde au 31 décembre 2020	47 733	6 522	54 255
31 décembre 2020			
Provisions courantes	14 040	3 412	17 452
Provisions non courantes	33 693	3 110	36 803
31 décembre 2019			
Provisions courantes	16 909	1 355	18 264
Provisions non courantes	22 279	243	22 522
1 janvier 2019			
Provisions courantes	15 951	2 421	18 372
Provisions non courantes	20 805	10 570	31 375

17. Provisions (suite)

Les provisions d'autoassurance représentent la portion non assurée des demandes de règlement en souffrance à la fin de l'exercice. La portion actuelle reflète le montant qui devrait être payé au cours de l'exercice suivant. À cause de la nature à long terme du passif, la provision a été calculée à un taux d'actualisation de 0,7 % (2019 - 2,2 %). Les autres provisions incluent principalement les provisions pour litiges.

18. Actifs et passifs d'impôt différé

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Immobilisations corporelles	(178 087)	(188 604)	(156 310)
Immobilisations incorporelles	(74 041)	(79 346)	(76 682)
Instruments financiers dérivés et placements dans des titres de capitaux propres	—	443	(923)
Dette à long terme	4 852	5 886	1 684
Avantages du personnel	10 634	7 449	5 460
Provisions	15 151	9 874	12 580
Pertes fiscales	94	14 603	7 294
Autres	(108)	(1 801)	(940)
Passifs d'impôt différé, montant net	(221 505)	(231 496)	(207 837)
Présentation en tant que :			
Actifs d'impôt différé	11 207	8 824	4 698
Passifs d'impôt différé	(232 712)	(240 320)	(212 535)

Variation des différences temporelles au cours de l'exercice :

	Solde au 1 janvier 2019	Comptabilisation dans le bénéfice	Comptabilisation directement dans les capitaux propres	Acquisition dans un regroupement d'entreprises	Solde au 31 décembre 2019
Immobilisations corporelles	(156 310)	(20 699)	(3 633)	(7 962)	(188 604)
Immobilisations incorporelles	(76 682)	8 584	(2 669)	(8 579)	(79 346)
Dette à long terme	1 684	(3 445)	7 647	—	5 886
Avantages du personnel	5 460	1 279	710	—	7 449
Provisions	12 580	(2 912)	206	—	9 874
Pertes fiscales	7 294	7 384	(75)	—	14 603
Autre	(1 863)	(1 362)	1 867	—	(1 358)
Passifs d'impôt différé, montant net	(207 837)	(11 171)	4 053	(16 541)	(231 496)

	Solde au 31 décembre 2019	Comptabilisation dans le bénéfice	Comptabilisation directement dans les capitaux propres	Acquisition dans un regroupement d'entreprises	Solde au 31 décembre 2020
Immobilisations corporelles	(188 604)	12 981	(1 206)	(1 411)	(178 087)
Immobilisations incorporelles	(79 346)	11 396	(880)	(5 211)	(74 041)
Dette à long terme	5 886	(1 104)	70	—	4 852
Avantages du personnel	7 449	2 387	798	—	10 634
Provisions	9 874	5 191	86	—	15 151
Pertes fiscales	14 603	(14 396)	(113)	—	94
Autre	(1 358)	735	545	(30)	(108)
Passifs d'impôt différé, montant net	(231 496)	17 190	(701)	(6 653)	(221 505)

19. Capital social et autres éléments des capitaux propres

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, pouvant être émises en série. Ces actions ordinaires et privilégiées n'ont pas de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs un droit de vote par action. Les détenteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes déclarés de temps à autre. Sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés à toute autre catégorie d'actions de la Société, les détenteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat de l'actif de la Société à sa dissolution, à sa liquidation ou à son absorption.

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries, et sont assorties de droits et conditions que les administrateurs peuvent déterminer par une résolution qui définit la désignation, les droits, privilèges, conditions et restrictions rattachés aux actions privilégiées de ces séries. Aucun droit de vote n'est rattaché aux actions privilégiées, sauf si cela est prescrit par la loi. En cas de liquidation, de dissolution ou d'absorption de la Société, ou de toute autre distribution d'éléments d'actif de la Société entre ses actionnaires, les détenteurs des actions privilégiées de chaque série ont le droit de recevoir, les actions privilégiées ayant priorité de rang sur les actions ordinaires de la Société et sur toute autre action de rang inférieur aux actions privilégiées de la Société, un montant égal au prix de rachat de ces actions, majoré d'un montant égal aux dividendes déclarés, mais encore impayés, et pas plus. Les actions privilégiées de chaque série sont aussi assorties des autres priorités sur les actions ordinaires et sur toute autre action de rang inférieur aux actions privilégiées, qui peuvent être établies selon les séries respectives dont l'émission est autorisée. Les actions privilégiées de chaque série ont égalité de rang avec les actions privilégiées de toute autre série en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement de capital. Aucune action privilégiée n'est émise et en circulation actuellement.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, la Société a réalisé un premier appel public à l'épargne à la Bourse de New York. La Société a émis un total de 6 900 000 actions ordinaires, émises à un prix unitaire de 33,35\$ pour un produit de 230 115 000\$ à la Société. La Société a engagé des frais d'émission d'actions d'environ 13,2 M\$, dont 12,6 M\$ ont été capitalisés dans le capital social et 0,6 M\$ ont été comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020, la Société a réalisé un placement auprès du public d'actions ordinaires aux États-Unis et au Canada. La Société a émis un total de 5 060 000 actions ordinaires, émises à un prix unitaire de 43,25\$ pour un produit de 218 845 000\$ à la Société. La Société a engagé des frais d'émission d'actions d'environ 11,0 M\$, qui ont été capitalisés dans le capital social.

Le tableau suivant résume le nombre d'actions ordinaires émises :

(en actions)	Note	2020	2019
Solde au début de l'exercice		81 450 326	86 397 588
Actions rachetées et annulées		(1 542 155)	(6 409 446)
Émission d'actions		11 960 000	—
Options d'achat d'actions exercées	21	1 529 814	1 462 184
Solde à la fin de l'exercice		93 397 985	81 450 326

Le tableau suivant résume le capital social émis et entièrement libéré :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	678 915	697 232
Émission d'actions, déduction faite des dépenses	425 350	—
Actions rachetées et annulées	(12 025)	(39 621)
Contrepartie en trésorerie liée à l'exercice d'options d'achat d'actions	21 361	16 347
Valeur attribuée créditée au capital social par suite d'exercice d'options d'achat d'actions	4 554	4 233
Émission d'actions sur le règlement des UAR	1 894	724
Solde à la fin de l'exercice	1 120 049	678 915

19. Capital social et autres éléments des capitaux propres (suite)

En vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre ») qui a débuté le 14 octobre 2020 et qui expirera le 13 octobre 2021, la Société est autorisée à racheter, à des fins d'annulation, jusqu'à 7 000 000 de ses actions ordinaires, sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2020 et depuis le début de l'offre, la Société n'a pas racheté ni annulé d'actions ordinaires dans le cadre de cette offre.

En 2020, la Société a racheté 1 542 155 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 24,64 \$ (34,13 \$ CA) par action pour un prix d'achat total de 38,0 M\$ en lien avec l'offre. En 2019, la Société a racheté 6 409 446 actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 30,03 \$ (39,89 \$ CA) par action pour un prix d'achat total de 192,5 M\$ en lien avec l'offre précédente. L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées, soit un montant de 26,0 M\$ (152,8 M\$ en 2019), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime sur rachat d'actions.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport est utilisé pour comptabiliser les montants découlant de l'émission d'actions en lien avec l'attribution de droits à des paiements fondés sur des actions (voir note 21).

Cumul des autres éléments du résultat global

Aux 31 décembre 2020 et 2019 et 1 janvier 2019, le cumul des autres éléments du résultat global comprend les écarts de conversion cumulés découlant de la conversion des états financiers des établissements étrangers, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les profits ou pertes sur couverture d'investissement net, les profits réalisés sur les placements, les couvertures de flux de trésorerie et les profits ou les pertes liés à la réévaluation des régimes à prestations définies.

Dividendes

En 2020, le Groupe a déclaré des dividendes trimestriels d'un montant total de 0,80\$ (1,07 \$ CA) par action ordinaire en circulation au moment de la déclaration du dividende (0,74\$ (0,98 \$ CA) en 2019) pour un total de 72,7 M\$ (61,6 M\$ en 2019). Le conseil d'administration a approuvé un dividende trimestriel de 0,23\$ par action ordinaire en circulation du capital de la société, pour un paiement total prévu de 21,5 M\$ qui sera versé le 15 avril 2021 aux actionnaires dûment inscrits à la clôture des marchés le 31 mars 2021.

20. Résultat par action

Résultat de base par action

Le résultat de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ont été calculés comme suit :

(en milliers de dollars et en actions)	2020	2019
Bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	275 675	233 677
Actions ordinaires émises au début de l'exercice	81 450 326	86 397 588
Incidence de l'exercice d'options d'achat d'actions	858 488	846 690
Incidence du rachat d'actions propres	(1 204 210)	(3 854 133)
Incidence de l'émission d'actions	8 008 750	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	89 113 354	83 390 145
Bénéfice de base par action (en dollars)	3,09	2,80
Bénéfice de base par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	3,09	2,93

20. Résultat par action (suite)

Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires dilutives, ont été calculés comme suit :

(en milliers de dollars et en actions)	2020	2019
Bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	275 675	233 677
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	89 113 354	83 390 145
Effet dilutif :		
Options d'achat d'actions et unités d'actions restreintes	1 821 452	1 974 038
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires - dilué	90 934 806	85 364 183
Bénéfice dilué par action (en dollars)	3,03	2,74
Bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies (en dollars)	3,03	2,86

Au 31 décembre 2020, 99 485 options d'achat d'actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action (900 545 en 2019); ces options étant considérées comme antidilutives.

La valeur à la cote moyenne des actions de la Société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options d'achat d'actions a été fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle ces options étaient en circulation.

21. Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions (réglé en instruments de capitaux propres)

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions à certains de ses employés. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises aux termes du régime actuel d'options d'achat d'actions de 2012 est de 5 979 201. Chaque option d'achat d'actions permet à son détenteur de recevoir une action ordinaire au moment de l'exercice. Le prix d'exercice à payer pour chaque option est déterminé par le conseil d'administration à la date de l'attribution, et il ne peut pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les droits aux options deviennent acquis en tranches égales sur une période de trois ans, et la charge est constatée selon la méthode accélérée, chaque tranche étant évaluée séparément à la juste valeur et enregistrée au cours de sa période d'acquisition respective. Le tableau ci-dessous résume l'évolution du régime d'options d'achat d'actions :

(en milliers d'options et en dollars)	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	4 422	21,56	5 031	17,66
Options attribuées	99	40,41	909	30,71
Options exercées	(1 530)	16,73	(1 462)	13,58
Options éteintes	(9)	27,87	(56)	28,14
Solde à la fin de l'exercice	2 982	24,65	4 422	21,56
Options exerçables à la fin de l'exercice	2 111	22,34	3 040	18,45

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'options d'achat d'actions (régulé en instruments de capitaux propres) (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2020 :

(en milliers d'options et en dollars)			Options en circulation	Options exerçables
Prix d'exercice	Nombre d'options	Durée contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options	Nombre d'options
23,40	241	0,6	241	241
19,12	517	1,6	517	517
18,83	598	2,6	598	598
26,82	227	3,1	227	227
23,70	470	4,1	470	276
30,71	830	5,2	830	252
40,41	99	6,6	99	—
	2 982	3,4	2 982	2 111

Parmi les options en circulation au 31 décembre 2020, un nombre total de 2 502 339 (3 463 098 en 2019) est détenu par les principaux dirigeants.

En 2020, le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options d'achat d'actions qui ont été exercées était de 33,78 \$ (32,02 \$ en 2019).

En 2020, le Groupe a constaté, en lien avec les options d'achat d'actions, une charge de rémunération de 1,7 M\$ (3,3 M\$ en 2019) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Le 27 février 2020, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 99 485 options d'achat d'actions en vertu du régime d'options d'achat d'actions de la Société dont 99 945 ont été attribuées aux principaux dirigeants, à cette date. Les droits aux options deviennent acquis en tranches égales sur une période de trois ans et ont une durée de sept ans. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle de Black-Scholes pour l'évaluation du prix des options en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes:

	27 juillet 2020	27 février 2019
Prix d'exercice	40,41	30,71
Durée de vie moyenne prévue des options	4,5 années	4,5 années
Taux d'intérêt sans risque	0,71 %	1,88 %
Volatilité prévue du cours de l'action*	26,29 %	24,30 %
Rendement moyen du dividende	2,62 %	2,72 %
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées, par option	6,73	6,74

* La volatilité attendue du cours des actions est basée sur la volatilité historique de l'action du Groupe sur une période proportionnelle à la durée prévue de l'attribution.

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des membres du conseil d'administration (régulé en espèces)

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux membres de son conseil d'administration. Aux termes de ce régime, les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir un montant en espèces, des unités d'actions différées ou les deux à titre de jetons de présence. Le tableau suivant présente le nombre d'unités visées par ce régime :

(en unités)	2020	2019
Solde au début de l'exercice	348 031	306 042
Jetons de présence des membres du conseil d'administration	29 168	34 144
Unités d'actions différées rachetées	(11 512)	—
Dividendes payés en unités	8 239	7 845
Solde à la fin de l'exercice	373 926	348 031

En 2020, le Groupe a constaté, en lien avec les unités d'actions différées, une charge de rémunération de 1,1 M\$ (1,1 M\$ en 2019) et une augmentation correspondante des fournisseurs et autres créiteurs. De plus, dans les charges liées au personnel, le Groupe a constaté une perte de 6,5 M\$ pour l'année terminée le 2020 en lien avec la réévaluation des unités d'actions différées (2,5 M\$ en 2019).

Au 31 décembre 2020, la valeur comptable totale des passifs au titre des accords dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie qui sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres créiteurs se chiffrait à 19,2 M\$ (11,9 M\$ en 2019 et 7,9 M\$ en 2018).

Régimes d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions de performance subordonnées aux résultats (régulé en instruments de capitaux propres)

La Société offre un régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention des hauts dirigeants du Groupe. En février 2020, sur recommandation du comité des ressources humaines et de la rémunération, le conseil a approuvé les changements suivants à la méthode du régime incitatif à long terme (« RILT ») pour les participants admissibles désignés en 2020 et les années futures. L'allocation annuelle du RILT de chaque participant est divisée en deux attributions à parts égales d'unités d'actions de performance (« UAP ») et d'unités d'actions restreintes (« UAR »). Les UAP sont assujetties à la fois à des conditions de rendement et à des conditions d'acquisition basées sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution, tandis que les UAR sont uniquement soumises à une condition d'acquisition basée sur le temps au troisième anniversaire de l'attribution. Les conditions de performance attachées aux UAP sont pondérées de façon égale entre un objectif de bénéfice absolu avant intérêts et impôts sur le revenu et le rendement relatif total pour les actionnaires (« RTA »). Aux fins de la portion RTA relative, il y a deux comparaisons pondérées de façon égale : la première portion est comparée au RTA d'un groupe de pairs de l'industrie du transport et la deuxième portion est comparée à l'indice S&P/TSX60.

Les UAR attribués dans le cadre du régime d'intéressement fondé sur des titres de capitaux propres avant 2020 seront acquises en décembre de la deuxième année à compter de la date d'attribution. Sous réserve de la période de service exigée, le régime prévoit le règlement de l'octroi par l'émission d'actions ordinaires.

Unités d'actions restreintes

Le 7 février 2020, la Société a octroyé un total de 145 218 UAR en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 95 358 ont été attribuées aux principaux dirigeants, à cette date. La juste valeur des unités est déterminée à être la juste valeur de l'action à la date d'octroi et est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des unités octroyées a été de 32,41 \$ par unité.

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume la variation des UAR en circulation :

(en milliers d'UAR et en dollars)	2020		2019	
	Nombre d'UAR	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'UAR	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	239	28,08	147	24,87
Unités attribuées	145	32,41	153	30,70
Unités ré-investies	8	29,74	7	27,45
Unités exercées	(92)	23,75	(59)	26,73
Unités éteintes	(1)	31,06	(9)	28,66
Solde à la fin de l'exercice	299	31,54	239	28,08

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2020 :

(en milliers d'UAR et en dollars)	UAR en circulation	
	Nombre d'UAR	Durée de vie restante (en années)
Prix d'exercice		
30,70	152	1,0
32,41	147	2,1
	299	1,5

Le cours moyen pondéré des actions à la date du règlement des UAR acquises en 2020 était de 53,10 \$ (32,80 \$ en 2019). L'excédent du prix d'achat payé sur la valeur comptable des actions rachetées aux fins du règlement de l'octroi, soit un montant de 4,5 M\$ (1,1 M\$ en 2019), a été imputé aux résultats non distribués en tant que prime aux rachats d'actions.

En 2020, le Groupe a constaté, en lien avec les UAR, une charge de rémunération de 3,7 M\$ (2,9 M\$ en 2019) et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAR en circulation au 31 décembre 2020, un nombre total de 196 343 (155 974 en 2019) est détenu par les principaux dirigeants.

Unités d'actions de performance

Le 7 février 2020, la Société a octroyé un total de 145 218 UAP en vertu du régime incitatif d'équité de la Société dont 95 358 ont été attribuées aux principaux dirigeants, à cette date. La juste valeur des unités est déterminée en utilisant le cours du marché des actions à la date d'octroi et reflète l'impact de la satisfaction des conditions du marché. Elle est comptabilisée comme une charge de rémunération à base d'actions, par le surplus d'apport, sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur à la date d'octroi reflète l'impact de satisfaire aux conditions du marché. La juste valeur des unités octroyées a été de 32,41 \$ par unité.

Le tableau suivant résume la variation des UAP en circulation :

(en milliers d'UAP et en dollars)	2020	
	Nombre d'UAP	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	—	—
Unités attribuées	145	32,41
Unités ré-investies	2	32,41
Solde à la fin de l'exercice	147	32,41

21. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les UAP en circulation et pouvant être exercées au 31 décembre 2020 :

(en milliers d'UAP et en dollars)	UAP en circulation	
	Nombre d'UAP	Durée de vie restante (en années)
Juste valeur à la date d'octroi		
32,41	147	2,1

En 2020, le Groupe a constaté, en lien avec les UAP, une charge de rémunération de 1,6 M\$ et une augmentation correspondante du surplus d'apport.

Parmi les UAP en circulation au 31 décembre 2020, un nombre total de 96 984 est détenu par les principaux dirigeants.

22. Charges liées aux matières et aux services

Les charges liées aux matières et aux services se composent principalement des coûts liés aux entrepreneurs indépendants et à l'exploitation des véhicules; les charges liées à l'exploitation des véhicules se composent principalement des coûts liés au carburant, aux réparations et à l'entretien, aux assurances, aux permis ainsi qu'aux fournitures opérationnelles.

	2020	2019
Entrepreneurs indépendants	1 535 394	1 521 388
Charges liées à l'exploitation des véhicules	516 441	613 332
	2 051 835	2 134 720

23. Charges liées au personnel

	Note	2020	2019
Avantages du personnel à court terme		857 217	958 619
Cotisations aux régimes à cotisations définies		7 925	6 153
Coût des services rendus liés aux régimes à prestations définies	16	528	496
Indemnités de fin de contrat de travail		7 863	5 702
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	21	7 046	6 227
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	21	7 606	3 588
		888 185	980 785

La Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC ») a été établie pour permettre aux employeurs canadiens de réembaucher des travailleurs précédemment mis à pied, de prévenir de nouvelles pertes d'emplois et de mieux se positionner pour reprendre leurs activités normales après la déclaration et la crise de la pandémie de COVID-19.

Le programme a été divisé en périodes de réclamation de 4 semaines s'étalant du 15 mars 2020 au 30 juin 2021. La SSUC, pour les périodes précédant le 5 juillet 2020, offre une subvention de 75% du salaire des employés jusqu'à un maximum de 847\$ CA (approximativement 631\$ US) par employé par semaine pour les employeurs canadiens admissibles. La subvention disponible pour les périodes après le 5 juillet 2020 est déterminée par le niveau de baisse des revenus et est plafonnée à des taux spécifiques par période.

Pour être admissible à la subvention salariale, un employeur canadien doit avoir subi une baisse de 30% de ses revenus (15% pour la première période de réclamation) par rapport à la même période de l'année précédente ou aux ventes mensuelles moyennes reconnues en janvier et février 2020 pour les périodes précédant le 5 juillet 2020. Pour les périodes subséquentes, toute baisse des revenus admissibles donne droit à un employeur à la subvention, d'un montant proportionnel à la baisse des revenus admissibles plafonnée à un taux précis par période.

En 2020, certaines entités juridiques au sein de la Société se sont qualifiées pour la SSUC, résultant en une subvention de 52,3 M\$ qui est enregistrée contre les charges liées au personnel, présenté dans les avantages du personnel à court terme, dans l'état consolidé du résultat.

24. Produits financiers et charges financières

Comptabilisation dans le bénéfice :

Charges (produits)	2020	2019*
Charge d'intérêts sur la dette à long terme et désactualisation des frais de financement reportés	34 967	43 949
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	12 443	13 983
Revenus d'intérêts et désactualisation du billet à ordre	(1 051)	(2 285)
Variation nette de la juste valeur et désactualisation des contreparties conditionnelles	224	199
(Gain) perte de change, montant net	(1 237)	220
Variation nette de la juste valeur des instruments dérivés de change	(488)	—
Autres charges financières	9 052	6 041
Charges financières nettes	53 910	62 107
Présentation en tant que :		
Produits financiers	(2 776)	(2 285)
Charges financières	56 686	64 392

* À compter du 1er janvier 2020, le Groupe présente le gain ou la perte sur réévaluation des unités d'actions différées dans les charges liées au personnel. Par conséquent, des pertes de 2,5 M\$ sur la réévaluation des unités d'actions différées au 31 décembre 2019 ont été retraitées pour se conformer à la nouvelle présentation adoptée.

25. Charge d'impôt sur le résultat

Impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice :

	2020	2019
Charge d'impôt exigible		
Exercice considéré	103 080	66 905
Ajustement des exercices précédents	1 092	(2 204)
	104 172	64 701
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Création et reprise de différences temporelles	(7 536)	8 345
Variation du taux d'impôt	70	(2 370)
Ajustement des exercices précédents	(9 724)	5 860
	(17 190)	11 835
Charge d'impôt sur le résultat	86 982	76 536

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :

	2020			2019		
	Avant impôt	(Économie) charge d'impôt	Après impôt	Avant impôt	(Économie) charge d'impôt	Après impôt
Écarts de conversion	21 182	—	21 182	17 476	—	17 476
Profits (pertes) lié(e)s à la réévaluation des régimes à prestations définies	(2 204)	(581)	(1 623)	(1 649)	(421)	(1 228)
Avantages du personnel	(14)	(4)	(10)	45	14	32
Profit (perte) sur couverture d'investissement net	(2 317)	(307)	(2 010)	14 031	1 873	12 158
Perte sur couverture de flux de trésorerie	(488)	(1)	(487)	(10 007)	(2 613)	(7 394)
Variation de la juste valeur des placements dans les titres de capitaux propres	—	—	—	5 039	679	4 360
Reclassement aux résultats non distribués de la perte latente découlant des placements dans les titres de capitaux propres	—	—	—	(3 936)	(546)	(3 390)
	16 159	(893)	17 052	20 999	(1 014)	22 014

25. Charge d'impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement du taux d'impôt effectif :

		2020		2019
Bénéfice avant impôt sur le résultat		362 657		320 761
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt prévu par la loi auquel la Société est assujettie	26,5 %	96 104	26,6 %	85 322
Augmentation (diminution) liée aux éléments suivants :				
Incidence des taux d'impôt des différentes juridictions	(1,2%)	(4 452)	(3,0%)	(9 623)
Variation du taux d'impôt	0,0 %	70	(0,7%)	(2 370)
Charges non déductibles	2,4 %	8 704	1,1 %	3 528
Déductions fiscales et revenus exonérés d'impôt	(2,8%)	(10 176)	(2,2%)	(7 057)
Ajustement des exercices précédents	(2,4%)	(8 632)	1,1 %	3 528
Impôt sur les distributions multinationales	0,3 %	913	1,0 %	3 208
Réglementations du Trésor, interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine	1,2 %	4 451	0,0 %	—
	24,0 %	86 982	23,9 %	76 536

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la Loi sur les réductions d'impôts et les charges salariales ou Tax Cuts and Jobs Act (« réforme fiscale américaine »). La réforme fiscale américaine réduit le taux d'imposition fédéral des sociétés américaines de 35 % à 21 %, à compter du 1^{er} janvier 2018. La réforme fiscale américaine permet également la passation en charges immédiate de nouveaux investissements dans certains actifs amortissables admissibles effectués après le 27 septembre 2017, qui seront progressivement éliminés à compter de 2023.

La réforme fiscale américaine introduit d'importants changements aux lois sur l'imposition des bénéfices des sociétés américaines qui pourraient avoir une incidence importante sur le Groupe dans les années à venir. Mentionnons notamment la création du nouvel impôt anti-abus contre l'érosion de l'assiette fiscale (Base Erosion Anti-abuse Tax ou BEAT en anglais) qui soumet à des impôts supplémentaires certains paiements que des sociétés américaines font à des sociétés étrangères affiliées, et limite les déductions pour les dépenses nettes d'intérêts encourues par les sociétés américaines. Le 7 avril 2020, le département du Trésor américain a publié les réglementations du Trésor, des interprétations clarifiant le projet de loi sur la réforme fiscale américaine. Comme prévu, un avantage fiscal relatif à 2019 et au premier trimestre de 2020 a été refusé, ce qui a entraîné une charge fiscale non récurrente de 7,3 M\$ au deuxième trimestre de 2020. Le 23 juillet 2020, le département du Trésor américain a publié un règlement final sur les modifications apportées au projet de loi sur la réforme fiscale des États-Unis. Il introduit une exception fiscale élevée en vertu des dispositions du *Global Intangible Low-taxed Income* (GILTI). Un avantage fiscal relatif aux années 2018 et 2019 a été comptabilisé, entraînant un recouvrement d'impôt non récurrent de 2,0 M\$ en 2020. Pour l'année terminée le 31 décembre 2020, l'impact total de ces nouvelles réglementations a été de 4,5 M\$ suite aux ajustements positifs enregistrés durant le quatrième trimestre de 2020.

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces s'établissent comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Actifs courants			
Instrument dérivé de taux d'intérêt	—	30	3,980
Actifs non courants			
Instrument dérivé de taux d'intérêt	—	—	2,159
Passifs courants			
Instrument dérivé de taux d'intérêt	—	649	—
Passifs non courants			
Instrument dérivé de taux d'intérêt	—	684	—

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Aux 31 décembre 2020 et 2019, l'incidence sur le résultat net et les autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(Charges financières) produit financiers		Autres éléments du résultat global	
	2020	2019	2020	2019
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	(488)	—	488	10 007
	(488)	—	488	10 007

Risques

Dans le cours normal de ses activités et en raison de ses actifs et passifs financiers, le Groupe est exposé aux risques suivants :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque de marché.

La présente note fournit des renseignements sur l'exposition du Groupe à chacun des risques susmentionnés, sur les objectifs et les processus du Groupe en ce qui a trait à la gestion des risques et sur la gestion des capitaux du Groupe. D'autres informations quantitatives à fournir sont incluses dans les présents états financiers consolidés.

Cadre de gestion des risques

La direction du Groupe désigne et analyse les risques auxquels le Groupe est exposé, établit des limites et des contrôles adéquats en matière de risque, en plus de surveiller les risques et le respect des limites. La gestion des risques fait l'objet d'un suivi constant afin de tenir compte de l'évolution de la conjoncture du marché et des activités du Groupe.

Le conseil d'administration est responsable de toutes les questions liées au cadre de gestion des risques du Groupe. Le conseil d'administration surveille les risques du Groupe par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit fait périodiquement rapport de ses activités au conseil d'administration.

Le comité d'audit du Groupe supervise la façon dont la direction surveille et gère les risques du Groupe, et le comité d'audit interne assiste le comité d'audit du Groupe dans son rôle de surveillance. Le comité d'audit interne effectue des analyses courantes et ponctuelles des risques et en présente les résultats au comité d'audit.

a) **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière que le Groupe peut subir si un client ou une partie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles; il découle principalement des créances clients du Groupe. Le Groupe fait crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis que le risque de crédit découlant des créances clients est limité pour les raisons suivantes :

- La clientèle est diversifiée et répartie entre différents segments de marché;
- Aucun client ne représente plus de 5 % du total des revenus du Groupe;
- Environ 94,9 % (94,2 % en 2019) des créances clients du Groupe ne sont pas en souffrance ou sont en retard de 30 jours ou moins;
- Les créances douteuses ont représenté moins 0,1 % des revenus consolidés pour les trois derniers exercices.

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Exposition au risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers. L'exposition maximale au risque de crédit s'établissait comme suit à la date de clôture :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Clients et autres débiteurs	597 873	452 241	463 075
Billet à ordre	—	19 105	16 630
Actifs financiers dérivés	—	30	6 140
	597 873	471 376	485 844

Pertes de valeur

Le classement par échéance des clients et autres débiteurs s'établissait comme suit à la date de clôture :

	Total 2020	Moins- value 2020	Total 2019	Moins- value 2019
Non en souffrance	447 517	224	345 953	—
En souffrance depuis 1 à 30 jours	104 491	1 211	80 642	669
En souffrance depuis 31 à 60 jours	26 601	3 439	17 467	2 008
En souffrance depuis plus de 60 jours	30 792	6 654	14 871	4 015
	609 401	11 528	458 933	6 692

La variation de la provision pour dépréciation des clients et autres débiteurs au cours de l'exercice s'établissait comme suit :

	2020	2019
Solde au début de l'exercice	6 692	5 095
Regroupements d'entreprises	4 473	398
Créances douteuses	2 749	2 161
Montants radiés et recouvrés	(2 795)	(1 237)
Incidence des variations des taux de change	409	275
Solde à la fin de l'exercice	11 528	6 692

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières associées à des passifs financiers qui sont réglés par transfert de liquidités ou d'un autre actif financier. L'approche du Groupe relativement à la gestion des liquidités consiste à s'assurer, autant que possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations à leur échéance, tant dans des conditions normales que difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer d'entacher sa réputation.

Les besoins des entités du Groupe en matière d'entrées et de sorties de fonds font l'objet d'une surveillance étroite et distincte afin d'optimiser le rendement du capital investi du Groupe. Habituellement, le Groupe s'assure de disposer d'une trésorerie suffisante pour effectuer les dépenses opérationnelles prévues; cette situation ne tient pas compte de circonstances extrêmes qu'il est raisonnablement impossible de prédire. Le Groupe surveille régulièrement ses besoins de liquidités à court et à moyen terme à l'aide d'outils de prévisions. De plus, le Groupe maintient des facilités renouvelables, dont le solde disponible était de 825 M\$ au 31 décembre 2020 (466 M\$ en 2019), et dispose d'un crédit supplémentaire de 196,5 M\$ (245 M\$ CA et 5 M\$ US). Le crédit supplémentaire est disponible sous certaines conditions aux termes de la convention conclue avec son syndicat de prêteurs bancaires (192,5 M\$ en 2019 – 245 M\$ CA et 5 M\$ US).

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers, ce qui inclut les paiements d'intérêt estimatifs :

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de liquidité (suite)

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
2020						
Fournisseurs et autres créditeurs	468 238	468 238	468 238	—	—	—
Dette à long terme	872 544	953 425	65 697	539 317	192 087	156 324
Autre passif financier	19 793	11 017	4 016	2 395	1 607	2 999
	1 360 575	1 432 680	537 951	541 712	193 694	159 323
2019						
Découvert bancaire	2 927	2 927	2 927	—	—	—
Fournisseurs et autres créditeurs	341 443	341 443	341 443	—	—	—
Dette à long terme	1 343 307	1 508 763	85 255	595 574	666 210	161 725
Passifs financiers dérivés	1 333	1 333	649	342	342	—
Autre passif financier	3 984	4 158	2 079	2 079	—	—
	1 692 994	1 858 624	432 352	597 995	666 551	161 725

Les flux de trésorerie contractuels ne devraient pas survenir beaucoup plus tôt ni s'établir à des montants considérablement différents.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des cours du marché, comme les taux de change et les taux d'intérêt, influent sur les résultats du Groupe ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de limiter l'exposition au risque de marché selon des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.

Le Groupe vend et achète des instruments financiers dérivés, en plus d'assumer des obligations financières, afin de gérer les risques liés au marché. Toutes ces transactions sont réalisées conformément aux lignes directrices établies par la direction du Groupe, et le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

d) Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change en lien avec les actifs et les passifs financiers, ainsi qu'avec les ventes et les achats qui sont libellés dans une devise autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe. Principalement, les entités canadiennes sont exposées au dollar américain, et les entités qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien (établissements étrangers) ne sont pas très exposées au risque de change. Le Groupe réduit et gère l'exposition au risque lié à ses flux de trésorerie en dollars américains futurs en créant des positions de compensation à l'aide des contrats de change à terme et dette en dollars américains.

Afin d'atténuer l'exposition au risque de change de ses passifs nets financiers liés à des entités canadiennes, le Groupe a désigné une partie de sa dette libellée en dollars américains comme élément de couverture dans une couverture d'investissement net.

L'exposition des actifs et passifs financiers du Groupe au risque de change en lien avec des entités canadiennes s'établissait comme suit en fonction de leur valeur nominale :

	2020	2019
Clients et autres débiteurs	36 250	30 733
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 162)	(2 573)
Dette à long terme	(225 393)	(478 566)
Exposition au risque du bilan	(191 305)	(450 406)
Dette à long terme désignée comme élément de couverture dans une couverture d'investissement	225 000	325 000
Exposition nette au risque du bilan	33 695	(125 406)

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de change (suite)

Le Groupe évalue le montant annuel net de ses flux de trésorerie en dollars américains à environ 280 M\$ (330 M\$ en 2019). Ces rentrées de fonds sont générées également tout au long de l'exercice.

Les taux de change suivants étaient en vigueur au cours de l'exercice :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019	1 janvier 2019
Taux moyen du \$US pour l'exercice terminé le	1.3415	1.3269	1.2957
Taux de clôture du \$US au	1.2725	1.2988	1.3642

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 1 cent du dollar américain à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurent constantes, d'accroître (de réduire) les capitaux propres et le bénéfice des montants présentés dans le tableau ci-dessous. L'analyse est effectuée selon les mêmes modalités pour 2019.

	2020		2019	
	Hausse de 1 cent	Baisse de 1 cent	Hausse de 1 cent	Baisse de 1 cent
Exposition au risque du bilan	(1 503)	1 503	(3 468)	3 468
Dette à long terme désignée comme élément de couverture dans une couverture d'investissement	1 768	(1 768)	2 502	(2 502)
Exposition nette au risque du bilan	265	(265)	(966)	966

L'incidence nette des variations de la juste valeur des instruments dérivés de change est négligeable.

e) Risque de taux d'intérêt

Le Groupe a l'intention de réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt en conservant une part importante de dette à long terme à taux fixe. Pour ce faire, le Groupe conclut des swaps de taux d'intérêt.

Le Groupe conclut des swaps de taux d'intérêts désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie. Durant 2020, trois relations de couverture ont été terminées étant donné le paiement de l'élément couvert. Au 31 décembre 2019, le Groupe ne dispose pas de swaps de taux d'intérêt désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie pour couvrir la dette à taux variable d'après le taux TIOL à 30 jours (325M\$ en 2019). Une perte de 0,5 M\$ (0,5 M\$ après impôt) a été comptabilisée en fonction de l'évaluation de la valeur de marché du dérivé de taux d'intérêt dans les autres éléments du résultat global (perte de 10,0 M\$ (7,4 M\$ après impôt) en 2019).

L'inefficacité de la couverture découle de différences entre l'élément couvert et les instruments de couverture sur le plan des caractéristiques des taux d'intérêt, de la devise, des valeurs nominales et de la durée. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les instruments dérivés désignés comme élément de couverture de flux de trésorerie ont été considérés comme efficaces et aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat net.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, les taux d'intérêt sur la valeur comptable des instruments financiers du Groupe portant intérêt, excluant les effets des instruments dérivés de taux d'intérêt, s'établissaient comme suit :

	2020	2019
Instruments à taux fixe	419 565	410 618
Instruments à taux variable	452 979	932 689
	872 544	1 343 307

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

e) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les instruments dérivés de taux d'intérêt du Groupe s'établissent comme suit :

	2020					2019					
	Valeur		Valeur		Juste valeur	Valeur		Valeur		Juste valeur	
	Taux moyen	nominale du contrat	Taux moyen	nominale du contrat		Taux moyen	nominale du contrat	Taux moyen	nominale du contrat		
AB	\$ CA	TIOL	\$ US	\$ CA	AB	\$ CA	TIOL	\$ US	\$ CA		
Période de couverture :											
Moins de 1 an	—	—	—	—	—	0,99 %	75 000	1,90 %	293 750	(619)	
De 1 à 2 ans	—	—	—	—	—	—	—	1,92 %	100 000	(342)	
De 2 à 3 ans	—	—	—	—	—	—	—	1,92 %	100 000	(342)	
Passif										—	(1 303)
Présentation en tant que :											
Actifs courants										—	30
Passifs courants										—	(649)
Passifs non courants										—	(684)

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt a été estimée à l'aide de modèles d'évaluation standards de l'industrie utilisant les taux publiés sur les marchés financiers et les marchés des capitaux, ajusté pour le risque de crédit.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun passif financier à taux fixe à la juste valeur dans le bénéfice. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucune incidence sur le bénéfice.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 1 % des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour effet d'accroître (de réduire) les capitaux propres et le bénéfice net ou la perte nette des montants présentés dans le tableau ci-dessous. L'analyse de sensibilité repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, demeurent constantes. L'analyse est effectuée selon les mêmes modalités pour 2019.

	2020		2019	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Intérêts sur les instruments à taux variable	(3 311)	3 311	(4 455)	4 455

Impact sur les instruments utilisés dans la couverture de flux de trésorerie :

	2020		2019	
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Intérêts sur les instruments à taux variable	—	—	(2 577)	2 577
Intérêts sur les swaps de taux d'intérêt	—	—	2 577	(2 577)
	—	—	—	—

L'incidence nette des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est négligeable.

f) Gestion des capitaux

Aux fins de la gestion des capitaux, le capital correspond au capital social et aux résultats non distribués du Groupe. Les objectifs du Groupe en matière de gestion des capitaux sont les suivants :

- veiller à engager un niveau adéquat de dépenses d'investissement afin d'assurer la stabilité et la compétitivité de ses activités;

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

f) Gestion des capitaux (suite)

- faire en sorte que les liquidités soient suffisantes pour poursuivre la stratégie de croissance et entreprendre des acquisitions choisies;
- maintenir un niveau d'endettement approprié afin que l'utilisation des capitaux ne fasse l'objet d'aucune contrainte financière;
- conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés.

Le Groupe cherche à maintenir un équilibre entre les rendements les plus élevés qu'il est possible d'obtenir avec un niveau d'emprunt plus élevé et les avantages et la sécurité qu'offre une situation du capital solide.

Le Groupe surveille sa dette à long terme en fonction des ratios ci-dessous afin de maintenir un niveau d'endettement approprié. Les ratios endettement/capitaux propres et endettement/capitalisation du Groupe s'établissent comme suit :

	2020	2019
Dette à long terme	872 544	1 343 307
Capitaux propres	1 790 177	1 159 292
Ratio endettement/capitaux propres	0,49	1,16
Ratio endettement/capitalisation ¹	0,33	0,54

¹ Dette à long terme divisée par le total des capitaux propres et de la dette à long terme.

Il n'y a eu aucun changement dans l'approche du Groupe en matière de gestion des capitaux au cours de l'exercice.

En vertu de sa facilité de crédit, le Groupe doit surveiller deux ratios sur une base trimestrielle. Le premier est le ratio entre la dette totale plus les lettres de crédit et certains autres passifs à long terme, et le résultat avant produits et charges financières, charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat, amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, dépréciation des immobilisations incorporelles, profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses et profit ou perte sur la vente de terrains et bâtiments, d'actifs détenus en vue de la vente et d'immobilisations incorporelles (« BAIIA ajusté »). Le deuxième est le ratio entre le résultat ajusté avant intérêts, impôts sur le résultat, amortissement et loyers (« BAIIAL »), et incluant le BAIIAL ajusté lié aux acquisitions pour les douze derniers mois, et les intérêts et les charges locatives nettes. Ces ratios sont mesurés sur une base consolidée pour les douze derniers mois et sont calculés conformément aux dispositions de la convention de crédit qui, entre autres, nécessite l'exclusion de l'impact d'IFRS 16. Ces ratios doivent être maintenus en dessous d'un certain seuil afin de respecter une clause restrictive de l'entente que le Groupe a conclue avec un syndicat de prêteurs bancaires. Aux 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, le Groupe respectait ses clauses restrictives de nature financière.

La direction estime que le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour poursuivre ses activités d'exploitation et sa stratégie d'acquisition.

À l'échéance de la dette à long terme du Groupe, la direction et le conseil d'administration du Groupe évalueront si cette dette à long terme doit être renouvelée à sa valeur initiale, ou si elle doit être augmentée ou réduite, en tenant compte des besoins en capital à ce moment, de l'accès au crédit et des taux d'intérêt futurs.

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

g) Classement comptable et justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers, de même que les valeurs comptables présentées dans les états consolidés de la situation financière, s'établissent comme suit :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019		1 janvier 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers						
Actifs constatés à la juste valeur						
Instruments financiers dérivés	—	—	30	30	6 139	6 139
Placement dans des titres de capitaux propres	9 727	9 727	1 071	1 071	1 098	1 098
Actifs constatés au coût amorti						
Clients et autres débiteurs	597 873	597 873	452 241	452 241	463 075	463 075
Billet à ordre	—	—	19 105	19 105	16 630	16 630
	607 600	607 600	472 447	472 447	486 942	486 942
Passifs financiers						
Passifs constatés à la juste valeur						
Instruments financiers dérivés	—	—	1 333	1 333	—	—
Autre passif financier	26 730	26 730	4 853	4 853	5 775	5 775
Passifs constatés au coût amorti						
Découvert bancaire	—	—	2 927	2 927	9 041	9 041
Fournisseurs et autres créditeurs	468 238	468 238	341 443	341 443	348 618	348 618
Dette à long terme	872 544	876 829	1 343 307	1 346 286	1 161 430	1 207 408
	1 367 512	1 371 797	1 693 863	1 696 842	1 524 864	1 570 842

Taux d'intérêt utilisés pour établir la juste valeur

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser les flux de trésorerie estimatifs, le cas échéant, sont fondés sur la courbe des taux du gouvernement au 31 décembre, et majorés d'un écart de crédit adéquat. Ils s'établissent comme suit:

	2020	2019
Dette à long terme	2,5 %	3,3 %

Hiérarchie des justes valeurs

Les actifs et passifs financiers du Groupe qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente sont les placements dans les titres de capitaux propres et les instruments financiers dérivés dont il est fait mention ci-dessus. Les placements dans les titres de capitaux propres sont évalués en fonction de renseignements classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et les instruments financiers dérivés à l'aide de renseignements de niveau 2.

La juste valeur du billet à ordre représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, en fonction du taux d'intérêt du billet, actualisée selon le taux propre à l'entreprise de la contrepartie au billet. Le taux propre à l'entreprise est constitué d'un taux de marché sans risque et d'une prime propre à l'entreprise, selon son profil de risque. La contrepartie au billet est GFL, une société privée pour laquelle il existe des renseignements limités disponibles au public. À l'émission du billet à ordre, la juste valeur a été établie au moyen de renseignements de nature publique sur la source de financement employée pour acquérir le secteur de gestion des matières résiduelles. Par suite du calcul initial, des ajustements ont été apportés à la prime de risque de l'entreprise en fonction de l'analyse des données financières publiées et des facteurs macroéconomiques importants ayant une incidence sur son secteur. Le taux de marché sans risque est disponible au public.

27. Éventualités, lettres de crédit et autres engagements

a) Éventualités

Des demandes de règlement de nature opérationnelle et liées au personnel ont été déposées à l'encontre du Groupe. La direction estime que celles-ci sont suffisamment provisionnées dans les provisions à long terme dans les états consolidés de la situation financière et que leur règlement ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière ou la performance financière du Groupe.

b) Lettres de crédit

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait des lettres de crédit en cours d'un montant de 29,5 M\$ (32,1 M\$ en 2019).

c) Autres engagements

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait 117,1 M\$ d'engagements d'achat (27,1 M\$ en 2019) et 44,1 M\$ de bons de commande pour lesquels le Groupe prévoit conclure un contrat de location dans un délai d'un an (9,0 M\$ en 2019).

28. Parties liées

Société mère et partie exerçant le contrôle ultime

Aucune partie n'exerce le contrôle ultime à elle seule. Les actions de la Société sont détenues par un grand nombre d'actionnaires.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration de la Société, les cadres supérieurs et les cadres de direction des principales entités du Groupe sont considérés comme faisant partie des principaux dirigeants. Il n'y avait aucune autre transaction avec les principaux dirigeants sauf en ce qui a trait à leur rémunération respective.

Rémunération des principaux dirigeants

En plus de leur verser un salaire, la Société offre également des avantages non pécuniaires aux membres du conseil d'administration et aux cadres supérieurs.

Les cadres supérieurs participent aussi aux régimes d'options d'achat d'actions et d'unités d'actions restreintes subordonnées aux résultats de la Société, et les membres du conseil d'administration ont le droit de recevoir des unités d'actions différées, comme il est décrit à la note 21. Les coûts engagés pour les principaux dirigeants en lien avec ces régimes sont détaillés ci-dessous.

La rémunération des principaux dirigeants comprend :

	2020	2019
Avantages à court terme	13 906	11 244
Avantages postérieurs à l'emploi	704	645
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres	4 627	3 700
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie	1 086	1 107
	20 323	16 696

29. Événements subséquents

La société a signé un accord définitif en vue d'acquiescer UPS Freight, les divisions de transport de lots brisés et de lots complets dédiés de United Parcel Service, pour un montant de 800 M\$ sur une base sans trésorerie ni endettement avant ajustements du fonds de roulement et autres. La transaction devrait se conclure au deuxième trimestre de 2021 sous réserve des conditions habituelles de clôture, notamment des autorisations réglementaires.

Le 13 janvier 2021, la Société a reçu un produit de 500 M\$ provenant de l'émission d'une nouvelle dette sous forme de billets de premier rang non garantis composés de quatre tranches venant à échéance entre janvier 2029 et janvier 2036 et portant intérêt entre 3,15% et 3,50%.

Le 29 janvier 2021, la Société a acquis Fleetway Transport Inc. pour 21 M\$.

INFORMATION CORPORATIVE

BUREAU ADMINISTRATIF

96, Disco Road
Etobicoke (Ontario) M9W 0A3
Téléphone : 647 725-4500

SIÈGE SOCIAL

8801, route Transcanadienne, bureau 500
Montréal (Québec) H4S 1Z6
Téléphone : 514 331-4000
Télécopieur : 514 337-4200

Site Web : www.tfiintl.com
Courriel : administration@tfiintl.com

AUDITEURS

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

INSCRIPTION BOURSIÈRE

Les actions de TFI International Inc. sont inscrites à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole TFII.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Banque Nationale du Canada
Banque Royale du Canada
Bank of America, N.A.
Banque de Montréal
La Banque de Nouvelle-Écosse
Fédération des Caisses Desjardins du Québec
Banque Toronto Dominion
JPMorgan Chase Bank N.A.
MUFG Bank Ltd.
Banque Canadienne Impériale de Commerce
PNC Bank
Wells Fargo Bank, N.A.
Alberta Treasury Branches
Exportation et développement Canada
Fonds de solidarité FTQ
Prudential Financial, Inc.

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Société de Fiducie Computershare du Canada
100, avenue University, 8e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Canada et États-Unis
Téléphone : 1 800 564-6253
Télécopieur : 1 888 453-0330

International
Téléphone : 514 982-7800
Télécopieur : 416 263-9394

Computershare Trust Company N.A.
Co-agent de transfert (É-U)

ASSEMBLÉE ANNUELLE VIRTUELLE DES ACTIONNAIRES

Le mardi 27 avril 2021 à 13h30
Détails à être confirmés ultérieurement au :
www.tfiintl.com/fr/nouvelles/

*If you would prefer to receive this report in English,
please write to the Secretary of the Company:
8801 Trans-Canada Highway, Suite 500
Montreal, Quebec H4S 1Z6*



www.tfiintl.com